



RAPPORT D'ACTIVITÉ 2021



LE DÉPARTEMENT À LA RELANCE

Pour le Conseil départemental de Tarn-et-Garonne, l'année 2021 a été marquée par la traduction, non seulement dans l'organisation de son administration, mais aussi dans la redéfinition des politiques publiques, du projet porté par la nouvelle majorité départementale.

Sur le plan de la réorganisation de l'administration, un nouvel organigramme général des services a été adopté se traduisant notamment par l'installation d'une nouvelle équipe de direction générale. Dans ce cadre, une attention particulière est portée sur le fonctionnement de l'administration au service des habitantes et habitants du département. De plus, un dialogue social constructif et équilibré avec les représentants du personnel est mis en œuvre.

Sur le plan des politiques publiques, le plan de relance, véritable fil rouge de la mandature, rentre progressivement dans les faits à travers notamment :

- la construction et la mise en œuvre de plans pluriannuels d'investissement (PPI) s'agissant des routes et des collèges,
- l'élaboration et la mise en œuvre de contrats d'équipement avec les communes et les EPCI,
- l'élaboration et/ou la révision de schémas départementaux dans le domaine de la culture, du tourisme et du médico-social.

Considérant ces différents éléments, ce rapport d'activité reflète le travail d'une administration réorganisée au service d'une véritable ambition pour notre territoire et ses habitant(es).

Michel WEILL

Président du Conseil départemental

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'M. Weill', written in a cursive style.

L'ACTION AMBITIEUSE DU DÉPARTEMENT

L'ACTION DE LA COLLECTIVITÉ PAR... ...SON NOUVEAU CONSEIL DÉPARTEMENTAL	12
Le Président	12
L'Assemblée Plénière	12
Les commissions d'études	12
La commission permanente	13
L'année 2021, année de préparation de la nouvelle mandature	14
Vers un fonctionnement dématérialisé des organes délibérants et de leurs actes	14
...SON ADMINISTRATION	15
Réorganiser les services pour améliorer l'action administrative	15
Le département engagé pour ses agents qui ont su s'adapter pour assurer la continuité des services publics	15
Sécurisation juridique de l'action administrative	17
Efficiences de la commande publique	18
S'assurer contre les risques liés à l'activité, aux biens et aux personnes de la collectivité	19
Adapter les systèmes informatiques pour une action publique plus agile et réactive	20
La recherche de la performance de l'action publique dans tous les services	21
Valoriser, entretenir et gérer le patrimoine immobilier	22
Malgré un cadre budgétaire contraint le département a su avoir une action ambitieuse par l'adoption de plusieurs plans de relance	24
Les plans de relance initiés par le Département	27
RENFORCER L'ATTRACTIVITÉ TOUT EN VEILLANT À UN DÉVELOPPEMENT ÉQUILIBRÉ DU TERRITOIRE	
DÉVELOPPER TOUS LES TYPES D'INFRASTRUCTURES POUR DÉSENCLAVER LES TERRITOIRES	30
INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES ET AUTRES RÉALISATIONS	30
Sécuriser le réseau routier	30
Les interventions sur le Domaine Public Routier Départemental	30
Interventions en faveur de l'environnement	32
INFRASTRUCTURES ÉLECTRIQUES ET TÉLÉPHONIQUES	32
Renforcer le réseau électrique	32
Améliorer la couverture de la téléphonie mobile	33
INFRASTRUCTURES D'INTERNET	33
INFRASTRUCTURES FERROVIAIRES : LGV	35
Un accompagnement constant à la ligne LGV	35
RENFORCER LA SOLIDARITÉ ET LA COHÉSION TERRITORIALES	35
Soutenir le développement territorial	35

L'ingénierie territoriale auprès des communes et EPCI : Tarn-et-Garonne Conseils Collectivités (TGCC)	37
Les Subventions aux collectivités pour la réalisation d'équipements structurants	37
Politiques contractuelles	38
AUGMENTER L'OFFRE DE SERVICES PUBLICS DANS TOUS LES TERRITOIRES	38
Améliorer l'accès aux services publics de proximité	38
Le schéma départemental de présence postale	40
PROMOUVOIR LE TERRITOIRE	41
Organiser la promotion du territoire dans le cadre du Schéma Départemental du Tourisme et des Loisirs 2017-2021	41
Porter des projets d'envergure	42
Mobilités et sports de nature	43
Un nouveau Schéma pour organiser la promotion du territoire	46
RENFORCER LES SOLIDARITÉS HUMAINES ET L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL DE PROXIMITÉ	
ENGAGÉ DANS LA LUTTE CONTRE LA DÉPENDANCE ET POUR L'AUTONOMIE	48
Pour les personnes âgées	48
Pour les personnes en situation de handicap	48
Le Département engagé pour diminuer le reste à charge des bénéficiaires	49
Être à l'écoute des usagers vulnérables : CDCA	50
Le Département engagé dans une feuille de route avec la CNSA	50
Le Département investi sur la plupart des axes de la conférence des financeurs par des actions de prévention, en faveur des aidants, de l'habitat inclusif...	51
POLITIQUE DÉPARTEMENTALE EN FAVEUR DE L'HABITAT SOCIAL	52
Délégation des aides à la pierre	52
Les interventions du Département sur ses crédits propres	52
Favoriser l'accès et le maintien dans le logement des publics vulnérables	53
RENFORCER L'INSERTION PROFESSIONNELLE	54
Le Département en charge du versement du RSA et de l'insertion des bénéficiaires	54
Un minima social de plus en plus contrôlé	54
Retour à l'emploi, le Département en avance pour l'insertion	55
Le Département engagé dans une véritable politique d'insertion	56
ENGAGÉ DANS LA PRÉVENTION ET LA PROTECTION DE L'ENFANCE	56
Porteur de cette politique, le Département coordonne l'ensemble des acteurs	56
Le Département prend en charge tous les mineurs et fournit des efforts quantitatifs et qualitatifs pour répondre au déficit des solutions d'hébergement	57
Créer les conditions pour éviter le placement en misant sur la prévention	58
Le Département en avance dans la prise en charge et l'insertion des jeunes majeurs	58
L'adoption et l'accès aux origines personnelles	58
Engager dès le plus jeune âge avec la PMI	59

LES MDS AU CŒUR DE L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL DE PROXIMITÉ**Les MDS : le premier accueil social présent dans tous les territoires****Le projet de service 2019-2022 : l'action ambitieuse du Département****61****Le Département initie une démarche inter-institutionnelle pour assurer le meilleur accueil social de proximité****62****DÉVELOPPER LES SAVOIRS ET L'ANIMATION DES TERRITOIRES****ENGAGÉ POUR CRÉER LES CONDITIONS D'UNE MEILLEURE ÉDUCATION****64****LE DÉPARTEMENT MOBILISÉ DANS L'ACCOMPAGNEMENT DES ÉLÈVES****64****Construction, extension, rénovation et fonctionnement des collèges****64****Une restauration scolaire de qualité grâce à « Bien manger en Tarn-et Garonne »****64****Accroître les équipements en informatique et communication****65****De nombreuses aides départementales en faveur des collégiens****65****L'aide aux déplacements des élèves pour des sorties culturelles****66****Développer le sport en milieu scolaire****66****L'enseignement pour tous grâce au transport adapté****66****L'aide départementale aux écoles communales****67****DÉVELOPPER L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR****67****L'offre de formation s'agrandit****67****Le Département, financeur majoritaire du restaurant du Centre Universitaire****68****FACILITER L'ACCÈS À UNE OFFRE CULTURELLE ET SPORTIVE DE QUALITÉ****68****PROMOUVOIR LA CULTURE SOUS TOUTES SES FORMES****68****La médiathèque départementale, un pilier de l'action culturelle****68****Les Archives départementales entre rénovation et ouverture au public****69****Le soutien financier et techniques aux acteurs culturels****70****Coordonner les enseignements artistiques****71****La langue et la culture occitanes****71****L'Espace des Augustins****71****L'Abbaye de Belleperche****71****DÉVELOPPER LES PRATIQUES DU SPORT****72****L'aide départementale aux projets structurants****72****Le soutien au sport performance****72****Le sport solidarité****72****La Base de loisirs du Tarn et de la Garonne****73****Faire des jeux olympiques, les jeux de tous les territoires : label « Terre de jeux 2024 »****74**

SOUTENIR LES AGRICULTEURS ET LES FILIÈRES AGRICOLES

76

Favoriser la production locale et les circuits-courts

76

Assainissement des terres

76

Subventions aux CUMA

76

Aménagement du foncier agricole

76

Incitation à l'assurance contre la grêle et aide exceptionnelle

77

Les aides aux investissements dans les entreprises du secteur agricole

77

Aides aux mesures agri-environnementales

77

PRÉSERVER LA RESSOURCE EN EAU

77

Sécurisation de la ressource

77

Eau potable et assainissement collectif

79

Les interventions du SATESE

80

PROTÉGER ET VALORISER LES SITES NATURELS

81

Créer un réseau des Espaces Naturels Sensibles

81

Le Département assure l'aménagement de sept ENS en maîtrise d'ouvrage directe

81

Accompagner des maîtres d'ouvrages locaux

82

Gestion des rivières et prise en compte des zones humides

82

L'entretien des sentiers de randonnée et des espaces naturels par la brigade verte

83

ENCLENCHER LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

83

Des projets concernant le photovoltaïque et les réseaux de chaleurs

83

Développer une filière bois locale

83

Soutenir la rénovation énergétique

84

L'action du département en matière de déchets

84

Le soutien aux associations

84

GARANTIR LES SÉCURITÉS SANITAIRES ET ENVIRONNEMENTALES

84

Un investissement de longue date

84

La sécurité sanitaire animale

85

La sécurité alimentaire

85

La sécurité sanitaire des eaux

85

La sécurité sanitaire humaine

86

La surveillance environnementale

86

Surveillance de la radioactivité

86

Surveillance du moustique tigre

87

Surveillance de la qualité de l'air

87

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE TARN-ET-GARONNE

SLOW



L'ACTION AMBITIEUSE DU DEPARTEMENT

ASSEMBLÉE DÉPARTEMENTALE

Envoyé en préfecture le 11/07/2022

Reçu en préfecture le 11/07/2022

Affiché le 11/07/2022

SLO

ID : 082-228200010-20220623-CD20220623_76-DE



VOS 30 CONSEILLER DÉPARTEMENTAUX 2021 ▶ 2028



L'ACTION DE LA COLLECTIVITE PAR...

...SON NOUVEAU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Le président

Élu par les conseillers départementaux pour 6 ans, le Président incarne l'exécutif du Département. Il dirige l'administration, met en œuvre et accomplit les décisions de l'Assemblée. Il élabore le budget, ordonne les dépenses et prescrit l'exécution des recettes de la collectivité.

L'Assemblée plénière

Elle constitue l'organe délibérant du Département. Elle définit les grandes orientations de la politique départementale. Son président la réunit en séance publique au moins une fois par trimestre. Les séances publiques sont préparées lors des commissions spécialisées au sein desquelles siègent les élus. Ces commissions étudient les dossiers qui viendront à l'ordre du jour et émettent un avis, afin d'éclairer les décisions de l'Assemblée.

Les commissions d'étude

1^{ère} Commission : Finances

Présidente : Mme Valérie RABAULT
Vice-Présidente : Mme Marie-Claude NÈGRE
Secrétaire : Mme Élisabeth CASTAGNÉ
Membres :
M. Mathieu ALBUGUES
M. Christian ASTRUC
M. Jean-Michel BAYLET
M. José GONZALEZ
M. Romain LOPEZ
Mme Dominique SARDEING

2^{ème} Commission : Personnel, affaires générales

Présidente : Mme Marie-Claude NÈGRE
Vice-Président : Mme Dominique SARDEING
Secrétaire : M. José GONZALEZ
Membres :
M. Mathieu ALBUGUES
M. Christian ASTRUC
M. Jean-Michel BAYLET

Mme Élisabeth CASTAGNÉ
M. Romain LOPEZ
Mme Valérie RABAULT

3^{ème} Commission : Éducation, enseignement supérieur, sport

Président : M. Bernard PÉCOU
Vice-Président : Mme Dominique SARDEING
Secrétaire : M. Cédric VAISSIÈRES
Membres :
M. Jean-Claude BERTELLI
M. Ghislain DESCAZEUX
Mme Anne IUS
Mme Marie-José MAURIÈGE
Mme Marie-Claude NÈGRE
Mme Nadine SINOPOLI

4^{ème} Commission : Mobilités, infrastructures, routes

Président : M. Cédric VAISSIÈRES
Vice-Président : M. Jean-Luc DEPRINCE
Secrétaire : M. Mathieu ALBUGUES
Membres :
M. Jérôme BEQ
M. Jean-Claude BERTELLI
M. Jean-Philippe BÉSIERS
Mme Catherine BOURDONCLE
Mme Any DELCHER
Mme Dominique SARDEING

5^{ème} Commission : Solidarité, santé, habitat

Présidente : Mme Nadine SINOPOLI
Vice-Président : M. José GONZALEZ
Secrétaire : Mme Catherine BOURDONCLE
Membres :
Mme Élisabeth CASTAGNÉ
Mme Patricia DUCASSÉ
Mme Clarisse HEULLAND
M. Romain LOPEZ
Mme Marie-José MAURIÈGE
Mme Marie-Claude NÈGRE

6^{ème} Commission : Aménagement, innovation, numérique, ruralité, contractualisation

Présidente : Mme Sophie DELBREIL
Vice-Présidente : Mme Catherine BOURDONCLE
Secrétaire : M. Emmanuel CROS

Membres :

M. Jean-Michel BAYLET
 M. Alain BELLOC
 M. Jean-Claude BERTELLI
 M. Jean-Philippe BÉSIERS
 Mme Christiane LE CORRE
 Mme Liliane MORVAN

7^{ème} Commission : Agriculture, agroalimentaire,
 irrigation, circuits courts

Présidente : Mme Liliane MORVAN
 Vice-Président : M. Jérôme BEQ
 Secrétaire : M. Jean-Luc DEPRINCE

Membres :

M. Christian ASTRUC
 Mme Véronique COLOMBIÉ
 Mme Sophie DELBREIL
 Mme Anne IUS
 Mme Marie-Claude NÈGRE
 Mme Valérie RABAULT

8^{ème} Commission : Transition écologique,
 eau, déchets

Président : M. Michel WEILL
 Vice-Président : M. Alain BELLOC
 Secrétaire : M. Cédric VAISSIÈRES

Membres :

M. Christian ASTRUC
 Mme Catherine BOURDONCLE
 Mme Véronique COLOMBIÉ
 M. Jean-Luc DEPRINCE
 Mme Clarisse HEULLAND
 Mme Liliane MORVAN

9^{ème} Commission : Culture, patrimoine,
 langue occitane

Présidente : Mme Patricia DUCASSÉ
 Vice-Présidente : Mme Christiane LE CORRE
 Secrétaire : Mme Dominique SARDEING

Membres :

M. Jean-Philippe BÉSIERS
 Mme Catherine BOURDONCLE
 M. Ghislain DESCAZEUX
 Mme Marie-José MAURIÈGE
 M. Bernard PÉCOU
 Mme Valérie RABAULT

10^{ème} Commission

insertion, tourisme

Présidente : Mme Anne IUS
 Vice-Président : M. Emmanuel CROS
 Secrétaire : Mme Nadine SINOPOLI

Membres :

Mme Véronique COLOMBIÉ
 Mme Any DELCHER
 M. Jean-Luc DEPRINCE
 M. José GONZALEZ
 Mme Clarisse HEULLAND
 Mme Marie-José MAURIÈGE

La commission permanente

Le Président du Conseil départemental préside la commission permanente composée de 9 Vice-Présidents et 9 membres issus des groupes politiques de l'Assemblée départementale. Elle règle les affaires courantes du Département, dans le cadre des délégations d'attributions qui lui sont consenties par l'Assemblée départementale.

Les 19 membres de la commission permanente :

Président : M. Michel WEILL,
 Président du Conseil Départemental,

Vice-Présidents :

Mme Marie-Claude NÈGRE
 M. Jean-Luc DEPRINCE
 Mme Dominique SARDEING
 M. José GONZALEZ
 Mme Catherine BOURDONCLE
 M. Emmanuel CROS
 Mme Christiane LE CORRE
 M. Alain BELLOC
 M. Jérôme BEQ

Autres Membres :

Mme Nadine SINOPOLI
 M. Mathieu ALBUGUES
 Mme Clarisse HEULLAND
 M. Cédric VAISSIÈRES
 M. Jean-Philippe BÉSIERS
 Mme Marie-José MAURIÈGE
 M. Jean-Claude BERTELLI
 M. Romain LOPEZ
 M. Ghislain DESCAZEUX

L'année 2021, année de préparation de la nouvelle mandature

2021 s'est caractérisée par :

- la fin de la mandature 2015-2021, avec notamment :
 - un bilan détaillé, en lien avec les services, sur les désignations au sein des commissions et organismes extérieurs jugées caduques et celles à reconduire,
 - un accompagnement spécifique des élus sortants (modalités de fin de fonction).
- le renouvellement de la mandature 2021-2028 à travers :
 - le **dispositif d'accueil de l'élu** : préparation du guide d'accueil de l'élu, réalisation de fiches sur le statut de l'élu,
 - un accompagnement spécifique des élus entrants : rencontres individualisées à la demande avec les conseillers départementaux,
 - sur le plan institutionnel, mise en place des organes délibérants,
 - la redéfinition du volet relatif au statut de l'élu
 - la **refonte du règlement intérieur** de l'Assemblée, des délégations octroyées à la commission permanente, à l'exécutif, et aux Vice-Présidents, conformément aux nouvelles orientations,
 - la préparation, le suivi de 3 séances d'installation, et le traitement des délibérations correspondantes,
 - la **réactualisation des désignations au sein des commissions institutionnelles, associations et organismes extérieurs ou départementaux**.
 Une nouvelle méthode de travail a été appliquée pour une démocratie locale plus transparente.

Les chiffres liés au renouvellement :

- 27 délibérations inscrites à l'ordre du jour des 3 séances du 1er, 15 et 29 juillet 2022
- 129 arrêtés de désignations et de délégation aux Vice-Présidents
- 334 courriers de notification (arrêtés et délibérations)
- 3 séances, 2 recueils,
- 3 procès-verbaux,

Autres chiffres de 2021 (hors renouvellement) :

- organisation de 5 sessions du conseil départemental, production de 159 délibérations, et 5 procès-verbaux de débats,
- organisation de 7 réunions de commission

Envoyé en préfecture le 11/07/2022

Reçu en préfecture le 11/07/2022

Affiché le 11/07/2022

SLO

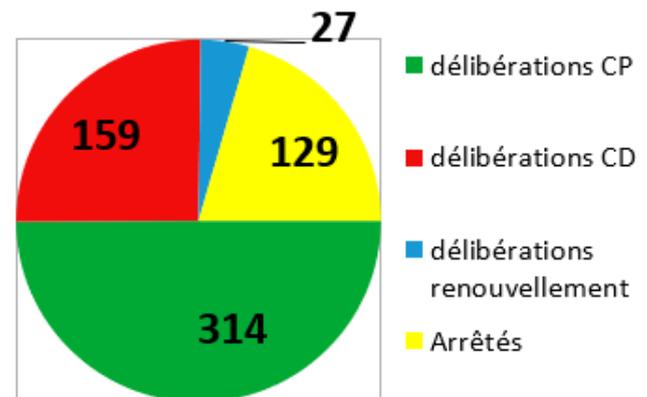
ID : 082-228200010-20220623-CD20220623_76-DE

permanente, production de 159 délibérations et 7 procès-verbaux synthétiques,

- réalisation de 27 recueils des actes.

Au total, 15 séances ont eu lieu et 629 actes administratifs (délibérations et arrêtés) ont été réalisés en 2021 par le service. Ces derniers sont répartis selon le graphique suivant :

Répartition des actes administratifs :



L'appui à la procédure de renouvellement de l'Assemblée départementale

Évènement marquant de l'année 2021, le renouvellement général des conseils départementaux a demandé une intervention spécifique du service juridique dans le processus d'installation de la nouvelle Assemblée via des : mesures d'anticipation de nature à garantir le fonctionnement de l'Institution ante et post installation de l'Assemblée : réunions préparatoires, coordination interservices, notes et fiches de procédures, rapports, contrôles réglementaires des dispositifs de représentation, délibérations et arrêtés.

Vers un fonctionnement dématérialisé des organes délibérants et de leurs actes

Le Département s'engage dans une démarche responsable et indispensable de dématérialisation. Le secrétariat général de l'Assemblée (SGA), en lien étroit avec les élus et l'ensemble des services départementaux, en est un acteur pilote.

Le SGA garantit le bon fonctionnement, la fiabilité, la sécurisation, la diffusion et la conservation des actes et des décisions de l'Assemblée départementale et de sa commission permanente.

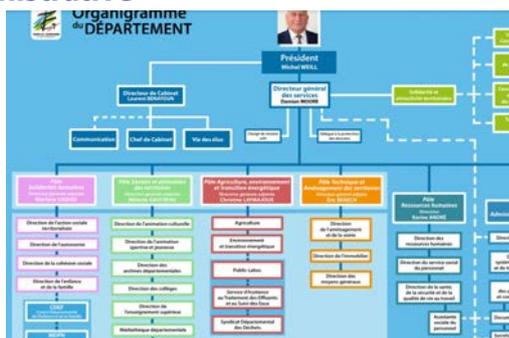
Ses missions sont amenées à être modifiées par la dématérialisation :

- organisation administrative de l'activité des instances départementales,
- vérification de la conformité administrative et juridique du processus décisionnel et des délibérations tant sur la forme que sur le fond,
- validation et saisie des délibérations prises par ces instances jusqu'à leurs signatures électroniques via les logiciels **Webdelib et IParapheur (ce dernier logiciel a été pendant la crise sanitaire),**
- **transmission des délibérations au contrôle de légalité via le logiciel Slow,**
- **publicité réglementaire des actes :**
- mise en ligne sur le site internet du Département des délibérations de l'Assemblée et de la commission permanente,
- affichage et réalisation du recueil des actes administratifs,
- suivi des correspondances de la Préfecture dans le cadre des observations du contrôle de légalité,
- saisie des débats des séances du Conseil départemental,
- rédaction du procès-verbal des commissions permanentes,
- suivi des désignations et représentations dans les organismes extérieurs par saisie de délibération ou d'arrêt.

Pendant la crise sanitaire, le SGA a été dans l'obligation de faire preuve d'une grande capacité d'adaptation afin de faire fonctionner les organes délibérants en distanciel tout en respectant le cadre réglementaire national.

... PAR SON ADMINISTRATION

Réorganiser les services pour améliorer l'action administrative



La réforme de l'organigramme de l'administration

(réalisée en novembre 2021) à construire un véritable collectif de direction général avec l'appui des fonctions support (le DGS et les DGA) afin de mettre en œuvre au mieux le projet politique portée par la nouvelle majorité.

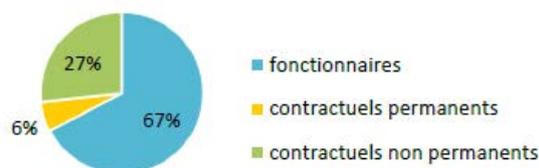
Le département engagé pour ses agents qui ont su s'adapter pour assurer la continuité des services publics

La Direction des Ressources Humaines est chargée de recruter et d'accompagner les agents tout en recherchant l'adéquation et l'optimisation des moyens humains aux missions de service public.

À ce titre, elle met en œuvre des dispositifs visant au maintien dans l'emploi, au développement de l'employabilité et à la formation tout au long de la vie professionnelle des agents. Elle conseille et accompagne la direction générale et les différentes directions dans la mise en œuvre des évolutions d'organisation et la prise en charge des situations individuelles. Elle a également en charge de garantir la santé des agents au travail et la prévention des risques au sein de la collectivité. Les données suivantes sont issues du **rapport Social Unique au 31 décembre 2020**.

Les effectifs :

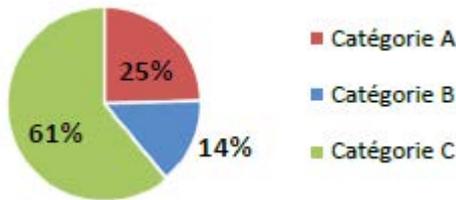
- ➔ **1 676 agents employés par la collectivité au 31 décembre 2020**
- > **1 129** fonctionnaires
- > **98** contractuels permanents
- > **449** contractuels non permanents



12 % des contractuels permanents en CDI
43 % des contractuels non permanents recrutés comme saisonniers ou occasionnels

Caractéristiques des agents permanents

Répartition des agents par catégorie



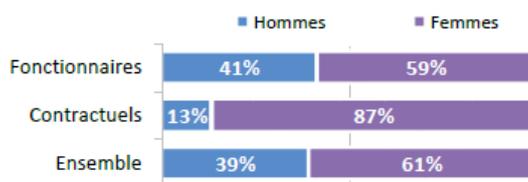
Les principaux cadres d'emplois

Cadres d'emplois	% d'agents
Adjoints administratifs	21%
Adjoints techniques des établissements d'enseignement	19%
Adjoints techniques	14%
Assistants socio-éducatifs	11%
Rédacteurs	7%

Répartition par filière et par statut

Filière	Titulaire	Contractuel	Tous
Administrative	32%	30%	32%
Technique	50%	21%	48%
Culturelle	2%	3%	2%
Sportive	0%	1%	0%
Médico-sociale	15%	45%	17%

Répartition par genre et par statut



- 8 % des contractuels sont à temps non complet (aucun chez les fonctionnaires)
- 10 % des fonctionnaires sont à temps partiel (de droit ou non), aucun chez les contractuels
- 14% des femmes à temps partiel (1% des hommes)

En moyenne, les agents de la collectivité ont **49 ans**.

Âge moyen* des agents permanents	
Fonctionnaires	49,87
Contractuels permanents	39,95
Ensemble des permanents	49,08

Âge moyen* des agents non permanent	
Contractuels non permanents	45,16

En 2020, 72 arrivées d'agents permanents

Arrivées de contractuels	44%
Voie de mutation	31%
Recrutement direct	21%
Intégration directe	3%
Voie de détachement	1%

et 98 départs

Départ à la retraite	90%
Mise en disponibilité	5%
Congé parental	4%
Détachement	1%

4 sanctions du premier groupe (c'est-à-dire les moins graves) disciplinaires prononcées en 2020

Les charges de personnel représentent 26,21 % des dépenses de fonctionnement = Budget de fonctionnement (275 265 762 €) et charges de personnel (72 145 595 €)

La part du régime indemnitaire sur les rémunérations annuelles brutes pour l'ensemble des agents permanents est de 14 %

En moyenne, **22,3 jours d'absence** pour tout motif médical en 2020 par fonctionnaire. Ce chiffre est à nuancer car il prend en compte tous les arrêts maladie et les absences en raison du Covid 19.

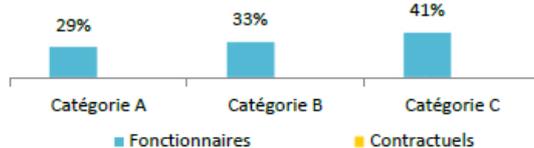
32 accidents du travail déclarés au total en 2020 (En moyenne, 40 jours d'absence consécutifs par accident du travail)

226 jours de grève recensés en 2020 (en cumulé).

71 travailleurs handicapés employés sur emploi permanent (aucun travailleur handicapé recruté sur emploi non permanent)

En 2020, 34,4% des agents permanents ont suivi une **formation** d'au moins un jour.

Pourcentage d'agents par catégorie et par statut ayant bénéficié d'au moins un jour de formation en 2020



1 654 jours de formation suivis par les agents sur emploi permanent en 2020

387 620 € ont été consacrés à la formation en 2020

En 2021, l'action sociale du Département représente 682 293,34 € (692k en 2020) :

Nombres d'agents bénéficiaires des prestations et le montant :

- prêts : 74 agents pour 65 730 €
- allocation garde d'enfants : 1 agent pour 284 €
- allocation séjours d'enfants : 25 agents pour 3 267 €
- chèques-vacances : 1 221 agents pour 324 656 € dont 167 816 de recettes
- restaurant universitaire : 14 590 €
- secours d'urgence : 5 agents pour 2 300 €
- arbre de Noël : 627 enfants pour 36 013 €
- participations locations réservées par le Service social : 36 250 € dont 24 493 de recettes
- allocation enfant handicapé
- allocation rentrée scolaire

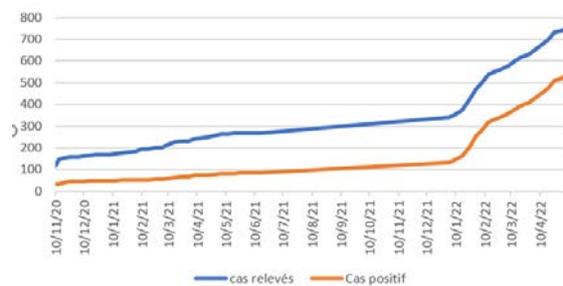
Les années 2020 et 2021 ont été marquées par la pandémie. Ainsi, **les services ont fait preuve d'adaptation pour assurer la continuité des actions du département** tout en mettant en place des procédures sanitaires restrictives afin de répondre aux consignes gouvernementales.

La Direction des moyens généraux a été particulièrement sollicitée et a fait preuve d'une réactivité à la hauteur de la situation pour assurer la **distribution des masques** pour les agents du Département.

L'information régulière sur l'évolution des consignes et la mise en place des mesures de protection individuelle a fait l'objet d'une attention

particulière.

Tableau de recensement des cas positifs et cas relevés (cas contact et négatif) parmi les agents du Département (avec une pause entre juin 2021 et janvier 2022)



Le **télétravail** en situation exceptionnelle a été rapidement mis en place afin de protéger les agents tout en maintenant l'activité.

La délibération du 21 avril 2021 a permis de mettre en place du télétravail en situation normale car le télétravail avant cette période résultait d'un cadre juridique d'urgence. Cette mise en place doit être considérée comme une expérimentation qui devra aboutir à un bilan au dernier trimestre 2022. Le Département propose la mise en place d'un forfait mensuel d'un montant de 15€ pour tout agent télétravaillant dès le 1^{er} septembre 2021.

Sécurisation juridique de l'action administrative

Les missions du service des affaires juridiques sont devenues essentielles pour répondre à la juridicisation des rapports sociaux, à un développement général des réglementations et à la montée des contentieux.

Les études et les avis constituent un préalable à la définition d'une stratégie et d'une prise de décision au regard de l'analyse et de la portée de la réglementation en vigueur pour l'ensemble des domaines de compétence de la collectivité, sur saisine des différentes directions et comme force de propositions. Concrètement cela passe par :

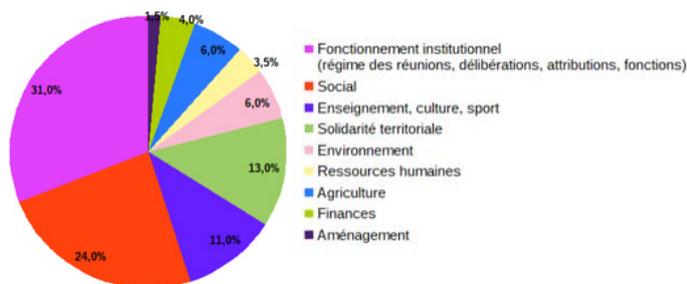
- une production d'expertises et de diagnostics de risque,
- des notes circonstanciées de consultation,

- l'élaboration de méthodologies, d'outils et de supports adaptés au fonctionnement de l'administration,
- l'accompagnement des services dans la communication des documents administratifs.

L'élaboration et la rédaction des actes

La sécurisation des actes, qui participe de l'expertise rendue, constitue l'autre volet des missions du service juridique. Concrètement, il s'agit d'élaborer des différents actes (contrats et conventions, arrêtés, règlements, mesures et décisions administratives) pris en exécution des délibérations départementales et des objectifs de gestion

Les chiffres clés 2021 : 600 études et actes

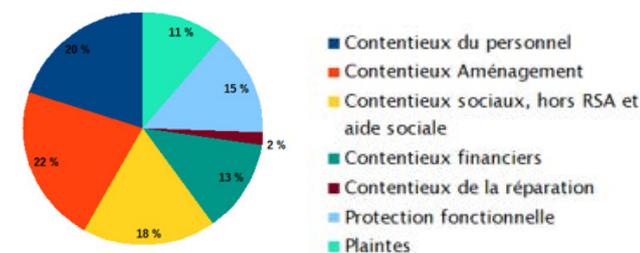


Défendre les intérêts du Département

Les contentieux et actes de procédure sont traités en direct par le Département qui réalise les écritures et assure la représentation devant les tribunaux quand le ministère d'avocat n'est pas obligatoire.

Les avocats interviennent à raison de la spécificité du domaine de compétence et pour les matières où leur assistance est de droit.

Nombre de procédures : 55



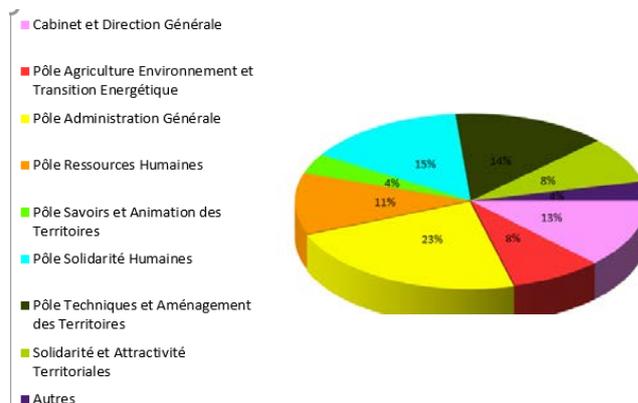
Sécuriser l'action publique suppose d'être informé rapidement

Le **service de documentation** assure la conduite de la politique documentaire du Département. Outre la gestion du fonds documentaire et la réponse aux demandes des utilisateurs (élus et agents), il met à disposition et diffuse des ressources documentaires, facilitant la recherche et la circulation de l'information au sein de la collectivité. Le but : **délivrer, aussi rapidement que possible, une information pertinente.**

- Le **fonds documentaire** est composé en 2021 de :
- 279 abonnements pour 175 titres (revues, journaux, mises à jour, internet)
 - 8 200 ouvrages dont nouveaux ouvrages (15) et désherbage (82)
 - Délibérations depuis 1971.

Le service documentation assure des veilles documentaires sur une soixantaine de thèmes. Il produit des panoramas de presse : 254 Panoramas Cabinet/Elus et 254 Panoramas intranet (en 2021). En ce qui concerne l'aide à la décision : 644 recherches effectuées à la demande des utilisateurs en 2021.

Le reclassement plus détaillé des délibérations de la Commission Permanente quasiment terminé permet une recherche plus aisée et plus rapide pour les utilisateurs. De plus, il facilite une éventuelle future numérisation.



Effcience de la commande publique

Afin d'homogénéiser les pratiques, garantir la cohérence des dossiers et permettre à la collectivité de procéder à des achats dans les

meilleures conditions, le service de la commande publique met en œuvre les procédures d'achat public d'un montant supérieur à 15 000 € HT et conseille les services pour l'ensemble des achats. Il assiste les services opérationnels dans la définition du besoin et dans la recherche de la procédure pertinente. Il rédige les pièces administratives des marchés puis assure leur publication et réceptionne les offres. Après analyse des offres par les services opérationnels, le service achève la procédure de passation des marchés, et prend également en charge l'organisation et le secrétariat des commissions d'appel d'offres.

Ce service assure également l'ensemble des procédures de marchés publics issues des interventions de la cellule d'ingénierie départementale (TGCC traité à la page 36) qui propose une assistance technique pour les opérations d'aménagement ou de construction menées par les petites communes du département.

Les chiffres pour le Département en 2021 :

- 154 consultations et 123 marchés notifiés ont été réalisés pour le Département.
- 93 dossiers de consultation des entreprises (DCE) publiés, 2 678 DCE retirés sur le profil acheteur (moyenne de 28,8 retraits par consultation)
- 372 offres électroniques réceptionnées
- 168 Actes transmis au contrôle de légalité
- 15 procédures d'appel d'offres
- 66 procédures de MAPA
- 16 marchés sans publicité ni mise en concurrence
- 123 marchés notifiés
- 10 marchés déclarés infructueux
- 9 procédures déclarées sans suite

S'assurer contre les risques liés à l'activité, aux biens et aux personnes de la collectivité

Le service des assurances a pour mission de :

- garantir la couverture en assurances permanentes des risques liés à l'activité, aux biens et aux personnes de la collectivité,
- assurer la gestion et l'indemnisation des dommages subis des divers risques garantis :
 - responsabilité civile (RC),
 - dommages aux biens (DAB),
 - protection juridique et fonctionnelle (PJ, PF)
 - tous risques expositions et œuvres d'art,

- flotte automobile
- garantie dommages-ouvrage.

En 2021 : 465 dossiers en gestion sur le "volet des Assurances et locations engins"

Les divers risques en matière d'assurance et leur sinistralité divergent selon la garantie.

Nombre de sinistres et répartition de la sinistralité déclarée : 241 sinistres enregistrés pour 2021 contre 203 sinistres en 2020 soit une augmentation de +18,71 %.

Par ailleurs, 23 sinistres sont toujours en cours d'instruction, dossiers non clôturés (13 sinistres flotte auto, 7 sinistres RC, 9 sinistres DAB, 3 sinistres PJ) soit un total de 264 dossiers en gestion sur 2021.

Lot 1 – flotte auto			
Du 01-01-2021 au 31-12-2021			
Déclarés	Non déclarés (en dessous franchise – non garantis)	Total sinistres	Evolution
116	22	138	+15,78%
Du 01-01-2020 au 31-01-2020			
89	27	116	

Le Département loue temporairement et régulièrement du matériel spécifique pour l'entretien de la voirie.

Gestion de 200 contrats de location pour 843 jours d'assurance comparativement à 2020.

Lot 2 – dommages aux biens		
Du 01/01/2021 au 31/01/2021		
Déclarés	Non déclarés (en dessous franchise et/ou événement non garantis)	Total sinistres
16	10	26
Montant des indemnités perçues sur l'année (N+N-1+voir N-2)	Montant des dommages non garantis – franchises (année N)	Montant total des dommages (année N + dossiers clôturés sur l'année)
110 894,00 €	48 046,02 €	158 940,02 €
2020		
6	14	20
Montant des indemnités perçues sur l'année (N+N-1+voir N-2)	Montant des dommages non garantis – franchises (année N)	Montant total des dommages (année N + dossiers clôturés sur l'année)
34 160 €	4 478 €	39 639 €

Répartition sinistralité déclarée par catégorie :

31% : vol et vandalisme

27% : choc avec VAM (véhicule à moteur)

27% : autres

15% : intempéries

Lot 3 – Responsabilité civile			
Du 01/01/2021 au 31/01/2021			
Déclarés	Non déclarés et/ou sans suite	Total sinistres	Variation
67	4	71	+ 4 dossiers
Montant total des indemnités	Sans suite	Montant total indemnités perçues	
82 650,66 €	0	82 650,66 €	+ 200,60 %
2020			
Déclarés	Non déclarés et/ou sans suite	Total sinistres	
63	4	67	
Montant total des indemnités	Dossiers sans suite	Montant total indemnités perçues	
27 494,76 €	0	27 494,76 €	

Répartition par direction des sinistres :

63 % : sinistres sur voirie

30 % : sinistres ASE

7 % : autres directions

Concernant la protection fonctionnelle : 6 dossiers pour 2021.

Faits marquants en 2021 :

- sinistralité en augmentation + 18,71 % (Multirisques),

- gestion et souscription des contrats Dommages-ouvrage,

- 1 sinistre en DO et 1 nouveau contrat souscrit pour le nouveau bâtiment du CDEF.

- dossier sinistre du Centre technique départemental.

Adapter les systèmes informatiques pour une action publique plus agile et réactive

La Direction des Systèmes Informatiques et de Télécommunications (D.S.I.T.) s'attache à **adapter l'outil informatique par rapport notamment à l'évolution très rapide du contexte réglementaire, ce qui suppose d'être agile pour assurer une action la plus réactive possible.**

Cette exigence se traduit dans toutes les missions du SGID :

- La veille technique et réglementaire dans les domaines de l'informatique, des réseaux, des télécommunications et de leurs applications au Département,
- L'inventaire des besoins en matériels et logiciels informatiques, en moyens de télécommunications, de méthodes et de procédures d'automatisation du Département,
- L'étude et le conseil en infrastructures de réseaux, de télécommunications, de choix de matériels, de logiciels, de méthodes et de procédures d'automatisation pour le Département et ses partenaires,
- L'analyse des besoins, le développement ou le choix et l'adaptation et le déploiement d'infrastructures de réseaux, de télécommunications, de solutions matérielles et logicielles, de méthodes et de procédures d'automatisation,
- La maintenance résolutive, évolutive, technologique et réglementaire des infrastructures réseaux ou de télécommunications, des matériels et des logiciels,

- L'exploitation et réseaux, de télécommunications, des matériels et des logiciels, du système d'information et la production de documents et de fichiers pour les services du Département et des communes, ainsi que l'administration de l'intranet,
- L'assistance technique et réglementaire aux utilisateurs des infrastructures réseaux ou de télécommunications, des matériels et des logiciels, des méthodes et de procédures d'automatisation,
- L'élaboration des propositions budgétaires, la préparation des marchés, les commandes et le contrôle des prestations et des fournitures, l'enregistrement des factures et l'inventaire des matériels, des logiciels et des moyens de télécommunications, les relations avec les fournisseurs pour l'ensemble des domaines précités.

La D.S.I.T. est composée des services des études, de l'exploitation et de la cellule système d'informations géographiques départemental (S.I.G.D.).

Faits marquants en 2021

Cellule S.I.G.D.

- Réalisation du site web <https://ens.tarnetgaronne.fr/> pour la mise en valeur des Espaces Naturels Sensibles (collaboration Cellule S.I.G.D. – Pôle Agriculture et Environnement – CAUE – Tarn et Garonne Tourisme),
- Réalisation du site web <https://lacarto.ledepartement82.fr/franceservices> « Proximité des services publics » : recherche des permanences du Conseil départemental et les sites France Services (lieu, horaires...),
- Réalisation d'outils de relevé terrain pour la Direction de l'aménagement et de la voirie : suivi de la viabilité hivernale, saisie des diagnostics phytosanitaires des plantations d'alignement, relevé des ouvrages hydrauliques (tablettes à disposition des référents en subdivision).

Bureau Action sociale & Prévention médico-sociale

- Mise en place du dispositif PCH parentalité ,
- Mise en place de l'interface Implicit – Grand Angle ,
- Mise en place de l'interface Progos (subventions) – Grand Angle ,
- Mise en œuvre d'un nouvel outil de gestion des marchés publics.

Bureau Gestion financière & comptable

- Mise en œuvre du nouvel outil de gestion comptable et financière Grand Angle,
- Mise en œuvre de la nouvelle version de l'outil de gestion de la dette Salvia Financement.

Bureau Gestion des ressources humaines

- Mise en place de l'interface eCivi-RH – Grand Angle,
- Mise en place de l'indemnité de Télétravail.

Bureau de la micro-informatique

- Collèges : migration serveur Magret vers Éole (collège pilote Olympe de Gouge et Simone Veil).

Bureau de la téléphonie

- Collèges : installation du wifi à la demande dans tous les établissements,
- Collèges : mise en œuvre serveurs, wifi, téléphonie collège de Verdun-sur-Garonne.

Le parc d'équipement est constitué de :

- 1128 postes de travail informatiques, (services du Conseil Départemental),
- 2104 postes informatiques et 906 tablettes. (collèges).

Demandes d'assistance ou incidents signalés et traités : 5123 tickets d'intervention.

La première phase du projet SGAD (système de gestion et d'archivage des documents) entre en production avec la gestion électronique de documents en juin 2022.

La recherche de la performance de l'action publique dans tous les services

Le **service courrier** a optimisé les affranchissements par une augmentation des plis affranchis en Ecopli et une **diminution de ceux expédiés en tarif prioritaire** (mode d'expédition le plus cher). Cette optimisation est passée par une sensibilisation de l'ensemble des services.

La direction des moyens généraux a entamé une réflexion globale pour réduire les coûts de ses missions.

En 2021, les missions d'approvisionnement des services en moyens matériels et de maintenance des équipements départementaux, qui incombent à la DMG, ont mobilisé 63 agents pour une dépense globale de 5 453 033 €.

L'atelier n°1 : écosystème rattaché à la DMG

au cœur de cette démarche de réduction des coûts tout en améliorant la qualité du service rendu. Cela est passé par **la création du poste de visiteur technique** qui permet de faire des économies considérables grâce à son action de prévention des pannes. Le visiteur technique fait des contrôles réguliers tout en étant dans une démarche pédagogique auprès des agents pour leur transmettre les bonnes pratiques et ainsi préserver le plus longtemps possible le matériel.

L'année 2021 a été marquée par le suivi du chantier de **reconstruction de l'atelier de carrosserie** et, sur le dernier trimestre, par l'organisation de la reprise de l'activité carrosserie. **L'activité carrosserie était externalisée mais cela coûte plus cher**, c'est pourquoi le Département a réinternalisé ce service pour faire des économies.

Le **magasin technique de l'Atelier** a également été réformé. Etant donné que ce sont les subdivisions départementales qui ont le plus besoin de pièces, un volume de pièces conséquentes a été déposé en subdivision pour éviter les déplacements des agents à Montauban. **L'objectif est double : réduire les déplacements (avec tout ce que cela implique) et renforcer la rapidité.**

À noter que l'écart de l'inventaire annuel a fortement diminué par rapport à 2020. Les erreurs de sortie ont considérablement diminué.

Deux faits marquants en 2021 pour le service Achat-approvisionnement :

- **Dématérialisation des achats de fournitures de bureau** : les commandes se font désormais via une plate-forme dédiée qui permet à chaque direction de remplir un « panier » et d'être livrée directement dès le lendemain.

- **Constitution d'un groupe de travail pour le choix des E.P.I.** : les utilisateurs de vêtements professionnels ont été associés à la rédaction du cahier des charges et à l'analyse des offres des nouveaux marchés. La gamme de vêtements et les modèles de chaussures ont été totalement revus et les couleurs ont été modifiées pour passer au orange/bleu. Cette décision a donné lieu à un renouvellement complet des EPI pour l'ensemble des agents de la collectivité.

Ce renouvellement est le fruit de réunions avec tous les correspondants EPI. Les moyens généraux sont intégrés au Pôle technique aménagement parce que la plupart des besoins sont émis par les subdivisions départementales afin de rendre plus rapide les réponses au terrain.

Concernant le service Comptabilité Générale qui a pour objectif d'assurer le traitement des opérations comptables de tous les services affectés à la DMG :

- Sur l'année 2021, 3 973 factures (soit +24,89 %) et 147 recettes (soit +54,74 %) ont été traitées.

- Ces différences sont liées au contexte de la crise sanitaire, notamment **l'augmentation du traitement des factures qui se justifie par les achats de masques, de gel hydroalcoolique...**

Concernant le service Parc Auto : il doit programmer, organiser les acquisitions d'engins et de véhicules, et procéder aux réformes. Ce service se doit d'assurer la gestion du pool de véhicules de l'Hôtel du Département ainsi que les nettoyages et entretiens des véhicules.

Tout au long de l'année 2021, la collectivité a procédé aux remplacements des véhicules,

matériels et engins. En décembre 2021, le Parc Automobile Départemental est constitué de 368 immatriculations.

Le Département est revenu à logique de location de véhicules, plutôt que de l'acquisition, afin de faire des économies.

Concernant le carburant :

- Les volumes consommés sont similaires à l'année 2019 (année de référence avant la crise sanitaire).

- **Augmentation significative des prix à la pompe (+ 32 % sur l'année)** en rapport à la reprise économique mondiale post-crise sanitaire.

Valoriser, entretenir et gérer le patrimoine immobilier

Le service du patrimoine est chargé de :

- gérer l'inventaire physique et l'affectation du patrimoine immobilier bâti,

- élaborer les contrats de location, baux et conventions,

- procéder au paiement des redevances et impôts fonciers dus par le Département.

En 2021 : 212 dossiers en gestion sur le volet patrimoine

Stabilité de la surface assurée pour les 159 biens en gestion (pleines propriétés, locations données et prises) :

Biens	2020	2021
Biens en pleine propriété	142 446 m ²	142 847m ²
Dont biens donnés en location	16 116 m ²	16 460m ²
Biens mis à disposition suite loi transfert 2004	110 117 m ²	110 117m ²
Biens pris en location	7 920 m ²	7 224m ²
Total m² assurés	260 483 m²	260 188m²

Répartition de la surface assurée :

55% Biens en pleine propriété

42% Biens mis à disposition loi transfert 2004

3% Biens pris en location

L'année 2021 est marquée par un accroissement des dépenses de l'imposition foncière lié d'une part, à l'augmentation annuelle de la fiscalité et d'autre part, aux réexamens de 4 avis d'imposition (gendarmeries exonérées à tort).

53 dossiers en gestion, la somme réglée par le Département pour 2021 s'élève à 142 961€ contre 130 809 € en 2020 soit +9 % de dépenses supplémentaires.

25 actes signés en 2021 contre 14 contrats signés en 2020. Sur les 25 actes signés, 22 contrats ont été signés dans le cadre de la délégation octroyée au Président pour la conclusion et la révision du louage de choses, en application des délibérations du 12 et 13 avril 2016 et du 15 juillet 2021 et 3 validés lors des Assemblées départementales.

Faits marquants en 2021 :

- Reconstruction du CTD avec une cabine de peinture,
- Bâtiment du CDEF achevé et exploité
- Imposition foncière en hausse, somme réglée = 142 691€

La gestion de l'immobilier doit permettre au Conseil départemental d'assurer ses missions dans les meilleures conditions d'accueil sur l'ensemble du territoire, et de maintenir son patrimoine.

Aussi, la Direction de l'immobilier s'attache à garantir la conformité des bâtiments :

- à les préserver et les faire évoluer, à mener à bien les projets de construction ou de rénovation,
- à optimiser la gestion immobilière
- à apporter les éléments de décision pour la faisabilité de projets
- à limiter l'empreinte écologique des bâtiments départementaux.

Actuellement, le **patrimoine immobilier départemental se compose fin 2021 de 159 bâtiments, dont 42 sont des locations** (260 188 m² de plancher marchés suivis) répartis comme suit :

Répartition des bâtiments par type

Surface (m²) des bâtiments par types



- Collèges, C.U. et CIO
- Gymnases
- Culture & Loisirs
- Solidarité (PSH, MDS, CDEF, MDPH, IMEP)
- Antennes et Subdivisions
- Gendarmeries
- Autres bâtiments administratifs

Cessions / Acquisitions immobilières :

En 2021, le Département a acquis une propriété sur la commune de Labastide-Saint-Pierre, jouxtant le collège Jean-Jacques Rousseau, d'une contenance de 4866 m² avec un bâtiment de 109 m².

Aucune cession immobilière n'a été réalisée en 2021.

Les interventions de la Régie en 2021 :

La Régie de la Direction de l'Immobilier intervient sur des demandes d'interventions émanant des usagers des sites pour divers types de dépannages.

Le bilan de 2021 est de 1239 demandes d'interventions reçues (+10 % par rapport à 2020), **dont 57 % sont réalisées en Régie.**

Grâce à sa réactivité, la Régie réalise aussi des travaux imprévus ainsi que la mise en place d'événementiels (illuminations de Noël).

La Régie réalise enfin des travaux de rénovation de logements de fonction, dans les gendarmeries et dans les collèges.

Les réparations et maintenances

Par ailleurs, plus d'1 200 000 € ont été consacrés en 2021 aux petits travaux d'entretien ou d'urgence, ainsi qu'à la gestion des contrats d'entretien et de vérifications.

Les recettes du patrimoine : elles se sont élevées à 940 000 € en 2021.

Les programmes annuels de travaux

Le Département a élaboré en 2021 un programme

de gros entretien annuel d'environ 3 400 000 € pour la réhabilitation des collèges, gymnases, gendarmeries, subdivisions et antennes départementales, bâtiments de la solidarité départementale, bâtiments culturels ...

Les grosses opérations d'investissement

Le Département assure la maîtrise d'ouvrage, et parfois la maîtrise d'œuvre, de ses projets ; il a en revanche fait appel à un maître d'ouvrage délégué pour l'opération complexe de restructuration du Centre Universitaire.

- **Construction du siège du CDEF**, 2 rue Jeanne d'Arc à Montauban : d'une surface totale de 736 m², ce bâtiment a ouvert ses portes au public en septembre 2021.

- **Réaménagement du siège de la MDPH**, rue de la Banque à Montauban : cette opération a permis de relocaliser tous les services de la MDPH dans le bâtiment du 28 rue de la Banque avec une extension dans la cour, et de redistribuer plusieurs autres services du Pôle des Solidarités Humaines dans les autres locaux.

- **Création de la solidarité de Montech** avec la réhabilitation de l'ancienne gendarmerie au 19 avenue Bonnet : ce projet a permis de quitter l'ancien site en location et d'installer la MDS de Montech dans de nouveaux locaux à l'été 2021.

- **Rénovation du système de chauffage et climatisation de l'Hôtel du Département** : les travaux, commencés en mai 2021, se sont déroulés en phases successives (étage par étage) et, en fin d'année, la dernière zone était presque terminée.

- **Reconstruction de l'atelier de carrosserie du Centre technique départemental** suite à l'incendie de février 2019 : les travaux se sont déroulés conformément au planning et le nouvel atelier, avec une cabine de peinture moderne, a été livré en septembre 2021. Le remboursement de l'assurance a permis de couvrir la quasi-totalité du projet.

Malgré un cadre budgétaire contraint, le Département a su avoir une action ambitieuse par l'adoption de plusieurs plans de relance

Compte administratif 2021 (toutes les comparaisons sont faites avec l'année 2020) :

SECTION	RECETTES	DÉPENSES	RÉSULTAT
<u>INVESTISSEMENT</u>			
Mouvements réels + reprise des résultats de 2020	37 212 537,26 €	81 898 125,12 €	-44 685 587,86 €
Mouvements d'ordre	30 499 332,50 €	17 667 153,21 €	12 832 179,29 €
Total investissement	67 711 869,76 €	99 565 278,33 €	-31 853 408,57 €
<u>FONCTIONNEMENT</u>			
Mouvements réels + reprise des résultats de 2020	356 704 072,84 €	275 914 109,97 €	80 789 962,87 €
Mouvements d'ordre	11 687 387,26 €	24 519 566,55 €	-12 832 179,29 €
Total fonctionnement	368 391 460,10 €	300 433 676,52 €	67 957 783,58 €
TOTAL	436 103 329,86 €	399 998 954,85 €	36 104 375,01 €

Excédent global de clôture 2021 hors reports : + 36 104 375,01 €
(Rappel 2020 : + 30 856 580,07 €)

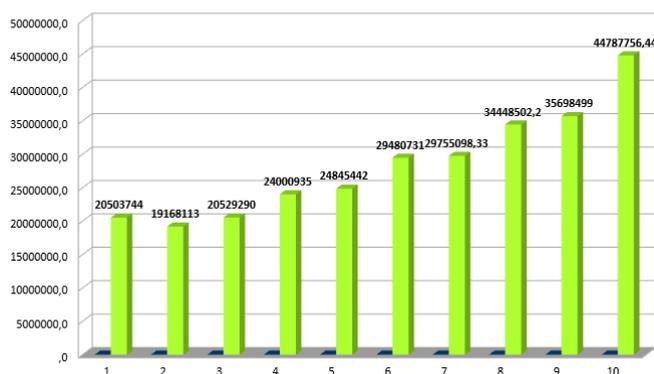
Recettes de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement 2021 (356,7M€) sont en augmentation en volume par rapport à 2020 (338,58M€).

Entre 2020 et 2021, la mutation du foncier bâti en compensation de TVA s'est élevée à +2,88% pour 1 838 636 € supplémentaires.

Le marché des transactions immobilières en 2021 a de nouveau généré un volume de droits de mutation record de 44 787 756€ (25,4% par rapport à 2020).

EVOLUTION DES DMTO 2012-2021



Les **dotations** (58 012 110,80€) sont en **diminution** de 800K€ par rapport à 2020.

Les dotations de l'Etat pour compenser l'effet des mesures d'exonérations prises en lois de finances ont représenté 2 033 130€ en 2021, en baisse de **8,1%** par rapport à 2020.

La charge nette supportée par le Département au titre des trois allocations de solidarité (AIS) est passé de 45,21M€ en 2020 à 44,38M€ en 2021 ce qui ramène le taux de couverture à 46,08% en 2021.

	Dépenses	Recettes	Solde
APA	31 280 017,02 €	12 839 920,83 €	-18 440 096,19 €
PCH	8 095 747,17 €	2 998 818,20 €	-5 096 928,97 €
RSA(hors personnel)	42 922 044,88 €	22 082 912,00 €	-20 839 132,88 €
TOTAL	82 297 809,07 €	37 921 651,03 €	-44 376 158,04 €

Les recettes d'investissement

sont passés de 75 177 817€ à 67 711 869 €.

8,28%	F.C.T.V.A.	5 609 620,22 €
1,11%	DSID	751 251,77 €
1,35%	D.D.E.C.	912 619,00 €
0,62%	Produit amendes radars auto.	416 774,00 €
7,89%	Subventions et participations	5 341 692,80 €
0,50%	Divers	339 238,29 €
35,21%	Couverture du besoin de fin.	23 841 341,18 €
45,04%	Opérations d'ordre	30 499 332,50 €

Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement 2021 s'élèvent à 275,9M€ et sont en augmentation de 1,9% par rapport à 2020 (270,7M€).

Dans le détail, les dépenses réelles évoluent comme suit :

- les charges à caractère général augmentent de 1,3M€ due notamment à la reprise d'activité post-Covid.
- les charges de personnel augmentent de 2,4M€
- les dépenses RSA : -578K€
- les dépenses de séjour et d'hébergement : + 2,8M€
- les participations SDIS et budgets annexes : +557K€

Évolution du reste à charge :

	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	Couverture initiale
APA	41 %	44 %	35 %	38 %	39,8 %	41 %	50 %
PCH	41 %	42 %	39 %	38 %	37,8 %	37 %	100 %
RSA	58 %	55 %	54 %	53 %	50,7 %	51,4 %	100 %
TOTAL	50 %	50 %	45 %	46 %	45,36 %	46,08 %	

Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement direct, autres investissements et les subventions d'équipement versées s'élèvent à 53,94M€ (55,52M€ en 2020).

Les programmes départementaux et divers

Avec 34 M€, ils concernent principalement :

- **La voirie départementale**
- **Les collègues**

Les subventions d'équipements aux communes, EPCI et tiers représentent un montant total de 19,7M€.

Les restes à réaliser

Les recettes et dépenses non réalisées au 31 décembre 2021 sont reportées dans la DM1 de 2022.

Elles s'élèvent à 24,8M€ en recettes et 20,7M€ en dépenses. Les principaux montants concernent :

- Les travaux dans l'enseignement : 14,3M€ en dépenses et 5,4M€ en recettes
- La voirie départementale : 1,5M€ en dépenses et 0,75M€ en recettes

L'épargne

- L'épargne de gestion 2021 est en augmentation de 9,8% par rapport à 2020 pour atteindre 56 685 560€

- L'épargne brut passe de 44,3M€ en 2020 à 49,9M€ au CA 2021, les dépenses de fonctionnement ayant progressé moins vite que les recettes

- L'épargne nette du Département passe de 28,3M€ en 2020 à 32,9M€ en 2021

	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021
Épargne brute	32 749 922 €	37 112 943 €	40 136 853 €	32 550 046 €	46 942 604 €	44 322 606 €	49 933 383 €
Épargne nette	18 974 168 €	23 008 530 €	24 989 402 €	17 317 318 €	31 008 969 €	28 285 785 €	32 883 771 €

La dette

La dette propre au 31/12/2021 : 171 504 065 (-16,5M€ par rapport à 2020)

- taux moyen : 2,67 % (il était de 2,84 % en 2020),
- durée résiduelle moyenne : 12 ans 4 mois (13 ans en 2020)

La non-mobilisation de l'emprunt en 2021 a permis de diminuer l'encours total de la dette de 8,4% par rapport à 2020 soit 17M€ de moins soit 185 193 453 €.

ANNEE	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Capital restant dû	207 628 112 €	207 793 699 €	210 446 248 €	208 213 520 €	205 279 886 €	202 243 064 €	185 193 453 €
Annuité	22 531 916 €	22 372 980 €	23 290 211 €	22 137 168 €	22 567 365 €	22 211 175 €	22 807 026 €
Capital	13 775 754 €	14 104 414 €	15 147 450 €	15 232 727 €	15 933 635 €	16 036 821 €	17 049 612 €
Intérêts	8 756 162 €	8 268 566 €	8 142 760 €	6 904 441 €	6 633 730 €	6 174 354 €	5 757 414 €

Les plans de relance initiés par le Département

Plan de relance Covid 2020 :

Dès le début de la crise sanitaire, l'Assemblée départementale a souhaité participer à l'effort de préservation du tissu économique local. À cette fin, elle a voté la contribution du Département au fonds de solidarité de l'État, d'une part, et au fonds l'OCCAL de la Région, d'autre part, à hauteur de 500 000 € chacun. Ces deux outils sont destinés à venir en aide aux entreprises mises en difficulté par les périodes de confinement.

Aujourd'hui, en tant qu'investisseur public de premier plan et partenaire financier privilégié des communes, le Conseil départemental contribue à la relance de l'économie :

- le Conseil départemental finance la quasi-totalité des projets communaux et intercommunaux intégrés au plan de relance, permettant aux collectivités maître d'ouvrage d'atteindre des taux de subvention proches de 80 %,
- l'instruction des demandes de subvention départementale aux communes est accélérée dans leur ensemble (qu'ils soient ou non financés par France relance).
- les dépenses départementales d'investissement du Département poursuivent leur dynamique en 2020 pour s'établir à 54 millions d'euros sur un an, dont plus de 15 millions d'euros pour la voirie.

Le Département entend prendre toute sa place dans le plan de France Relance, dont les objectifs recoupent largement les compétences de notre collectivité, pour favoriser la reprise des activités et limiter l'impact de la crise en Tarn-et-Garonne.

Le Département a soutenu les EHPAD à hauteur de 87 480 € notamment via la délibération du 5 mai 2020 portant sur le fonds de soutien exceptionnel aux établissements médico-sociaux relevant de la compétence du Département et concernant la subvention exceptionnelle à l'EHPAD Eugène Aujaleu CCAS de Nègrepelisse.

Enfin le Département a aidé les associations à hauteur de 1 222 893 €.

Plan de relance Covid 2021

Le Département accorde pour la deuxième année son soutien financier aux associations, fédérations ou comités, acteurs de proximité menant des actions qui revêtent une grande importance pour la vie du territoire tarn-et-garonnais et dont l'activité a été fortement impactée par la crise sanitaire de la COVID 19.

Lors de la réunion consacrée au vote du BP 2022, il a été reconduit le reliquat de crédits de paiements disponible sur le fonds de soutien exceptionnel voté en 2021 en direction des associations mises en difficulté par la crise sanitaire.

Plan de relance pour la mandature, le « plan de relance départemental »

Le Président Weill a ouvert le 27 octobre 2021 la séance plénière dite « Décision Modificative » au budget primitif 2021 du conseil départemental de Tarn-et-Garonne. Le président du Conseil départemental a précisé ses priorités dans ce mandat qui débute tout en évoquant les dossiers du jour : **« C'est dans ce cadre que deux rapports importants sur les politiques en direction des communes et des intercommunalités ainsi que sur l'immobilier des collèges s'inscrivent dans une ambition plus large que nous avons intitulé « plan de relance départemental » et dont j'ai confié la coordination à Jean-Michel Baylet. J'insiste sur le fait que ces deux rapports, ainsi que celui portant sur la Ligne Grande Vitesse, nous permettent de jeter les bases du fil rouge de cette mandature, fil rouge qui doit créer les conditions d'être au rendez-vous de l'essor démographique de notre département, de son attractivité, de son positionnement géographique stratégique aux abords de la métropole toulousaine et dans le Sud-Ouest Européen ».**

Jean-Michel Baylet déclare sur les deux grands volets du plan de relance départemental : « Le Conseil départemental, compétent en matière de solidarité territoriale, se doit, plus que jamais, de rester à l'écoute des collectivités pour leur apporter un soutien accru dans la réalisation de leurs investissements.

Nous souhaitons relancer la contractualisation avec les communes, et plus particulièrement avec les communes sièges de bassin de vie tout en l'étendant aux communautés de communes souvent porteuses d'équipements structurants, avec des bonifications de taux.

Au-delà de la « bouffée d'oxygène » donnée à nos collectivités, ce sont aussi les carnets de commandes de nos artisans et petits entrepreneurs qui en tireront profit. »

Un gros effort de plus de 11 millions d'euros sera mené sur la rénovation des collèges, compétence essentielle du Département. Le plan de relance intègre aussi les thématiques suivantes : l'éducation, les infrastructures, la solidarité et la santé, l'agriculture, l'économie, le tourisme, la culture.



**RENFORCER L'ATTRACTIVITÉ
TOUT EN VEILLANT
À UN DÉVELOPPEMENT
ÉQUILIBRÉ DU TERRITOIRE**

DÉVELOPPER TOUS LES TYPES D'INFRASTRUCTURES POUR DÉSENCLAVER LES TERRITOIRES

Infrastructures routières et autres réalisations

Le Département met en œuvre des politiques d'aménagement, de conservation, d'exploitation et d'entretien d'un réseau routier de 2 563 kilomètres et 1080 ponts d'ouverture supérieure à 2 mètres. La recherche de la qualité, de la sécurité, du maintien du niveau de service, de l'efficacité, de l'innovation et du développement durable, détermine l'ensemble des actions déployées dans ce domaine. Le Département a en charge la sécurité et le confort des conditions de mobilité des Tarn-et-Garonnais.

Malgré la période de pandémie du Covid 19, les services départementaux se sont organisés afin d'assurer la réalisation de l'ensemble des programmes votés et les missions d'entretien et d'exploitation du réseau routier. Pour les entreprises du domaine routier, cette activité soutenue a permis le maintien de l'activité économique très importante dans cette période de crise.

Sécuriser le réseau routier

Au quotidien, **les services de la voirie sont responsables de la viabilité du réseau**, notamment en période hivernale, avec 11 circuits de déneigement, opérationnels 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, tous réalisés en régie par les 160 agents des 4 subdivisions départementales.

Au total en 2021, 556 interventions d'urgence ont été réalisées en dehors des plages normales de travail, malgré une baisse globale de trafic liée au contexte sanitaire.

Une information des usagers a été réalisée par le biais de plusieurs médias :

- le n° vert renseignant sur l'état des routes : 0 800 390 677.
- le site internet du Département, www.tarnetgaronne.fr/ et la cartographie associée et mise à jour quotidiennement,
- les réseaux sociaux,

- la presse conformément aux modalités prévues dans les informations des services départementaux.

La signalisation des routes et intersections et la sécurité routière sont au cœur de la politique départementale en matière de voirie et d'aménagement.

Le programme d'investissement en matière de signalisation verticale permanente s'est poursuivi et a été complété par la mise en place de nouveaux panneaux afin de répondre aux demandes de modification des régimes de vitesse et de priorité, à la signalisation de zones dangereuses, ainsi qu'aux besoins d'équipement des carrefours nouvellement aménagés.

En matière de sécurité routière, le Département était présent lors des réunions du Comité de pilotage de la Sécurité Routière, dirigé par la Préfecture de Tarn-et-Garonne.

Le Plan d'Actions de Sécurité Routière 2021 a été partiellement réalisé sur la base des enjeux visant, d'une part, à protéger les usagers vulnérables de la route et, d'autre part, à lutter contre les comportements accidentogènes, notamment les addictions au volant.

En matière de comptages routiers, plus de 306 mesures ont été effectuées en 2021, elles permettent de connaître l'intensité du trafic par catégorie d'usagers (VL et PL) mais aussi les vitesses pratiquées sur le réseau routier départemental. Des mesures ponctuelles sont également effectuées sur des points particuliers pour alimenter le recueil de données dans le cadre d'études de sécurité routière.

Les interventions sur le Domaine Public Routier Départemental

La politique de conservation du Domaine Public Routier Départemental a été mise en œuvre dans le respect du Règlement de Voirie en vigueur, de même que l'application de la décision du Conseil départemental de participer à l'élaboration ou à la révision des documents d'urbanisme prévisionnels.

Le service en charge de l'élaboration des documents a produit 1 237 arrêtés d'occupation du domaine public, 10 arrêtés permanents de circulation, 323 arrêtés temporaires de circulation (travaux), chiffres en forte augmentation par rapport à 2019 et 2020.

En 2021, ce sont 736 avis sur autorisation des sols qui ont été émis et 41 participations à des procédures d'urbanisme lancées.

La gestion des propriétés départementales, existantes ou futures, exercée au plan des cessions ou des acquisitions foncières (pour nouveaux projets et travaux), nécessite un suivi quotidien des tâches d'organisation matérielle des transferts de propriété (commande des plans d'arpentage, rapports à l'Assemblée, préparation et suivi des actes notariés).

Bilan des programmes annuels voirie

Les programmes antérieurs à 2019, votés par l'Assemblée, sont entièrement réalisés.

- sur le programme de travaux 2019-2020 (58 opérations pour un montant de 12 680 000 €) :

1 opération est en attente de travaux communaux à réaliser en coordination (reprofilage de chaussée RD 94b à Grisolles).

Toutes les autres opérations sont terminées.

- sur le programme de travaux 2020-2021 (66 opérations pour un montant de 15 500 000 €) :

3 opérations sont en attente de démarrage de travaux communaux à réaliser en coordination (reprofilage de chaussée RD 17 à Puylaroque, RD 20 à Montpezat de Quercy et RD 930 à Bressols). Toutes les autres opérations sont terminées.

- sur le programme de travaux 2021-2022 (65 opérations pour un montant de 17 090 000 €) :

47 opérations sont terminées,
18 opérations restent à lancer.

La remise en état de chaussées hors agglomération :

Les principaux chantiers en 2021 :

- la RD 7 à Castelsagrat

- la RD 15 à Caumont
- la RD 16 à Durfort-Lacapelette
- la RD 20 à Caylus
- la RD45 à Castelsarrasin, Labastide du temple, Meuzac et Lafrançaise
- la RD 69 à Mirabel
- la RD 75 à Saint-Cirq
- la RD 115 à Bruniquel
- la RD 200 à Boudou, Malause, Pommevic, Goudourville et Valence d'Agen
- la RD 813 à Golfèch et Lamagistère
- la RD 813 à Moissac
- la RD 820 à Montpezat de Quercy
- la RD 926 à septonds
- la RD 957 à Montesquieu
- la RD 958 à Montbeton
- la RD 959 à Montauban
- la RD 999 à Montauban
- la RD 999 à Verlhac-Tescou, Varennes et Saint-Nauphary

Des aménagements de sécurité routière :

- carrefour RD 959 à l'Honor-de-Cos
- carrefour RD 70 et RD 91 à Léojac

Des réparations importantes sur les ouvrages d'art :

- RD21E bowstring à Montauban (dernière phase, travaux d'étanchéité)
- RD78 réparation d'un pont de Boyère à Montricoux
- RD96 sauvegarde su pont en béton armé à Saint Paul d'Espi
- RD813 création d'une étanchéité sur le pont Napoléon à Moissac
- RD43 réparation d'un pont à Brassac
- RD813 création d'une étanchéité sur le pont Napoléon à Moissac

Des réfections de couche de roulement en traverse urbaine en accompagnement de travaux communaux :

- RD 2 à Montaigu de Quercy
- RD 813 à Moissac
- RD 927 à Montauban
- RD 999 à Montauban

Des remises en état de routes ayant connu des effondrements ou des éboulements liés aux fortes intempéries des hivers 2019-20 :

- RD 37 à La Salvetat Belmontet
- RD70 à Montclar du Quercy
- RD 18 au Cause
- RD 37 à La Salvetat Belmontet

En 2021 :

- 65 opérations, dont 8 réalisées en régie,
- 22 réparations de ponts dont 9 réalisées en régie,
- 3 glissements de terrains
- 17 090 000 € de travaux

Interventions en faveur de l'environnement

Une mise en œuvre de politique nouvelle sur la replantation des plantations d'alignement et la modernisation de l'éclairage public :

Une gestion des arbres d'alignement

Les alignements d'arbres font partie intégrante du paysage et du patrimoine de Tarn-et-Garonne. Prés de 13 900 arbres composent aujourd'hui ce patrimoine. L'arbre nécessite un entretien régulier et une surveillance basée sur des diagnostics réguliers. Ceux-ci conduisent parfois à abattre quelques sujets. Les aléas climatiques ainsi que certains aménagements entraînent également la suppression d'arbres.

Pour remédier à la disparition progressive de ce patrimoine et pour être en conformité avec le code de l'environnement et la loi biodiversité, la collectivité compense systématiquement tous les arbres abattus par des replantations.

En 2021, la collectivité a replanté 256 arbres en alignement ou sur des délaissés routiers ou des aires de repos. De nouvelles essences plus adaptées au changement climatique ont été plantées en plus des traditionnels platanes.

Une modernisation de l'éclairage

Le Département a engagé la rénovation des points lumineux sur ses giratoires équipés de lampes vétustes.

Une étude a repensé l'éclairage des points lumineux de la Garonne entre Auvillar et Espalais sur la route départementale 11. Elle consiste à remplacer les points lumineux existants en luminaires avec technologie LED.

Le plan de prévention du bruit

Par délibération du 16 octobre 2019 le Département a approuvé, après consultation, le plan de prévention du bruit dans l'environnement 2019-2023 concernant les routes départementales de Tarn-et-Garonne.

Le Département subventionne les projets communaux en voirie

- 2887518€ de dotation annuelle aux communes et EPCI pour les travaux d'investissement sur la voirie communale.

- En plus, notons **38** autres dossiers traités pour **662 217 €** d'aides dont le volume est réparti sur les différentes politiques de travaux d'accompagnement sur les abords des routes départementales en zone urbaine, d'aménagement de carrefour, de réfection des ponts situés sur la voirie communale, de dégâts exceptionnels et imprévus sur la voirie communale, de la répartition du produit des amendes de police, **d'aide à l'aménagement d'aires de covoiturage et au développement de bornes de recharge pour véhicules électriques.**

INFRASTRUCTURES ÉLECTRIQUES ET TÉLÉPHONIQUES

Renforcer le réseau électrique

Dans le cadre du développement territorial, le Département veille à la qualité de l'alimentation électrique en zones rurales, via le **Syndicat départemental d'Énergie (SDE)**, partenaire incontournable des maires dans ce domaine.

À ce titre, le Département a participé financièrement à la réalisation de 15 renforcements basse tension en électricité dans les zones rurales.

La subvention servie par le Département au Syndicat Départemental d'Énergie s'est élevée à 686 021 € en 2021.

Améliorer la couverture de la téléphonie mobile

Sur le plan de la couverture mobile du territoire, le « **New Deal Mobile** » négocié en 2017 par l'Etat avec les opérateurs mobiles a conduit à la mise en place d'une équipe projet départementale chargée de piloter le dispositif « Couverture ciblée ».

Dans le cadre de ce dispositif l'équipe projet co-présidée par le Conseil Départemental et la Préfecture, avec l'appui de l'AMF82 et de Tarn-et-Garonne Numérique, dispose d'une dotation annuelle de 5 à 6 nouveaux sites mobiles qu'elle flèche sur les territoires en insuffisance de service.

Après examen contradictoire des opérateurs, ces derniers ont jusqu'à deux ans après publication au journal officiel pour que l'un d'entre-eux (opérateur leader) équipe pour le compte des 4 opérateurs les zones remontées par l'équipe projet départementale.

En 2017, un « **appel à problème** » téléphonie mobile avait été lancé par l'Etat via la plateforme « **France Mobile** » pour permettre aux élus locaux de signaler les zones mal couvertes sur leurs territoires. **34 dossiers tarn-et-garonnais avaient été déposés sur cette dernière.**

C'est à partir de ce stock de dossiers que Tarn-et-Garonne Numérique, après analyse technique, fait remonter les propositions d'arbitrages à l'équipe projet afin d'épuiser les dotations allouées.

Communes impactées	Publication J.O.	Opérateur en charge du site	Date de mise en service
Ginals (2 sites)	04/07/2018	SFR	En service
Lafitte	11/07/2019	Orange	En service
Lachapelle Mansonville St-Jean-du-Bouzet	11/07/2019	SFR	En service
Varenes Verlhac-Tescou	11/07/2019	SFR	En service
Angeville Couture Fajolles	23/12/2019	Free Mobile	En service
Vaïssac	23/12/2019	Free Mobile	En service
Espinas	31/05/2020	Bouygues Telecom	En service
Durfort- Lacapelette	31/05/2020	Free Mobile	En service
Montesquieu	31/05/2020	Orange	Juin 2022
Asques Castera	31/05/2020	SFR	Juin 2022

À noter également

- Les dossiers de Vaïssac (bourg), Tréjols (St Urcisse), Orgueil/Fabas, Varen (St Gregoire) et Montpezat de Quercy (La Madeleine) feront l'objet d'études radio en 2022 en vue d'une inscription à la dotation 2023,
 - Les dossiers de Piquecos et Saint-Sardos ont été pris en charge par SFR, hors dotation, leur mise en service est intervenue fin 2021
 - Les dossiers de Monclar-de-Quercy, Le Causé, Beaupuy et Esparsac sont pris en charge par Orange, hors dotation, leur mise en service est programmée mi-2023.
- La fin du dispositif New Deal Mobile devrait intervenir en 2023.

INFRASTRUCTURES D'INTERNET

Réussir une politique ambitieuse de développement du très haut débit par les **programmes de « montée en débit de l'ADSL » et du « 100 % fibre optique » en Tarn-et-Garonne.**

En regroupant le Conseil départemental et les communautés de communes de Tarn-et-Garonne, la création du Syndicat Mixte Tarn-et-Garonne Numérique (TGN) en février 2016 a permis la mise en œuvre du schéma directeur d'aménagement numérique (SDAN) porté par le Département depuis 2012.

Cette structure publique a pour mission d'assurer l'aménagement numérique du territoire, de promouvoir et développer les usages et les services numériques.

Rappel des financements de ces programmes :

- Coût public des programmes « MeD ADSL » (12,3M€) et « 100% Fibre » soit 36,33M€
- L'Etat finance 19,13M€ (octobre 2019)
- La Région Occitanie finance 9,94M€ (octobre 2019)
- Reste à charge des membres de TGN : 7,26M€ (répartis selon la clé de 2/3 pour le CD82 (4,84M€) et de 1/3 pour les EPCI (2,42M€))
- **Le financement de la part des membres de TGN sur le périmètre de ce programme est assuré par un emprunt sur la période 2017-2037 qui permet de lisser l'effort de chacun.**

Ce programme de « montée en débit de l'ADSL » est mis en œuvre pour réduire les fractures et les inégalités territoriales en matière d'aménagement numérique dans l'attente de la fibre optique. Il se révèle être une première étape particulièrement bienvenue dans le contexte de crise sanitaire.

Le programme 100 % Fibre Optique

Décidé en octobre 2017 par le Conseil Syndical de Tarn-et-Garonne Numérique, le choix de mettre en place une délégation de service public (DSP) concessive pour financer, construire et exploiter un réseau fibre optique jusque chez l'abonné (FttH) a fait l'objet de plusieurs étapes de consultations formelles à l'issue desquelles un appel à candidatures a été lancé, en avril 2018. À la suite d'un vote unanime, le Conseil syndical de Tarn-et-Garonne Numérique a, le 7 janvier 2019, signé un contrat de DSP concessive avec Altitude Infrastructure. Une signature publique a été organisée le 20 mars 2019 au Conseil Départemental.

TGN déploie pour le compte de ses adhérents (9 intercommunalités, 3 communes et le Département), la construction du réseau « fibre optique pour tous » sur le département (hors agglomération de Montauban sous contrat privé avec ORANGE) avec le concessionnaire ALTITUDE INFRA et sa filiale OCTOGONE FIBRE.

Après une année 2020 impactée par la crise sanitaire, le programme « 100% Fibre » a connu en 2021 un déploiement important du réseau, permettant de dénombrer :

- la pose des 27 NRO (Nœuds de Raccordement Optiques) du réseau (100%),
- la pose des 256 SRO (Sous-Répartiteurs Optiques) du réseau (100%),
- 23 091 prises en cours de déploiement,
- 60 604 prises déjà déployées, avec 17 191 prises commercialisées (29% de taux de pénétration) sur 103 000 prises contractualisées et près de 112 000 recensées lors des « relevés boîtes aux lettres ».
- entre 2020 et 2021, le nombre de prises déployées a été multiplié par 5 et le nombre de prises commercialisées par 10.

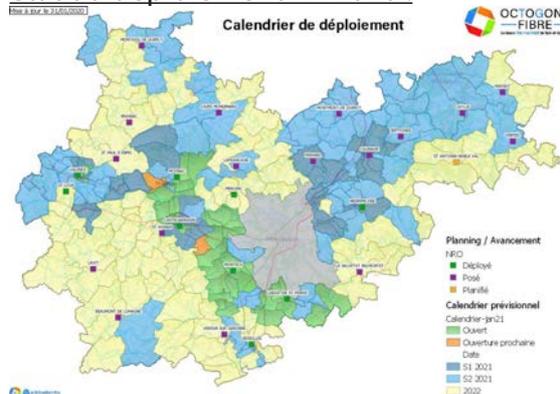
Au titre des opérateurs grand public présents sur le

territoire, l'ensemble d'envergure nationale (Bouygues, Free, Orange et SFR) commercialisent désormais leurs offres, ainsi que 7 opérateurs d'envergure locale : Coriolis, Nordnet, Ozone, K-Net, iBloo, Kiwi et Videofutur.

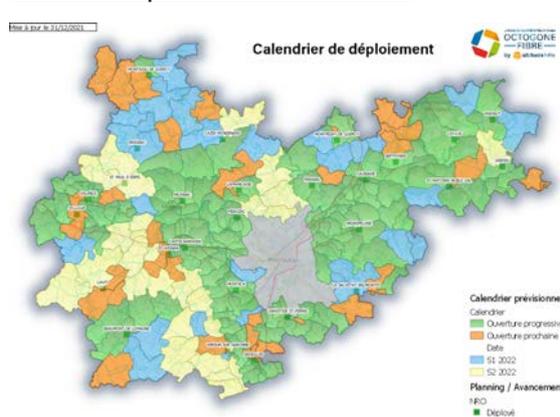
La fibre en quelques chiffres :

- 100 % des foyers, entreprises et sites publics de département équipés en fibre optique d'ici mi-2023 (hors Grand Montauban)
- le service fibre optique ouvert dans chaque commune du département d'ici fin 2022
- 112 000 prises construites
- coût global du projet : 244 M€
- part d'investissement public : 21,7 M€

état du déploiement fin 2020 :



état du déploiement fin 2021 :



INFRASTRUCTURES FERROVIAIRES : LGV

Un accompagnement constant à la ligne LGV

En 2021, la période de pause dans l'avancement du projet de Ligne à Grande Vitesse entre Bordeaux et Toulouse, s'est terminée grâce à la décision annoncée par le premier ministre faisant suite à la promulgation de la Loi d'Orientation des Mobilités 2019.

Celle-ci a proposée aux collectivités un financement à parts égales du Grand Projet du Sud-Ouest.

Le Département de Tarn-et-Garonne a ainsi pleinement adhéré à cet objectif en votant, aux côtés de la Région Occitanie et d'autres collectivités bénéficiaires de la grande vitesse, une participation proportionnée aux deux projets de LGV, Toulouse-Bordeaux et Bordeaux Dax.

En phase avec le schéma directeur des mobilités, le Département s'est également prononcé favorablement sur deux grands projets venant accompagner l'arrivée de la grande vitesse en Tarn et Garonne et le développement urbain et démographique non seulement de Montauban mais de l'ouest du Département.

Ainsi, le Conseil départemental de Tarn et Garonne soutiendra financièrement et techniquement, au travers d'une structure à mettre en place, la réalisation d'un nouvel échangeur sur l'A62 au droit de Lacourt Saint Pierre et celle d'un réseau viaire adapté au nouveau contexte.

Il a, pour ce faire, réactivé l'association des territoires traversés par la LGV afin de garantir le meilleur niveau de concertation et d'optimisation des ces projets.

RENFORCER LA SOLIDARITÉ ET LA COHÉSION TERRITORIALE

Soutenir le développement territorial

Le Département reste le partenaire privilégié des communes et des communautés de communes pour accompagner leur développement : il intervient dès la conception des projets, par sa politique de soutien à l'ingénierie territoriale, jusqu'à leur financement, avec un large panel de subventions adaptées aux besoins des collectivités rurales.

Ainsi, au-delà de l'exercice de ses compétences propres, le Département accompagne les communes et leurs groupements dans la mise en œuvre et le financement de leurs projets locaux.

Ces interventions en faveur du développement des territoires, de l'activité et de l'égalité, s'inscrivent dans la vocation du Département à incarner la solidarité territoriale reconnue dans la loi NOTRe.

Plusieurs révisions de ces politiques ont été menées ces dernières années avec en 2020, **la ré-hausse des plafonds de dépenses subventionnables et la réactualisation des taux d'aides aux communes en matière de Bâtiment et de Cadre de vie (mis en place en 1991) au vu des référentiels 2017 de population et de potentiel fiscal**, ce qui a permis à 104 communes de voir leur taux augmentés .

En 2021, notons plus particulièrement l'adoption lors du vote de la Décision Modificative du **plan de relance départemental le 27 octobre, dans un contexte de crise sanitaire, prévoyant un renforcement des dispositifs d'aides en matière de soutien financier aux communes et communautés de communes. Dans ce cadre, il a été décidé de faire évoluer le guide des interventions financières en apportant 3 grandes modifications :**

1/ suppression des enveloppes plafonds des collectivités instaurées sur la période 2020-2026

2/ relèvement du seuil de versement des

subventions en annuités à 200 000 € (sauf pour les politiques en matière d'eau et assainissement, des EHPAD pour lesquelles le seuil reste à 100 000 €.

3/ Dans le cadre des contrats d'équipements : il est proposé d'étendre leur éligibilité aux communautés de communes, et de mettre en place une grille de bonification des taux d'intervention pour les communes et les communautés de communes, basée sur un classement en deux groupes des collectivités ; les 14 communes « centre de bassin de vie » supportant des charges de centralités et les 181 autres communes.

L'ingénierie territoriale auprès des communes et EPCI : Tarn-et-Garonne Conseils Collectivités (TGCC)

Le Département est le partenaire historique des collectivités locales en matière d'aménagement du territoire en plus de sa vocation à incarner la solidarité territoriale reconnue dans la loi NOTRE.

C'est pourquoi depuis 2016, en plus de son accompagnement financier, **le Département a souhaité apporter un appui technique gratuit aux communes de moins de 5 000 habitants et aux établissements publics de coopérations intercommunales de moins de 40.000 habitants afin de les aider à réaliser leurs projets .**

Ces collectivités ont souvent besoin d'expertises pour les accompagner dans des dossiers complexes où le besoin de recherche de financements croisés et les évolutions réglementaires représentent les principaux freins à la concrétisation de leurs opérations.

Aussi, le Département positionné en facilitateur des investissements communaux, a voté un plan de relance le 27 octobre 2021 qui introduit de nouvelles règles de bonifications des aides aux communes et intercommunalités. Présenté le 10 novembre 2021 aux maires, **ce plan de relance intervient en complément de la mobilisation d'une équipe dédiée ; « Tarn-et-Garonne conseils Collectivités ».** Ces deux dispositifs incarnent l'action du Département au plus près des territoires et des administrés, confortant une relation de proximité et un dialogue constant pour la réalisation d'équipements communaux sur notre territoire.

En résumé

des ressources et compétences internes du Département, recherche d'optimisation des plans de financement et appui à la recherche de subvention, dématérialisation des marchés publics constituent cet appui essentiel à la réalisation des projets des collectivités.

FOCUS 2020 : TGCC a été fortement sollicité avec la mise en place des nouvelles équipes municipales.

Dans leur grande majorité, ces opérations sont portées par des communes et utilisent les 10 jours de crédits disponibles par opération.

Au total ce sont plus de 130 opérations suivies par le service :

- 31 opérations suivies dans le cadre des mandats, en voie de parfait achèvement,
- 70 opérations dans le cadre de l'assistance conseils,
- 29 opérations dans le cadre des interventions ponctuelles.

Sur l'année 2021, ce sont plus de 140 opérations qui ont pu être accompagnées par TGCC.

110 projets ont bénéficié des 10 jours d'assistance gratuite, preuve de la nécessité d'un fort accompagnement pour les collectivités.

Les interventions ponctuelles se révélant dans la grande majorité des cas être un préalable au lancement d'une opération à venir.

Trois grands axes d'intervention se confirment au fil des années

1. approche et méthodologie de projet

À ce stade, TGCC :

- sensibilise la collectivité sur la notion de coût d'opération prévisionnel global et réalise une première approche des coûts travaux en se basant sur des coûts constatés d'opérations similaires
- alerte le maître de l'ouvrage, sur les différentes contraintes à lever, pour la réalisation de l'opération (foncier, exigences réglementaires, compétence, estimation des coûts annexes)
- établit un calendrier prévisionnel d'opération intégrant à la fois les phases de consultation, de décision, de retour sur les aides

des co-financeurs jusqu'à la réception des travaux.

2. assistance dans la constitution des dossiers de demande de subvention

La constitution des dossiers de demandes de subventions nécessite une expertise de plus en plus fine pour arriver à une optimisation des plans de financement.

Vu la complexité des montages, il est impératif de constituer des dossiers sur des coûts de projets sécurisés (stade Avant projet détaillé).

Dans cet objectif, un travail de fond est réalisé avec la direction de la solidarité et de l'attractivité territoriale du département et cela dès les premières estimations de travaux.

Une collaboration d'autant plus pertinente qu'avec la mise en œuvre du plan de relance du Département, les démarches et l'élaboration du contrat se trouvent facilitées pour les communes qui font appel à TGCC.

3. Assistance dans la constitution des pièces de marchés et dématérialisation des processus

Au-delà de la sécurisation des procédures de passation de marchés publics et de l'assistance que nous apportons sur la dématérialisation des procédures, **TGCC travaille avec la collectivité à la constitution des pièces de marché comme véritable outil de pilotage pour la phase chantier** (système des avances, gestion des protocoles COVID, insertion de clauses sociales ...).

Il est à noter que 2021 a été marquée par un contexte sanitaire difficile, les collectivités ont dû faire face à de nouvelles problématiques :

- défaillance d'entreprises,
- augmentation des prix en phase chantier,
- protocole COVID à intégrer dans les différentes consultations.

Tarn-et-Garonne Conseils Collectivités suit également pour la Direction solidarité et attractivité territoriales plusieurs projets départementaux :

- la mise en sécurité et la valorisation de la pente d'eau de Montech,
- la valorisation patrimoniale du Saint Jacques de Compostelle GR65 et GR 36,
- la valorisation culturelle et touristique de la grotte

de Bruniquel,

- le suivi du plan pluri-annuel d'investissement de l'IMEP de Mimizan,
- le suivi des comités d'itinéraires V80 « canal des deux mers à vélo » et V87 « la Vagabonde »,
- le suivi de l'élaboration du schéma départemental du tourisme 2022-2027.

En 2021 : 57 consultations et 123 marchés notifiés pour TGCC.

Il est à noter que TGCC a toujours assuré la continuité du service rendu aux collectivités malgré les restrictions dues à la crise Covid.

Les subventions aux collectivités pour la réalisation d'équipements structurants

Les projets communaux subventionnables s'inscrivent dans les domaines d'intervention suivants :

Fonds départemental de soutien à l'ingénierie (soutien à l'ingénierie interne et externe des collectivités locales et PETR) :

- 9 dossiers traités
- 86 011 € d'aides votées en 2021

Bâtiments communaux

Ces aides concernent l'entretien et la création des bâtiments communaux, de salles polyvalentes, culturelles, de réunions et locaux périscolaires, la réhabilitation du patrimoine commémoratif, et la création d'hébergements en faveur des étudiants en santé .

- **134 dossiers traités**
- **2 855 333 € d'aides votées en 2021**

Habitat et cadre de vie

Ensemble de politiques qui s'adressent aux actions publiques de mise en valeur des bourgs, aux travaux d'investissement pour les aménagements de villages, à la résorption de l'habitat insalubre, la création de lotissements de qualité et la création et réhabilitation de cimetières.

- **124 dossiers traités**
- **2 211 160 € d'aides votées en 2021**

Les contrats d'équipements

- 4 avenants validés en 2021 ,
- aucun nouveau contrat en 2021

- pour un montant de subvention « revu » total de 938 289 €.

Le Département soutient les communes, et les intercommunalités depuis le 27 octobre 2021, en proposant de contractualiser les subventions attribuées à travers des contrats d'équipements.

Chaque contrat arrêté avec une commune (ou un EPCI) prévoit un programme d'investissement à exécuter sur trois à cinq ans et détermine l'aide globale afférente à la mise en œuvre des politiques départementales mobilisables ainsi que les bonifications d'aides applicables en fonction de la classification retenue par l'Assemblée (bâtiments communaux, cadre de vie, voirie, scolaire, sport, logement, tourisme...).

Cet outil permet de privilégier une vision du développement à moyen terme et de faire bénéficier à la commune d'une trésorerie en début d'opération, étant précisé que les intercommunalités ne bénéficient pas de ce régime d'avance de trésorerie.

Chaque contrat peut donner lieu à modifications par la voie de l'avenant (2 avenants au maximum sur la durée du contrat).

Politiques contractuelles

Le Département a toujours inscrit son intervention auprès des territoires dans un cadre partenarial en contractualisant avec les partenaires financiers que sont l'État et la Région.

Ainsi en 2021, pour les 3 territoires de projet existants en Tarn-et-Garonne que sont; le PETR du pays Garonne Quercy Gascogne, le PETR du pays Midi-Quercy et la communauté d'Agglomération du Grand Montauban, le Département :

- a participé à la dernière programmation régionale 2021 des **contrats territoriaux Occitanie 2018/2021**, validée en commission permanente le 7 décembre 2021,

- a **signé le 17 décembre 2021, trois nouveaux contrats de relance et de transition écologique (CRTE) issu d'un appel à projets national lancé par l'Etat, conformément au vote de l'Assemblée départementale du 21 avril 2021.**

Egalement en 2021 :

- le dispositif « bourg-centre » - de la région Occitanie a poursuivi son déploiement. C'est ainsi que le Département a participé à l'élaboration des contrats « bourg-centre » des communes d'Albias et de Lavit-de-Lomagne.

- le Département a contribué à l'élaboration des 8 contrats « petites villes de demain », issu d'un autre appel à projet national lancé par l'ANCT, pour les territoires suivants :

- la commune de Caussade et la communauté de communes du Quercy Caussadais,

- la communauté de communes Quercy Rouergue et Gorges de l'Aveyron avec Saint-Antonin-Noble-Val et Caylus,

- la communauté de communes du Quercy Vert

Aveyron avec Nègrepelisse et Monclar-de-Quercy,

- la communauté de communes Coteaux et Plaines

du Pays Lafrançaisain avec Lafrançaise,

- la communauté de communes Pays de Serres en Quercy avec Lauzerte, Montaigne-de-Quercy, Cazes-Mondenard, Bourg-de-Visa et Roquecor,

- la communauté de communes Terres des Confluences avec Moissac,

- la communauté de communes des Deux Rives avec Valence d'Agen,

- et la communauté de communes de la Lomagne Tarn-et-Garonnaise avec Beaumont-de-Lomagne et Lavit-de-Lomagne.

Ces contrats PVD ont été signés par le Président du Conseil départemental le 14 septembre 2021, consécutivement à leur approbation en commission permanente de septembre 2021.

AUGMENTER L'OFFRE DE SERVICES PUBLICS DANS TOUS LES TERRITOIRES

Améliorer l'accès aux services publics de proximité

Le schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services aux public (SDAASP)

L'État et le Département sont engagés conjointement dans la mise en œuvre du Schéma

départemental de l'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public conformément à la loi d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire et à la loi NOTRe. L'objectif est affiché clairement : faciliter l'accès aux services publics pour tous et toutes quel que soient le lieux de résidence, les modes de vie, les pratiques et les usages.

Ainsi, le 27 juin 2018, l'Assemblée départementale a validé le SDAASP et son plan d'action sur 6 ans (2018-2023) déployé dans le cadre de 3 domaines prioritaires que sont l'accès aux services publics, la santé et le numérique. Ce schéma a été entériné par arrêté préfectoral du 19 juillet 2018.

La gouvernance du dispositif SDAASP a été revue parallèlement à la création de la nouvelle agence nationale pour la cohésion des territoires. Ainsi, c'est le comité local de cohésion territoriale (CLCT) qui est désormais en charge du suivi des travaux du SDAASP. En 2021, ce comité s'est réuni le 21 avril en préfecture.

Au titre de l'axe 1 : développer les services publics à la population (maillage France services) :

En 2021, on note sur le territoire départemental une généralisation de la montée en gamme des structures, en lien avec le plan national de déploiement "France Services" et la création de nouvelles France services.

On dénombre 15 structures France services en activité à fin 2021 dont la cellule itinérante du Conseil départemental qui propose depuis avril 2021 des permanences dans les sites de proximité des maisons départementales des solidarités et dans certaines communes rurales.

Au titre de l'axe 2 : renforcer l'accès aux soins

La politique départementale en la matière est principalement tournée sur **l'amélioration des conditions d'accueil des internes en médecine générale.**

Dans ce cadre, en 2021, l'année a été marquée par l'ouverture de 2 nouveaux internats ruraux financés à hauteur de 30 % dans le cadre de la politique départementale de soutien à la création d'hébergements pour les étudiants en santé. Au total, 13 chambres louées selon le principe de la colocation sont donc disponibles sur la totalité du territoire départemental dont 6 à

Caussade, 4 à St N
d'Agen.

Parallèlement, la mission accueil des internes en médecine générale a poursuivi son activité d'accompagnement des étudiants dans l'organisation de leur stage sur le territoire. Une animation a été organisée fin 2021 à Montauban, après une longue période d'arrêt due à la crise sanitaire.

Enfin, dans le cadre d'un partenariat avec l'association des internes en médecine générale, des kits de communication ont été envoyés à la faculté de médecine de Toulouse afin d'informer les internes des solutions d'accueil existantes en Tarn-et-Garonne. Une plaquette a été élaborée à cet effet.

Parallèlement, le Conseil départemental poursuit son soutien aux initiatives locales en matière de santé et a révisé lors du vote de la décision modificative du 27 octobre 2021 sa politique d'aides à l'exercice coordonné en élargissant aux centres de santé et équipes de soins primaires les formes d'exercice éligibles, proposant 25 % de taux d'aides applicable à une dépense subventionnable plafond de 600 000 € HT. Par ailleurs, cette même politique rend désormais possible un soutien des investissements portés par les collectivités lorsque les exercices ne sont pas labellisés par l'agence régionale de santé et ce dans une moindre mesure par rapport au premier cas des projets labellisés par l'ARS, puisque dans ce cas la dépense subventionnable est plafonnée à 100 000 € HT et le taux d'aides appliqué correspondant à celui de la commune d'implantation du projet.

Au titre de l'axe 3 : Développer les usages du numérique

Dans le cadre de cet axe, le Conseil départemental s'est positionné sur la conduite d'actions permettant l'accompagnement et la sensibilisation aux usages du numérique.

Des travaux ont été menés en 2021 portant sur l'élaboration du schéma départemental d'inclusion numérique (SDIN) , étudié conjointement par la Direction de la solidarité et attractivité territoriales et le pôle des solidarités humaines en référence au Plan pauvreté. Ces travaux de réflexion se poursuivent et devraient faire l'objet d'une validation en 2022, en

cohérence avec le maillage actuel des structures de médiation numérique existantes sur le territoire et prioritairement auprès des usagers des services sociaux du Département.

Par ailleurs, T&G Numérique porte le **Schéma Directeur des Usages et Services Numériques (SDUSN) qui vise à :**

- identifier et de qualifier l'ensemble des initiatives locales ou départementales en matière d'usage et services numériques dans le champ des politiques publiques,
- évaluer les forces et les faiblesses au regard des spécificités et des attentes locales,
- participer à forger son « identité numérique » à chaque échelle territoriale,
- coordonner un dispositif d'action pour concourir aux stratégies qui auront été décidées collectivement.

Pour rappel, lancé en 2019 en associant l'ensemble des territoires et des acteurs à la structuration de politiques départementales sur les usages numériques, le SDUSN doit fixer un cap au développement du numérique sur certains sujets comme l'inclusion numérique, l'E-administration, les mobilités, le télétravail...

En 2021, un programme de 10 actions baptisé « Mon Tarn-et-Garonne Numérique » a été arrêté par le Comité de Pilotage du projet (réunissant le Conseil Départemental et les EPCI via l'ensemble des délégués de Tarn-et-Garonne Numérique)

Ce programme définit les premières mesures à engager dans le cadre du SDUSN, à savoir :

Axe 1 - Vers une république numérique : l'administration et le service public de demain

- Une plateforme Open Data alimentée en autonomie par les collectivités
- Un opérateur public de services numériques pour les collectivités

Axe 2 - Un territoire numérique accueillant, attractif et innovant pour les usagers et les citoyens

- Un territoire d'innovations sur les usages et services numériques

Axe 3 - Un territoire numérique accueillant, attractif et innovant pour les usagers et les citoyens

Une offre de services en faveur d'un numérique

éthique, partagé grâce à un réseau d'acteurs impliqués.

Ce schéma constitue pour le syndicat mixte Tarn-et-Garonne Numérique, un véritable outil au service de ses membres.

En octobre 2021, le plan France Relance (axe « transformation numérique des collectivités ») a attribué une enveloppe de 197 000 € à Tarn-et-Garonne Numérique pour la mise en œuvre des premières actions du SDUSN.

Dans ce cadre, c'est la mise en place d'un dispositif de stockage électronique sécurisé pour les 9 communautés de communes membres de TGN qui est plébiscité par ces dernières, dans un contexte mondial de risque accru en matière de cybersécurité.

Ce dispositif (baies de stockage, liens sécurisés) sera mis en place d'ici fin 2022.

Ce choix, rendu possible grâce au déploiement généralisé de la fibre optique, va également permettre d'apporter un socle numérique commun aux territoires, dans la perspective de leurs services numériques de demain et de leur mutualisation.

Le schéma départemental de présence postale

Toutes les questions relatives aux modalités d'évolution de la présence postale territoriale sont encadrées par les principes régissant le contrat de présence postale pluriannuel. Le contrat en cours pour la période 2020/2022 a été signé le 20 janvier 2020 par l'État, le groupe la Poste et l'association des maires de France et des Présidents d'intercommunalité. Il fixe de grandes priorités au groupe la Poste en matière de présence postale :

- maintien d'au moins 17 000 points de contact sur le territoire national,
- couverture des points de contact sur un département (au maximum 10 % de la population peut être située à plus de 5 kms ou à 20 minutes de trajet automobile d'un point de contact),
- mutualisation des moyens avec des partenaires locaux pour le maintien des points de contacts.

Pour cela, le contrat établit un certain nombre de règles qui permettent à la Poste d'adapter son réseau de points de contact

aux besoins des populations et **d'associer les commissions départementales de présence postale territoriale (CDPPT) à la gouvernance de la présence postale territoriale.**

La CDPPT est composée d'élus locaux, son but est d'organiser une concertation locale sur les projets d'évolution de l'activité de la Poste sur le territoire (évolution des statuts des points de contact, changement d'horaires, horaires et mesures estivales).

En Tarn-et-Garonne, au 01/01/2021, on dénombrait 100 points de contact dont 47 bureaux de poste, 44 agences postales communales et 9 relais poste commerçants.

Ainsi, 96,1% de la population du département se situe à moins de 5 km et 20 minutes en trajet automobile d'un point de contact de La Poste. Le réseau postal de Tarn-et-Garonne était donc, en 2021, conforme à la norme d'accessibilité de 90%.

La dotation départementale est de 1 050 274 €. En 2021, le fonds de péréquation a été ventilé comme suit :

Accompagnement clientèle fragile bureaux de poste en Quartier Politique de la Ville en 2021

Bureau de poste de Moissac – association « Escale Confluence » : 15 k€

Ateliers numériques en espace accueil : association « MAJ » - 6 k€

Bureau de poste Montauban-Pont-de-Chaumes – association «Montauban Services » : 15 k€

Bureau de poste Montauban Midi-Pyrénées – association « PEP 82 » : 12 k€

Bureau de poste Castelsarrasin – association « MAJ » - 6 k€

Équipements numériques

Ilots numériques des bureaux de poste de Castelsarrasin, Moissac et Beaumont – 6 k€ chacun

Travaux de modernisation et sécurisation des Agences Postales Communales

Agence Postale Communale de Meuzac – 10 k€

Agence Postale de L'Honor-de-Cos – 20 k€

Formation gérants Agence Postale Communale

Formation gérants Agence Postale Communale

remplaçant – rendu en partenariat avec le CDG 82
1 k€ -session au mois d'avril 2021

Communication France Services

Hébergement et animation plateforme « Ecoboost France services » - 3 k€

Les autres dépenses ont concerné les travaux dans les sites France services ou MSAP du groupe La poste avec, en 2021, le projet d'espace de co-working de la France services de La Ville Dieu du Temple.

PROMOUVOIR LE TERRITOIRE

Organiser la promotion du territoire dans le cadre du Schéma Départemental du Tourisme et des Loisirs 2017-2021

Afin de valoriser le territoire et répondre aux nouvelles attentes des touristes fortement modifiées par la période de la crise sanitaire, toujours palpable en 2021, le service tourisme a mis en œuvre un **Budget global tourisme (fonctionnement et actions) 1 351 670 €.**

2021 restera la 2^{ème} année consécutive marquée par la crise sanitaire-COVID 19, qui avec son cortège de restrictions sanitaires, est venu largement impacter le fonctionnement de "Tarn-et-Garonne Tourisme" sur les missions de promotion du département. Ainsi plusieurs salons et événements ont dû être annulés.

C'est dans ce cadre, que le Département a pu, au travers de l'agence départementale « **Tarn et Garonne Tourisme** » (anciennement appelée Agence de Développement Touristique - ADT), financer des plans de substitution pour le tourisme en Tarn-et-Garonne qui a porté sur des actions de promotion, de communication et de valorisation des professionnels notamment le long du GR, visant à conforter la notoriété et l'attractivité de la destination Tarn-et-Garonne.

Les actions mises en œuvre ont porté principalement sur :

- des actions de substitution sur le marché parisien en partenariat avec le Gers et le Lot-et-Garonne,
- un événement œnotouristique à Montech,

- des opérations de marketing avec la presse quotidienne régionale,
- la programmation d'une émission France 3 « La Carte aux Trésors » mettant en avant les atouts touristiques de la destination « Tarn-et-Garonne » (à réaliser en 2022)

« Tarn-et-Garonne Tourisme » a dû adapter son fonctionnement en 2021 suite à l'annulation de nombreux salons auxquels se sont substitués de nouvelles actions pro avec le CRTL afin de valoriser les professionnels le long du GR65 et les professionnels de l'œnotourisme à Toulouse.

Budget 2021 pour les catalogues et publications touristiques 59 024 €

Ce budget est dédié à l'édition de supports de communication distribués par l'Agence départementale « T&G Tourisme ».

L'appui aux actions touristiques développées par les associations et collectivités :

* soutien au titre de la promotion et l'attractivité touristique

Le Département accompagne également les associations et collectivités qui initient des actions sur le département ; ainsi en 2021, même si de nombreuses manifestations ont dû être annulées, pour la 2^{ème} année consécutive, à cause du COVID19, le Département a octroyé des **aides financières votées en direction des associations** au titre des actions touristiques.

- 43 demandes d'aides traités
- **158 145 € d'aides**

* soutien au titre de la valorisation des sentiers de petites randonnées pédestres

Dans le cadre de son schéma départemental touristique, le Département accompagne les collectivités chargées de **l'entretien et du balisage des sentiers de petites randonnées pédestres**. Une baisse des demandes de subvention sollicitées est toutefois remarquée.

- 3 demandes d'aides traités
- 9 732 € d'aides

Les aides aux projets d'investissement des collectivités locales en matière touristique

Le Conseil Départemental soutient financièrement

les communes et en matière d'équipements touristiques.

A ce titre, en 2021, ce sont des pontons flottants qui ont été financés à Molières, la modernisation de la halte nautique de Montech, la refonte du site internet de l'Office de Tourisme de la Communauté de communes de la Lomagne tarn-et-garonnaise.

- 4 demandes traitées
- 43 764 € d'aides

Porter des projets d'envergure

Le Département s'investit dans la réalisation d'équipements touristiques structurants sur divers sites remarquables du territoire, avec une orientation vers le « slow tourisme » pour vivre le territoire.

Pente d'Eau de Montech

Invitation

la pente
d'eau de
Montech



Les travaux portés par le Conseil Départemental pour le projet de valorisation touristique de la pente d'eau de MONTECH **sont, à ce jour, terminés.**

L'inauguration a eu lieu le 17 septembre 2021.

Ce fut l'occasion pour les élus, de découvrir une promenade en boucle avec 11 étapes, pour un voyage à travers les univers ferroviaires et de la batellerie.

Le site est ouvert au public depuis avril 2021, **il est gratuit. Pour cette première saison touristique, il est classé 5^{ème} site le plus visité de Tarn et Garonne.**

Une **convention de partenariat a été signée entre les 4 opérateurs historiques** (les Voies Navigables de France, le Département, la Communauté de Communes Grand sud et la Commune de Montech), elle confirme la **volonté de partage d'objectifs ambitieux, de développement de la vocation touristique du site et de bon fonctionnement au quotidien.**

Un bilan de fin de saison s'est tenu le 19 novembre 2021. Il est nécessaire de procéder à de légers ajustements.

Aussi, dans le prolongement du partenariat engagé, le Département a prévu pour la saison prochaine :

- des équipements complémentaires au niveau du parc de la machine (bancs, table de pique nique, signalétique supplémentaire...)
- de déplacer quelques éléments scénographiques afin d'améliorer la lisibilité et faciliter leur exploitation pendant les balades commentées organisées par le gestionnaire du site (Grand Sud Tarn et Garonne).

Valorisation culturelle, patrimoniale et touristique de la Grotte de Bruniquel

Lors de la session du 18 octobre 2017, l'Assemblée a approuvé le principe de maîtrise d'ouvrage départementale portant sur les études préalables pour la valorisation culturelle patrimoniale et touristique de la grotte de Bruniquel.

Pour mémoire, le bureau d'études MEDIEVAL désigné pour étudier ce projet, a établi plusieurs scénarios. Le futur maître d'ouvrage choisira le scénario à réaliser et assurera la mise en œuvre du projet.

Ce projet structurant est inscrit dans le Contrat de Plan Etat-Région (CPER) 2021-2027.

Cependant, il apparaît nécessaire de **préciser le statut juridique** le plus adapté à cette maîtrise d'ouvrage au vu :

- des intervenants qui pourraient participer à cette dernière,
- des financements possibles en matière d'investissement,
- des orientations politiques et financières des partenaires (Région, Etat, Conseil Départemental) qui souhaiteraient accompagner financièrement cette réalisation,
- du type de gestion souhaitée.

Cette phase pourra être accompagnée par un cabinet juridique extérieur financé par le Département.

Les prochaines étapes :

- consultation d'un bureau d'études en charge de préciser le statut juridique de la maîtrise d'ouvrage
- établissement de la maîtrise d'ouvrage.

Le Département est résolument engagé dans une politique touristique favorisant les sports de nature via les mobilités douces. Ainsi, tant sur les itinéraires de randonnées pédestre que sur les pistes cyclables, c'est un large programme d'investissement qui est mis en œuvre encore en 2021.

Valorisation du chemin de Saint Jacques de Compostelle



La valorisation du Chemin de Saint Jacques de Compostelle est axée et autour de :





- la mise en place des halte-repos et d'aires de pique-nique,
- la signalétique directionnelle,
- la sécurisation de certains tronçons le long de la RD
- la valorisation culturelle et patrimoniale du chemin de Saint Jacques de Compostelle.

Les acquisitions de terrain le long des tronçons de RD identifiés comme dangereux, sont terminées, ce qui a permis de réaliser les travaux de sécurisation qui ont été achevés à la saison de marche 2021. Seul restera à aménager le passage sous l'autoroute entre Auvillar et Bardigues. L'itinéraire proposé par le Département n'a pas été retenu par la fédération française de randonnée. Une négociation est menée par le service avec les propriétaires riverains, et doit permettre la signature de conventions de passage et finaliser ainsi la mise en sécurité de l'itinéraire le long des routes départementales.

Enfin, au titre de la valorisation culturelle et patrimoniale du chemin de Saint Jacques, le bureau d'étude ANAGRAM a été retenu en février 2020 pour la mission de conception et d'interprétation patrimoniale du chemin de Saint Jacques de Compostelle. **Les travaux se sont déroulés en Juin 2021 et sont terminés à ce jour.**

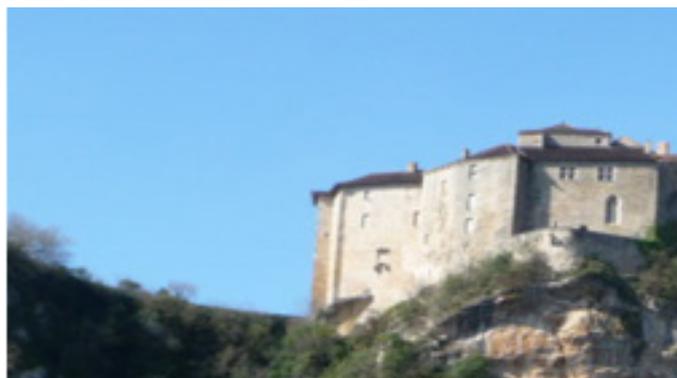
Le Département mène une réflexion sur la politique d'accompagnement à mettre en place au titre de la gestion et l'entretien et l'ouverture des équipements sanitaires exploités par les communes traversées par le GR65 afin d'assurer un service de qualité aux pèlerins.

Développement des Véloroutes

Assistance technique comités d'itinéraires V80 et V87

- Le Département est partenaire actif sur le

comité d'itinéraires à vélo



Sur 2021, le bureau d'étude TRACE TPI retenu par le comité d'itinéraire a :

- réalisé un inventaire des équipements et services en vue de la présentation de l'offre de service du canal des 2 mers selon le référentiel « vélo et Territoire »
- établi un état des lieux des dispositifs de comptages existants le long de l'itinéraire, de leurs lieux d'implantation, de leur mode de gestion et le type de données recueillies
- préparé la mise en œuvre d'une étude de fréquentation en vue d'approcher le coût de cette étude, identifier la commande, le maître de l'ouvrage potentiel et les partenaires techniques.

La reconduction du partenariat sur la base des mêmes engagements financiers (10 000 € par an) et pour une durée de trois ans est prévu pour 2022.

L'objectif étant de permettre la continuité des actions de communication et le lancement de l'étude de fréquentation complète selon **une méthode reconnue à l'échelon national « eva vélo »** permettant de mesurer sur tout l'itinéraire la fréquentation, les retombées économiques directes et indirectes des aménagements réalisés

et de mieux connaître les clientèles et répondre au mieux aux besoins des usagers.

Sur le **comité d'itinéraire de la V87 La vagabonde** qui relie Montluçon à Montech, les équipes du Département constituées de Tarn et Garonne Conseils collectivités, de Tarn-et-Garonne Tourisme et du service voirie ont participé à la reconnaissance du tracé afin de proposer un itinéraire sécurisé et relevant les potentialités des paysages traversés.



Lors du dernier COPIL du 18/11/2021, il a été décidé que le comité d'itinéraire serait institué au printemps 2022 avec le Département de la Creuse comme chef de file.

Véloroute des Gorges et Vallée de l'Aveyron

En 2021, l'opération de création et pose de panneaux RIS au départ des 11 boucles communales situées sur le territoire de la communauté de communes du Quercy Rouergue et des Gorges de l'Aveyron s'est poursuivie et se termine au printemps 2022. **Le coût de cette opération est arrêté à 36 054,19 €.**

Enfin ; **le Département est partenaire de Voies Navigable de France qui pilote les opérations d'entretien et d'aménagement du canal des 2 mers.**

Le Département a acté, en 2020, la participation départementale au programme d'équipement des ports de plaisance en stations de dépotage le long du canal des 2 mers afin de résoudre les problèmes de rejets d'eaux usées issu de la navigation de tourisme.

Un diagnostic a été commandé par Voies Navigable de France (VNF) au titre des aménagements de service de dépotage des eaux grises et eaux noires issues de la navigation à mettre en place sur le canal des 2 mers.

Cette étude restituée le 10 février 2021 a permis de dresser un état des lieux de la situation existante (équipements existants, pratiques actuelles de gestion des eaux usées des bateaux).



L'année 2021 a également permis la réalisation d'une étude de positionnement marketing et commercial.

La finalité étant de faire émerger une identité, de déposer une **marque « la vagabonde »** et bâtir son univers graphique. Elle a aussi confirmé l'intérêt de poursuivre le développement de l'itinéraire, dans une logique de coopération autour d'un programme d'actions touristiques pluriannuel. En parallèle, 36 kilomètres sont à jalonner par le Département de Tarn-et-Garonne (le tronçon Montauban/Montech est déjà aménagé en **vélo voie verte**).

Elle a permis de définir un plan d'action permettant d'équiper d'une station de dépôtage, des ports de plaisance entre Sète et Bordeaux au rythme d'un équipement accessible tous les 15 km de voie d'eau. En terme de mise en œuvre, VNF s'est proposée pour porter les travaux en maîtrise d'ouvrage.

Lors du BP 2021, **l'assemblée départementale a approuvé l'équipement de 3 ports en station de dépôtage** (Valence d'Agen, Castelsarrasin et Montech) et voté une enveloppe de 23 055 € au titre de sa participation à la réalisation de ces ouvrages dont la réalisation est prévue sur 2022.

Un nouveau Schéma pour organiser la promotion du territoire

Le schéma départemental du tourisme et des loisirs adopté en 2017 pour une période de 5 ans, arrivait à échéance en 2021.

Dans ce contexte, il convenait d'élaborer **un nouveau schéma de développement touristique pour la période 2022-2028. Ainsi, lors du vote de la Décision modificative le 27 octobre 2021, confirmé lors du vote du BP 2022, l'Assemblée départementale a approuvé la programmation d'une étude, confiée à un prestataire externe, pour l'élaboration de ce dernier.**

Ce schéma touristique départemental se déroulera sur la période 2023 /2028 et aura pour ambition de :

- mobiliser et fédérer l'ensemble des acteurs du tourisme départemental (collectivités locales et filières professionnelles...) autour d'une vision stratégique commune à long terme,
- proposer un positionnement et un programme d'action à 6 ans,
- articuler les différents échelons d'intervention dans le cadre de l'exercice de la compétence tourisme,
- coordonner les actions et définir les partenariats à mettre en place ou à renforcer dans une logique de mutualisation de moyens et de compétences.

Dans ce cadre, certaines thématiques majeures sont placées au cœur de la planification future des politiques départementales :

- accroître l'attractivité du Tarn-et-Garonne (afficher un positionnement fort),



- développer et accroître l'économie et l'emploi sur une plus grande saisonnalité (annualisation de la fréquentation touristique). Une attention particulière sera portée sur les objectifs et actions de développement économique ainsi que leur impact sur les acteurs privés du tourisme en termes de gain de nuitées, d'amélioration des taux d'occupation et des marges des entreprises,
- positionner l'offre touristique autour de l'itinérance douce,
- mettre en réseau des acteurs, des partenariats autour d'une organisation territoriale.

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE TARN-ET-GARONNE

SLOW



**RENFORCER
LES SOLIDARITÉS HUMAINES
ET L'ACCOMPAGNEMENT
SOCIAL DE PROXIMITÉ**

Le département est chef de file de l'aide et de l'action sociale. Selon l'article L3211-1 Code Général des Collectivités Territoriales : « *Il est compétent pour mettre en œuvre toute aide ou action relative à la prévention ou à la prise en charge des situations de fragilité, au développement social, à l'accueil des jeunes enfants et à l'autonomie des personnes. Il est également compétent pour faciliter l'accès aux droits et aux services des publics dont il a la charge.* » Ces compétences sont pilotées et mises en œuvre au quotidien par les directions et services relevant du Pôle Solidarités Humaines tant au niveau central (7 allée Mortarieu à Montauban) que sur l'ensemble du territoire départemental à travers le travail quotidien des services sociaux affectés dans les différentes Maisons Départementales des Solidarités.

L'année 2021 a notamment été marquée par les effets de la crise sanitaire avec des impacts sur la prise en charge des publics fragiles et des adaptations permanentes pour les services du Pôle Solidarités Humaines.

ENGAGÉ DANS LA LUTTE CONTRE LA DÉPENDANCE ET POUR L'AUTONOMIE

Pour les personnes âgées

La promulgation de la loi relative à l'adaptation de la société au vieillissement en 2015 modifie notamment les conditions d'attribution de **l'APA (allocation personnalisée d'autonomie)** et confie au Département un rôle majeur en matière de **coordination de l'action sociale en faveur des personnes âgées et de leurs aidants. L'APA est versée par le Département mais les montants plafonds sont fixés au niveau national.**

Pour bénéficier de l'APA, il faut :

- Être âgé de 60 ans ou plus,
- Résider en France de façon stable et régulière,
- Être en perte d'autonomie, **c'est-à-dire avoir un degré de perte d'autonomie évalué comme relevant du groupe iso ressources (GIR) 1, 2, 3 ou 4 par une équipe de professionnels du Département.** Le GIR correspond au degré de perte d'autonomie d'une personne âgée. Le GIR

d'une personne e effectuée à l'aide de la grille nationale AGGIR.

Le montant d'APA attribué dépend du niveau du GIR, du plan d'aide et du revenu. En fonction des ressources, le bénéficiaire peut avoir un reste à charge. **L'APA sert à payer (en totalité ou en partie) soit les dépenses nécessaires pour rester à domicile (APA à domicile), soit le tarif dépendance de l'établissement médico-social où la personne est hébergée (APA en établissement). Le tarif dépendance dépend du niveau de GIR du résident.** Il peut être couvert en tout ou partie par l'APA.

Conformément aux dispositions du code de l'action sociale et des familles, l'aide sociale s'adresse aux personnes âgées vivant à domicile, en établissement ou en famille d'accueil et qui, pour des raisons financières, ne peuvent subvenir intégralement à leurs frais d'entretien.

Au 31/12/2021, le versement de ces aides a représenté une somme de **11 039 426, 98 €**, étant précisé qu'un mois supplémentaire a été versé aux EHPAD et aux résidences autonomie et que 55,49 % de ces dépenses ont été compensées par des recettes.

Pour les personnes en situation de handicap

La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées; vise notamment la **création des maisons départementales des personnes handicapées (MDPH) et de la prestation de compensation du handicap (PCH).** La prestation de compensation du handicap (PCH) permet de compenser les dépenses liées à la perte d'autonomie. La PCH comprend 5 formes d'aides (humaine, technique, aménagement du logement, transport, aide spécifique ou exceptionnelle, animalière). Son attribution dépend du degré de handicap, de l'âge, des ressources et de la résidence.

La MDPH instruit entre autres les dossiers PCH. Les principaux indicateurs d'activité de la MDPH pour l'exercice 2021 sont les suivants :

- nombre de personnes accueillies : 10 244
- nombre d'appels téléphoniques reçus : 40 820
- s'agissant du pôle enfants : 5 444 décisions/avis

ont été rendus en 2021

- s'agissant du pôle adultes : 15 283 décisions/avis ont été rendus en 2021

En ce qui concerne la PCH, en 2021, 1 289 décisions/avis ont été rendus (chiffres PCH inclus dans les décisions/avis ci-dessus).

Le Département finance également les aides légales destinées à **favoriser le maintien à domicile des personnes handicapées**.

L'aide sociale versée aux établissements et aux services en direction des adultes handicapés a représenté des dépenses à hauteur de **6 173 517,33 euros**, étant précisé que deux mois supplémentaires ont été versés aux SAMSAH (Service d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés) et SAVS (Service d'accompagnement à la vie sociale), en raison du passage au paiement en dotation globale à compter du 1^{er} janvier. 18,13 % de ces dépenses ont été compensées par des recettes.

À noter par ailleurs que le Département gère dans le cadre d'un budget annexe l'institut médico-pédagogique de Tarn-et-Garonne (IMEP), situé sur la commune de Mimizan, qui est un établissement social et médico-social dont l'autorité de tutelle est l'ARS de Nouvelle Aquitaine.

Cet établissement dispose de 60 places dont 10 en accueil de jour pour enfants et adolescents autistes, ou présentant des troubles envahissants du développement. Il a réalisé 202 journées en 2019. Le taux d'occupation en 2019 est proche des objectifs fixés dans la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens (CPOM) signée avec l'ARS, soit 90 %.

Le Département engagé pour diminuer le reste à charge des bénéficiaires

Dans le cadre de cet environnement législatif et réglementaire, le bilan des actions menées en 2021 par les services du pôle solidarités humaines en direction des personnes âgées et des personnes handicapées est substantiel. **En effet, en 2021, ce domaine d'actions a représenté 57,22 % (hors dépenses de personnel) des dépenses de fonctionnement du pôle solidarités humaines.**

Il convient

en œuvre de ces dispositions par les services du pôle solidarités humaines s'accompagne d'efforts de gestion importants à travers notamment des actions en matière de contrôle de l'effectivité des prestations d'aide sociale.

L'État par le biais de la CNSA (caisse nationale de solidarité pour l'autonomie) ne compense pas entièrement le coût du versement de l'APA et de la PCH alors que ce sont des dépenses obligatoires pour le Département, ce qui signifie que ce dernier doit prendre sur ces deniers propres.

En 2021, on dénombre 6 941 bénéficiaires de l'APA. Cela représente une dépense d'environ 31,2 M€ (dont 620K€ au titre de la compensation de l'avenant 43) avec un **taux de couverture par la CNSA d'environ 41% en 2021.**

En 2021, on dénombre 1 702 bénéficiaires PCH et ACTP pour une dépense de 9,4 M€ (en comprenant les 201 bénéficiaires de l'ACTP et en tenant compte de l'impact de l'avenant 43) avec un **taux de couverture par la CNSA d'environ 31,5%.**

S'agissant de l'avenant 43 de la convention collective de la branche de l'aide à domicile, il a pour objectif d'accroître fortement l'attractivité des métiers de la branche par la revalorisation des salaires et des parcours des professionnels concernés.

Il ouvre la voie à une revalorisation salariale inédite, à hauteur moyenne de 13% à 15% pour les salariés des services (entrant dans le champ d'application de l'avenant) d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD) et des services de soins infirmiers à domicile (SSIAD). Il est entrée en vigueur au 1^{er} octobre 2021.

La loi de financement de la sécurité sociale (LFSS) pour 2021 a prévu une aide de la CNSA aux Départements à hauteur de 70% le dernier trimestre 2021 dans la limite d'une enveloppe de 150 millions d'euros, puis à 50% pour l'année 2022 dans la limite d'une enveloppe de 200 millions d'euros.

Il est à noter les 50% de compensation prévus par la CNSA ne seront sûrement pas

atteints au titre de l'année 2022 au regard du montant de cette l'enveloppe globale que doivent se partager tous les Départements. A noter que le Département de Tarn-et-Garonne a décidé de compenser les conséquences de l'avenant 43 par le versement de dotations et ce afin que ces revalorisations n'impactent pas le tarif horaire et donc le reste à charge de l'usager.

Être à l'écoute des usagers vulnérables : CDCA

Le Conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie (CDCA) a été créé par la loi relative à l'adaptation de la société au vieillissement de 2015 en remplacement du conseil départemental consultatif des personnes handicapées (CDCPH) et du comité départemental des retraités et personnes âgées (CODERPA).

Le CDCA est chargé de participer à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques liées à l'autonomie et à la citoyenneté des personnes âgées et des personnes handicapées. En tant qu'instance consultative, le CDCA donne des avis et des recommandations sur des rapports et des sujets en lien avec ces politiques.

Le CDCA est présidé par le Président du Conseil départemental et composé des deux formations spécialisées : une pour les questions relatives aux personnes âgées et une pour celles relatives aux personnes handicapées. La formation plénière du Conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie se réunit au minimum deux fois par an. Le CDCA est composé de nombreux acteurs (liste fixée par le décret n° 2016-1206) tels que des représentants des retraités, personnes âgées, personnes handicapées et leurs proches aidants, des représentants des institutions comme l'ARS, représentants des organismes et professionnels œuvrant pour ces publics et des représentants des personnes physiques ou morales concernées par ces politiques publiques.

Si le fonctionnement de cette instance n'est pas facilité par le nombre important d'acteurs, le Département souhaite que cette institution prenne toute sa place pour renforcer la démocratie participative au niveau local et faciliter la co-construction des politiques publiques territoriales.

En effet, important pour le Département, notamment dans le cadre de l'élaboration des schémas relatifs aux personnes handicapées ou aux personnes âgées en perte d'autonomie car ces ceux-ci structurent les politiques publiques portées par la collectivité en direction de ces publics.

Le Département engagé dans une feuille de route avec la CNSA

Une grande partie du premier semestre 2021 a été consacrée à l'élaboration par les services du pôle solidarités humaines et plus particulièrement par la direction de l'autonomie de la **feuille de route stratégique et opérationnelle entre la CNSA et le Département pour les années 2021 à 2024.**

Cette feuille de route s'organise autour de 4 grands axes :

- Axe 1 : améliorer la qualité et faciliter la relation avec les personnes
- Axe 2 : accompagner le parcours de la personne et adapter l'offre
- Axe 3 : prévenir la perte d'autonomie et renforcer le soutien aux proches
- Axe 4 : renforcer le pilotage local et national et harmoniser les systèmes d'informations

Ces axes se décomposent en **94** points d'engagements **représentant 202 actions opérationnelles devant être réalisées sur la période de la feuille de route par le Département et/ou la MDPH.**

Un entretien stratégique entre le directeur adjoint de la CNSA et le vice-président du Conseil départemental en charge de la commission « solidarités, santé et habitat » s'est déroulé le 27 septembre 2021 et a permis de valider techniquement les différentes actions proposées.

Cette feuille de route a ensuite été présentée à la commission exécutive de la MDPH le 15 octobre, au CDCA le 25 octobre et à la commission permanente du 7 décembre 2021, qui l'ont **approuvée à l'unanimité.**

Le Département investi sur la plupart des axes de la conférence des financeurs par des actions de prévention, en faveur des aidants, de l'habitat inclusif...

La conférence des financeurs est l'un des dispositifs importants institués par la loi relative à l'adaptation de la société au vieillissement de 2015. Elle s'inscrit dans le cadre général de la politique de prévention de la perte d'autonomie. **Sa finalité est de développer une « prévention globale » entendue comme la gestion active et responsabilisée de son « capital autonomie » par chaque personne ou groupe de personnes.**

Son principe d'action est de laisser l'initiative de la mise en œuvre aux acteurs de terrain qui réalisent les actions, tout en leur donnant un cadre et des objectifs. La réussite de la conférence des financeurs dans chaque territoire départemental résulte de l'engagement de l'ensemble des acteurs concernés dans une stratégie commune de prévention de la perte d'autonomie et repose sur une gouvernance partagée de l'ensemble des parties prenantes.

La loi prévoit que le programme défini par la conférence porte sur 6 axes :

1. L'amélioration de l'accès aux équipements et aux aides techniques individuelles favorisant le soutien à domicile
2. L'attribution du forfait autonomie
3. La coordination et l'appui des actions de prévention mises en œuvre par les services d'aide et d'accompagnement à domicile intervenant auprès des personnes âgées ;
4. La coordination et l'appui des actions de prévention mises en œuvre par les services polyvalents d'aide et de soins à domicile
5. Le soutien aux actions d'accompagnement des proches aidants des personnes âgées en perte d'autonomie ;
6. Le développement d'autres actions collectives de prévention.

Concernant le point 3, le Département a conclu des contrats pluriannuels d'objectif et de moyens (CPOM) avec les résidences autonomie pour fixer les objectifs à atteindre en termes d'actions de prévention à mettre en œuvre ainsi que les moyens

alloués (montant

Dans le cadre de la conférence des financeurs sont financées **des actions collectives de prévention portant sur des thématiques variées : activité physique adaptée, nutrition, accès au numérique et aux droits...**

La conférence des financeurs est désormais compétente pour développer l'habitat inclusif. **Le Tarn-et-Garonne a été un Département précurseur en participant au groupe de travail national auprès de la CNSA. Dans ce cadre le Département a accueilli la journée régionale de l'habitat inclusif le 9 novembre 2021, avec la participation du directeur adjoint de la CNSA.**

Il convient de préciser que l'habitat inclusif n'est pas une alternative aux EHPAD. En effet, l'habitat inclusif ne peut pas concerner des personnes très dépendantes car il repose sur la mise en place d'un projet de vie sociale et partagée par les habitants. Ce dernier a pour objectif de favoriser le « vivre ensemble », pour limiter le risque d'isolement de publics parfois fragiles.

Depuis peu, les Départements ont la possibilité de mettre en place une nouvelle prestation individuelle, l'aide à la vie partagée (AVP), à destination des personnes souhaitant intégrer un habitat inclusif, afin de financer l'animateur en charge d'appliquer le projet de vie sociale et partagée. Un rapport en ce sens sera présenté prochainement aux élus départementaux.

Enfin, le Département s'est particulièrement saisi des problématiques des aidants. Il est membre du comité de pilotage du pôle partenaires aidants porté par l'APAS 82. Dans ce cadre, il a participé à la mise en place d'un questionnaire à destination des aidants en 2020. Il a également contribué à l'élaboration du guide de l'aidant du Tarn-et-Garonne.

Ce guide est un outil qui devrait permettre aux proches aidants du territoire de trouver des réponses à leurs questions et ainsi faciliter leur quotidien. Ce document, simple et très concret rassemble toutes les informations sur les droits des aidants et de leur proche en perte d'autonomie et indique tous les interlocuteurs locaux, régionaux ou nationaux auxquels chacun peut s'adresser pour trouver de l'aide.

POLITIQUE DÉPARTEMENTALE EN FAVEUR DE L'HABITAT SOCIAL

La loi du 13 août 2004, relative aux libertés et responsabilités locales, a organisé le transfert ou la délégation vers les collectivités locales de compétences incombant antérieurement à l'Etat dans le domaine de **l'aide à la personne, transférée en 2005, et de l'aide à la pierre, déléguée en 2006.**

Le périmètre d'action du Conseil départemental en matière d'aides à la pierre est défini à partir des deux axes d'intervention suivants exercés de façon concomitante : **une compétence déléguée par l'État et une politique d'accompagnement d'initiative départementale.**

Délégation des aides à la pierre

L'Assemblée départementale a décidé d'exercer cette délégation en 2005. Par délibération du 18 octobre 2017, le renouvellement de cette **délégation pour 6 ans (2018-2023) a été acté et les conditions de sa mise en œuvre sont décrites dans deux conventions signées avec l'État :**

- convention globale de délégation (2018-2023) signée le 4 mai 2018,

- convention avec l'ANAH pour les logements privés conventionnés, signée le 1^{er} juin 2018.

Cette délégation concerne tant les opérations du parc public que celles réalisées dans le cadre de la réhabilitation du parc privé (propriétaires bailleurs – propriétaires occupants) pour le territoire de délégation du Conseil départemental (l'entier territoire départemental hors communauté d'agglomération du Grand Montauban).

Sur 2021, s'agissant **du parc public**, les opérations d'offre nouvelle en construction ou amélioration instruites et agréées par le service départemental de l'habitat concernent 147 logements. Dans le cadre du premier volet du plan de relance, une **enveloppe complémentaire d'un montant global de 431 706 € a été affectée aux opérations de rénovation lourde et rénovation thermique de 66 logements appartenant à deux**

bailleurs sociaux (Tarn-et-Garonne Habitat et Promologis) dont les ordres de service devaient être pris avant le 31 décembre 2021. 376 706 € ont ainsi été affectés à TGH pour la rénovation de son parc et 55 000 € à PROMOLOGIS. L'ensemble des crédits délégués par l'État sur le parc public s'élève à 710 906 € en 2021.

Concernant, **le parc privé**, la programmation 2021 a permis le financement de 319 dossiers (302 propriétaires occupants et 17 logements sociaux) pour un montant de subvention au titre des travaux de 3 471 356 €. Une aide de 241 821 € a été affectée pour l'ingénierie des dispositifs.

Les interventions du Département sur ses crédits propres

Concernant le parc public:

- L'aide aux communes pour la création de logements sociaux

Cette aide, de 3 435 € maximum par unité de logement, s'adresse aux communes de moins de 7 500 habitants qui procèdent à la réhabilitation de leur patrimoine et qui bénéficient de la prime à l'amélioration de logements à usage locatif et à occupation sociale (PALULOS). Aucun dossier en 2021.

- L'aide à l'ensemble des opérateurs H.L.M.

En application de la délibération du 5 avril 2017 définissant la politique départementale en matière de logement social, le Conseil Départemental intervient sur les axes suivants :

- L'aide à la production de logements sociaux avec une aide de 2 500 € par logement PLAI, plafonnée à 10 logements par opération, sous réserve que les opérateurs H.L.M. justifient de surcoûts grevant particulièrement leurs coûts d'opérations : 70 000 € attribuées en 2021.

- L'aide à la revitalisation des centres bourgs avec une aide de 10 000 €/logement. **En 2021, une opération de construction de 14 logements de l'office public départemental Tarn-et-Garonne Habitat (TGH)** dans le centre de Montech à proximité des commerces et services, a bénéficié d'une aide départementale bonifiée de 100 000 € au titre de la revitalisation des centres bourgs.

- L'aide à réhabilitation du patrimoine de Tarn-et-Garonne Habitat : dans sa séance du 21 octobre 2020, l'Assemblée départementale a renouvelé son concours financier à Tarn-et-Garonne Habitat pour la réhabilitation de son patrimoine ancien, énergivore et inadapté à hauteur de 10% du montant hors taxe des travaux pour une période de 5 ans (2020-2024). Un programme de réhabilitation annuel est établi et l'impact des travaux doit être direct non seulement en termes d'économies d'énergies (eau, gaz, électricité) et de réduction des charges imputables aux locataires mais aussi en termes d'accès au logement social des plus démunis. **Une aide de 234 571 € a été attribuée à TGH en 2021. L'activité principale de TGH est la construction et la gestion de logement social et aménagement.**

- L'octroi de garanties d'emprunts aux opérateurs

Pour l'ensemble du territoire départemental (territoire du délégataire GMCA inclus) le Conseil départemental accorde sa garantie d'emprunt à tout opérateur mettant en œuvre une opération inscrite en programmation des crédits de l'État, soit 70 % de garantie apportée sur le montant global du prêt sur les opérations situées hors territoire de délégation du GMCA et 40 % sur le territoire GMCA.

Les garanties accordées en 2021 aux bailleurs, pour la production ou réhabilitation de 613 logements, s'élèvent à **13 418 132,83 € sur un montant global de prêts de 20 395 143,58 €.**

En contrepartie de ces garanties d'emprunts, un **contingent de 9 logements locatifs est réservé au Conseil départemental.** Ces logements sont attribués à des familles tarn-et-garonnaises sur proposition du service Habitat/logement social, en collaboration avec les travailleurs sociaux du Département.

Concernant le parc privé (en 2021), des aides à hauteur de 130 258 € ont été accordées) :

Maintien à domicile : propriétaire occupant âgé de plus de 60 ans et/ou en situation de handicap : aide sous la forme d'une subvention complémentaire d'un montant égal à 10% de la subvention accordée par l'ANAH plafonnée à 500 €.

Lutte contre l'habitat dégradé : propriétaire occupant en centre bourg réalisant des travaux de lutte contre l'habitat dégradé selon les critères fixés par l'ANAH : prime de 1 500 € cumulable avec la prime énergétique.

Favoriser l'accès et le maintien dans le logement des publics vulnérables

Le Département est compétent en matière de **fonds de solidarité logement (FSL)**. L'exercice de cette compétence s'effectue notamment dans le cadre d'une convention de gestion avec la Caisse d'allocations familiales de Tarn-et-Garonne et le Grand Montauban-Communauté d'agglomération qui a créé son fonds en 2007. La participation du Département au FSL s'élève à 360 000 € en 2021 et le bilan des deux fonds FSL affiche un volume d'aides accordées de 752 401 € en 2021 dont 537 705 € sur le seul territoire départemental.

Depuis qu'il est gestionnaire du FSL (loi de 2004 relative aux libertés et responsabilités locales), le Conseil départemental a maintenu l'aide destinée à **financer des actions d'accompagnement des bénéficiaires du FSL** menées par des associations, des centres communaux d'action sociale, qui louent ou sous-louent des logements aux personnes en difficulté.

De même, le Département favorise les **actions de médiation juridique dans le cadre de la prévention des expulsions.**

En Tarn-et-Garonne, les interventions de structures associatives sont organisées en liaison **avec les conseillers en économie sociale et familiale**, employés directement par le Département, qui œuvrent au sein des équipes des 5 maisons départementales des solidarités du territoire.

En 2021, les **subventions de fonctionnement aux associations menant des actions d'accompagnement social** se sont élevées à 220 641, 27€ au titre des politiques du logement relevant des aides à la personne.

RENFORCER L'INSERTION PROFESSIONNELLE

Le Département en charge du versement du RSA et de l'insertion des bénéficiaires

Dans son rapport du 13 janvier 2022 la Cour des comptes rappelle que « **le revenu de solidarité active constitue aujourd'hui le principal instrument de lutte contre la pauvreté** ». Si dans ce rapport la Cour n'appelle pas à une généralisation de la recentralisation de la gestion administrative du RSA par l'État comme cela existe à Mayotte, la Cour invite les Départements à améliorer l'insertion des bénéficiaires, démarche dans laquelle le Tarn-et-Garonne est déjà largement engagé.

Depuis 2009, l'augmentation constante de la dépense relative au revenu de solidarité active (RSA) conjuguée à la persistance de la crise économique jusqu'à une période récente ont nécessité de poursuivre et d'amplifier la gestion rigoureuse du dispositif selon deux axes : les différents niveaux de contrôle d'une part, et la pertinence de l'accompagnement dans le parcours d'insertion des personnes d'autre part.

Il convient toutefois de souligner le fait que la stabilisation du nombre de bénéficiaires du RSA socle se confirme depuis 2018. Dans ce nouveau contexte, le Département fait le choix de poursuivre et d'amplifier les politiques d'insertion visant l'accès direct à l'emploi.

Ainsi, pour l'année 2021, le Département a financé le RSA à hauteur de 40 341 929,09 euros pour 6 090 allocataires en moyenne mensuelle, contre une moyenne mensuelle de 6 070 allocataires en 2020, représentant un versement mensuel moyen en 2021 de 552 € par foyer.

Un minima social de plus en plus contrôlé

L'accès à la prestation sociale RSA s'appuie sur la dimension de solidarité envers les personnes les plus démunies et engage le bénéficiaire dans un parcours d'insertion qui vise l'accès à l'emploi. Ce processus est notamment fondé sur **deux niveaux de contrôle : le traitement**

des fraudes et le

Le Département a organisé le traitement des fraudes en partenariat étroit avec les organismes payeurs et étudie les dossiers dans une **Commission départementale de traitement des fraudes**. En 2021, le traitement des fraudes est en augmentation.

	2021
Nombre de commissions	10 (6 en 2020)
Nombre de dossiers étudiés	131 (76 en 2020)
Montant des indus	996 821 € (576 K en 2020)
Sanctions	95 559 € (61 K en 2020)

Les équipes pluridisciplinaires se déclinent sur chaque territoire de MDS. Elles sont entre autres chargées d'émettre un avis concernant les sanctions dont sont passibles les bénéficiaires en raison d'un manquement à une obligation d'insertion (absence de conclusion d'entretien avec le conseiller Pôle Emploi ou de contrat d'engagements réciproques avec le Département ou les organismes conventionnés). Le contrat d'engagement réciproque contracté avec le Département est écrit et énumère les engagements réciproques des parties en termes d'insertion professionnelle. Il précise, notamment, les actes positifs et répétés de recherche d'emploi que le bénéficiaire s'engage à accomplir.

Les équipes pluridisciplinaires assurent le suivi des bénéficiaires au titre de leurs obligations liées au RSA et réorientent les personnes pour un suivi au plus près de l'évolution de leur situation. En 2021, l'action du Département est remarquable :

- 899 personnes convoquées
- 308 personnes réorientées (personnes convoquées et non convoquées) dont :
 - 175 de Pôle Emploi vers le social (126 en social ; 19 en socio-pro ; 30 en pré-pro)
 - 133 du social vers Pôle Emploi

Motifs :

- 198 personnes ont été convoquées soit 22 % pour absence aux rendez-vous des agents du Département + opérateurs PDI
- 403 pour manquement à l'insertion professionnelle

- 215 pour manquement à l'insertion sociale
- 83 pour faire un point sur la situation

Retour à l'emploi, le Département en avance pour l'insertion

Le deuxième volet du revenu de solidarité active a consisté en 2021, pour le Département, à **favoriser l'employabilité des personnes pour un meilleur retour à l'emploi.**

Les **bénéficiaires du RSA, dans le Tarn-et-Garonne, représentent 13,8 % de l'ensemble des demandeurs d'emploi en 2021 contre 15,41 % en 2020.**

Aussi, en 2021, en partenariat avec les services de l'État, le pôle solidarités humaines s'est efforcé de développer les dispositifs favorisant le retour à l'emploi des bénéficiaires du RSA à **travers notamment le recours aux contrats aidés : parcours emploi compétences (PEC).** 108 contrats ont été signés dans le secteur non marchand et 12 contrats dans le secteur marchand. La participation financière du Conseil départemental s'élève à 88 % du montant du RSA socle (soit 497,50 €) par mois pour toute embauche d'un salarié RSA, à laquelle s'ajoute pour les 12 premiers mois une aide complémentaire de 54,47 € pour un PEC dans le secteur non marchand et 46,12 € pour un PEC dans le secteur marchand.

Cette politique est complétée par les contrats à durée déterminée d'insertion (CDDI). Ce dispositif, issu de la réforme de l'insertion par l'activité économique (IAE) de juillet 2014 et piloté par l'État, prévoit une participation du Conseil départemental à hauteur de 264 836,86 € pour 12 ACI (ateliers chantier d'insertion) pour le recrutement de 75 BRSA pour l'année 2021.

La plateforme innovante : Tarn-et-Garonne Emploi

Le Département poursuit son plan emploi insertion (engagement dans l'accompagnement des bénéficiaires du RSA vers un retour en emploi) par la mise en place de la **plateforme numérique Tarn-et-Garonne Emploi qui favorise la mise en relation des entreprises locales et des bénéficiaires du RSA.**

Tarn-et-Garonne Emplois compétences est une plateforme **dynamique pour rapprocher les entreprises qui recrutent et les candidats en fonction de leurs compétences.** Le bénéficiaire du RSA crée son CV par compétence directement sur la plateforme et les employeurs déposent leurs offres d'emplois par compétence.

Une rencontre se fait ensuite par la géolocalisation des offres et des profils permettant à chacun de repérer les potentialités de son territoire.

En 2021, on dénombrait 1200 CV sur la plateforme et 174 postes proposés.

T&G Emploi est financé par le Conseil départemental et le fonds social européen (FSE). Le FSE investit dans le capital humain, l'objectif premier étant d'améliorer l'emploi et les possibilités de formation dans les pays de l'Union européenne. Il s'efforce aussi d'améliorer la situation des personnes les plus vulnérables menacées de pauvreté.

En qualité de chef de file de l'inclusion, le Département de Tarn-et-Garonne s'est vu confier, par délégation de l'État, la gestion d'une enveloppe de FSE d'un montant global de 6,2 millions d'euros pour une période de 6 ans allant de 2014 à 2020.

La crise sanitaire COVID-19 a engendré un retard quant à l'adoption du programme suivant, ainsi le Fond Social Européen + (FSE+) initialement prévu pour se déployer de 2021 à 2027 ne sera pas adopté avant l'été 2022.

Afin d'éviter toute rupture du soutien financier sur des dispositifs d'accompagnement en matière d'insertion déployés sur le département de Tarn-et-Garonne, la DREETS Occitanie a acté la délégation d'une **enveloppe complémentaire de FSE d'un montant de 558 411 € pour l'exercice 2021.**

En parallèle, le Préfet de Région Occitanie a autorisé, par voie d'avenant, l'utilisation de tous les reliquats de crédits FSE antérieurs de la génération 2014-2020 non consommés par notre collectivité permettant ainsi la poursuite du subventionnement d'opération sur l'année 2021.

En 2021, la cellule OI FSE du Conseil Départemental a pu lancer de nouveaux appels à projets permettant le lancement et la poursuite de 29 actions sur le territoire.

Le Département engagé dans une véritable politique d'insertion

La politique départementale d'accompagnement des bénéficiaires du RSA s'appuie sur un programme départemental d'insertion et un pacte territorial d'insertion qui permettent, à travers la coordination de tous les acteurs, d'optimiser l'accompagnement des personnes dans un véritable parcours d'insertion au-delà même des seuls bénéficiaires du RSA.

Le programme départemental d'insertion (PDI) constitue le document de planification structurant élaboré par les services du pôle solidarités humaines. La nouvelle programmation mise en place pour la période 2021-2023 s'articule autour de trois catégories d'actions :

- des actions de définition de projet professionnel, et d'immersion en situation de travail pour valider le projet, ainsi que la réalisation de formations pré-qualifiantes.
- des actions d'accompagnement des travailleurs indépendants, bénéficiaire du RSA
- des actions de coaching des bénéficiaires du RSA dans le dispositif depuis plus de 5 ans.

En 2021, ce dispositif a permis d'accompagner 353 personnes.

Le premier pacte territorial d'insertion (PTI) a été approuvé par l'Assemblée départementale le 16 mars 2016. Véritable cadre de référence de la nouvelle programmation du fonds social européen (FSE) 2014-2020, il a permis l'adoption d'un premier volet de la politique d'inclusion sociale sur la thématique « *Égalité des chances et l'inclusion* », projet financé à 100% par du FSE.

Les opérations menées au titre du PTI concernent toutes les questions liées aux freins à lever, en amont de l'employabilité. La nouvelle programmation mise en place pour la période 2021-2023 se décline autour des 2 axes suivants :

- 1 parcours de confiance et estime de soi : remobilisation au travers d'activités notamment sportives,
- 1 parcours autonomie : apprentissage linguistique, numérique, épicerie solidaire et mobilité.

En 2021, ce dispositif a permis d'accompagner 596 personnes.

ENGAGÉ DANS LA PRÉVENTION ET LA PROTECTION DE L'ENFANCE

Porteur de cette politique, le Département coordonne l'ensemble des acteurs

L'expression « prévention et protection de l'enfance » renvoie à l'ensemble des règles et des institutions dont le but est de prévenir les dangers auquel un mineur est susceptible d'être exposé ainsi que le traitement des situations de danger pour ce dernier (article L.112-3 du code de l'action sociale et des familles).

Cette mission est dévolue aux Départements depuis les lois de 1983 sur la décentralisation. Toutefois le Département est loin d'être seul dans cette mission. La protection de l'enfance est partagée avec :

L'autorité judiciaire : le Département a l'obligation de la protection administrative et de la mise en œuvre des mesures de protection judiciaire (y compris le financement).

Les partenaires notamment des associations :

- les établissements : MECS, lieux de vie et établissements d'accueil mère/enfant
- le service de placement familial spécialisé de la Sauvegarde de l'Enfance
- le service d'assistance éducative en milieu ouvert de la Sauvegarde de l'Enfance

Le Centre départemental de l'enfance et de la famille (établissement public autonome mais dont le ou la directeur(trice) est désormais rattaché(e) à la fonction publique territoriale par la loi 3DS) :

- l'espace visites pour les visites médiatisées
- le service d'accueil des mineurs et des jeunes majeurs pour l'accueil d'urgence, d'observation et d'évaluation.

Tout l'enjeu pour le Département est que tous ces acteurs travaillent ensemble. La politique de la protection et l'enfance est structuré via un schéma départemental enfance famille (2017-2021).

Conformément aux dispositions de l'article L112-3 du code de l'action sociale et des familles, le service de l'aide sociale à l'enfance est un

service personnalisé du Département rattaché au pôle solidarités humaines.

La loi du 5 mars 2007, précisée depuis par la loi du 14 mars 2016, a généré des modifications dans l'organisation du mécanisme de protection de l'enfance à partir de trois axes principaux :

- améliorer la prévention,
- rationaliser la procédure de signalement,
- développer les modes de prise en charge des enfants.

La loi du 5 mars 2007 crée la **cellule de recueil, de traitement et d'évaluation des informations préoccupantes (CRIP), qui a été renommé cellule départementale de protection de l'enfance (CDPE)**. Cette cellule est chargée de recueillir, traiter et évaluer toutes les informations préoccupantes émanant de toutes les sources relatives aux mineurs en danger ou en risque de l'être.

Dans ce cadre, en 2021, la CDPE de Tarn-et-Garonne a recueilli, enregistré et évalué :

- 714 informations préoccupantes pour 1108 mineurs,
- 327 signalements pour 473 mineurs,
- 7 signalements nationaux pour 17 mineurs.

Le Département prend en charge tous les mineurs et fournit des efforts quantitatifs et qualitatifs pour répondre au déficit des solutions d'hébergement

Le Département a honoré l'ensemble des ordonnances de placement prononcées par le juge des enfants, ce qui n'est pas le cas de tous les Départements.

Au sein des services du pôle solidarités humaines, trois cadres responsables techniques enfance famille (RTEF) déployés sur trois territoires infra-départementaux, assurent le soutien technique et organisationnel auprès des assistants sociaux éducatifs, des psychologues et des assistants familiaux dans le cadre de cette mission placement.

Dans ce cadre, en 2021, en Tarn-et-Garonne, **923 enfants bénéficiaient d'une prise en charge de l'aide sociale à l'enfance, dont :**

- 799 enfants confiés au service solidarités humaines du Conseil départemental,
- 90 enfants confiés au service d'accueil familial de la Sauvegarde de l'enfance en tant qu'opérateur de la collectivité départementale.
- 34 enfants confiés auprès de tiers en qualité tiers dignes de confiance.

Il convient d'insister sur le fait que le **nombre d'enfants placés en Tarn-et-Garonne a doublé en 10 ans.**

- 66% des enfants sont placés auprès de familles d'accueil,
- 14% sont placés en établissement,
- 20% rentrent dans le cadre d'autres modes d'hébergement.

Il est important de relever la saturation du dispositif d'accueil avec hébergement. En 2021, on enregistre un effort important de création de nouvelles places par le Conseil départemental pour faire face à l'évolution croissante des placements (+ 25 places autorisées en MECS (maisons d'enfants à caractère social) et + 41 places de PHD (placement hébergement à domicile). Malgré cela, le nombre de places reste insuffisant, contraignant les services à valider des dépassements de capacité important. Au 31/12/2021, sur les 691 places installées, 862 jeunes étaient accueillis, soit + 171 jeunes.

De plus, les établissements n'ont pu installer la totalité des **places prévues faute d'avoir pu capter de nouveaux logements et en raison de difficultés de recrutement de travailleurs sociaux notamment.**

S'agissant des **assistants familiaux, leur rémunération a représenté un coût de 16 993 895,36 euros pour le Département. Il est à souligner que le Département est assez volontariste dans les rémunérations des assistants familiaux pour renforcer l'attractivité du métier.** Pour la même année, le coût des placements d'enfants relevant de l'ASE en MECS s'est élevé à 5 336 792, 22 €.

L'augmentation importante du nombre de placements entraîne mécaniquement une augmentation du nombre de **visites médiatisées** à mettre en place. Pour rappel, cette obligation légale consiste à organiser le maintien du lien entre

un enfant placé et ses parents, dans le respect du cadre posé par le juge des enfants. En **2021, cette obligation a concerné 2 592 visites à organiser pour 321 enfants.**

L'espace visite du CDEF + TISF (techniciennes en intervention sociale et familiale) n'ont pas permis d'absorber toutes ces visites, contraignant les référents du service placement du pôle solidarités humaines à assurer 480 visites pour 70 enfants. Malgré cet effort, on enregistre une liste d'attente de 300 visites non honorées.

En conséquence, en 2022, une obligation de montée en charge est posée pour l'espace visite du CDEF.

En 2021, les mineurs non accompagnés (MNA) sont au nombre de 79 dans le département (ils étaient 172 en 2017 et 125 en 2018). Lorsqu'ils sont pris en charge par les services, ils sont hébergés à l'hôtel le temps de l'évaluation de leur âge. Ils sont nourris et des activités sont mises à disposition en attendant la décision de justice. Ensuite, ils sont placés comme les autres enfants, il n'y a pas de dispositifs spécifiques dédiés aux MNA.

Créer les conditions pour éviter le placement en misant sur la prévention

La mesure d'AED est exercée par des éducateurs spécialisés du service enfance famille du Département. Les actions administratives sont exercées directement par des éducateurs du pôle solidarités humaines (18 ETP). Elles peuvent prendre la forme d'actions collectives, d'actions ponctuelles et de suivis de jeunes majeurs. **Ces actions ont concerné 393 enfants en 2021.**

Le Département en avance dans la prise en charge et l'insertion des jeunes majeurs

La loi du 7 février 2022 relative à la protection des enfants dispose le droit à la prise en charge par l'ASE des majeurs de moins de 21 ans. Est par ailleurs reconnu expressément un « droit au retour » à l'ASE pour les jeunes de moins de 21 ans qui ont refusé à 18 ans de prolonger leur accompagnement ou qui n'en remplissaient plus les conditions, et qui éprouvent par la suite des difficultés d'insertion

sociale. Le bénéficiaire jeune doit être systématiquement proposé aux majeurs de moins de 21 ans.

Le Département a toujours poursuivi la mise en place des contrats jeunes majeurs bien avant cette loi.

De plus, dans le cadre de la Stratégie de prévention et de protection de l'enfance 2020-2022, le Département s'est engagé dans une démarche de contractualisation d'un « pacte pour l'enfance » avec l'État. Un engagement contractualisé a été signé en date du 2 octobre 2020 entre le Président du Conseil départemental du Tarn-et-Garonne et le Secrétaire d'État, Adrien Taquet, ainsi que l'Agence régionale de santé.

Dans le cadre des axes de travail relatifs à cette contractualisation, une réflexion est menée par le Département en concertation avec la DDETSPP sur les sorties de l'aide sociale à l'enfance. Ainsi, un appel à candidatures, visant à la création d'un dispositif expérimental destiné à l'accueil des jeunes majeurs sortant de l'aide sociale à l'enfance, a été lancé fin 2021. **Désormais la protection des jeunes majeurs est complétée par un dispositif « sortants de l'ASE ».**

L'adoption et l'accès aux origines personnelles

Le service adoption-recherche des origines du pôle solidarités humaines a pour mission d'accompagner les personnes seules ou en couple qui :

- souhaitent engager une démarche d'adoption
- sont titulaires d'un agrément et en attente d'un enfant
- ont adopté et demandent des conseils sur la fonction
- souhaitent accéder à leurs origines personnelles

Dans ce cadre, en 2021 :

- 12 candidats à l'adoption en attente d'un enfant ont été suivis,
- 1 enfant adopté à l'étranger est arrivé en Tarn-et-Garonne,
- 6 enfants ont été admis en qualité de pupille de l'État,
- 1 pupille a été placé en vue d'adoption,
- 2 pupilles de Tarn-et-Garonne ont été adoptés.

Le Conseil de famille s'est réuni 5 fois en 2021 et a examiné la situation de 40 pupilles. Le

service adoption a traité 27 demandes d'accès aux origines personnelles en 2021.

Engager dès le plus jeune âge avec la PMI

Le service de protection maternelle infantile (PMI) est un service non personnalisé du Département, placé sous l'autorité et la responsabilité du Président du Conseil départemental, qui exerce les missions suivantes :

- activités de planification familiale et d'éducation familiale,
- consultations et prévention médico-sociale en direction des femmes enceintes,
- consultations et prévention médico-sociale en faveur des enfants de moins de 6 ans, établissement des bilans de santé pour les enfants de 3-4ans en école maternelle,
- actions médico-sociales préventives et de suivi pour les parents à la suite d'une naissance.

Planification et éducation familiale

Dans notre département, **le centre de planification et d'éducation familiale (CPEF)** fonctionne sur la base de conventions signées entre le Conseil départemental et les centres hospitaliers de Montauban et Moissac/Castelsarrasin.

À ce titre, **600** consultations ont été réalisées en 2021. Il est noté que depuis 2 ans les consultations au CPEF à Moissac et Castelsarrasin commencent à être repérées par la population, le fonctionnement du CPEF de ce territoire a été revu dans le cadre de la mise en œuvre du schéma départemental enfance-famille 2017-2021, mais a été freiné dans sa mise en place par l'épidémie de COVID 19.

La périnatalité et les actions prénatales

C'est un axe primordial du travail de la PMI. Pour une grande part de leurs activités, **les sages-femmes interviennent par le biais de consultations ou de visites à domicile** auprès des femmes enceintes dont l'état de santé, la situation matérielle ou morale nécessitent une protection particulière (notamment chez les mineures).

En 2021, 2 878 avis de grossesse (contre 2 823 en 2020) ont été reçus par le service. **Les sages-femmes ont effectué 1 819 visites à domicile pour 758 femmes vues.**

Les sages-femmes réalisent de **l'entretien prénatal précoce** du 4ème mois afin de mieux adapter la prise en charge des grossesses à risques notamment du point de vue psychologique.

Elles s'appuient alors régulièrement sur les compétences des **psychologues de PMI** qui interviennent dans le champ de la **prévention précoce**, en anténatal puis en postnatal. Les psychologues ont rencontré en 2021, 168 familles dans le département et ont réalisés 1 140 entretiens.

Les actions postnatales

Elles concernent la promotion de la santé de la mère et de l'enfant.

Le nombre de naissances est quasiment stable dans notre département, il était de 2 752 en 2019, de 2 644 en 2020 et 2672 en 2021.

Les consultations infantiles

En **2021, 2 004 enfants** ont été **vus en consultation contre 2 420 en 2020 et 2 567 en 2019** du fait du départ d'un médecin depuis mars 2021 (non remplacé faute de candidat).

Certains lieux de consultations (Moissac, Montauban, Caussade et Nègrepelisse) bénéficiaient, avant l'épidémie de COVID 19, **d'animations de salle d'attente** par l'intervention de partenaires extérieurs subventionnés par le Conseil départemental. Cette activité permettait **de favoriser précocement l'interaction parents-enfants et d'accroître l'ouverture vers l'extérieur.**

Des projets sont en cours et devraient permettre d'étendre cette activité à d'autres lieux de consultations (notamment à Valence d'Agen) quand la situation sanitaire le permettra.

Les visites à domicile et consultations des puéricultrices

Une des priorités du service est **l'accompagnement en sortie de maternité dès le 1er mois de vie.**

Les consultations de puériculture

332 séances de consultations pour 575 enfants dont 106 de moins de 1 mois, ont été réalisées en 2021 contre 72 séances en 2020.

Les visites à domicile

Les puéricultrices ont réalisé 3 711 visites à domicile en 2021.

Une autre intervention de la protection maternelle et infantile est à souligner concernant **la prévention des mauvais traitements et le traitement des informations préoccupantes**.

La protection maternelle et infantile a un rôle actif pour les enfants de moins de six ans lorsque ses compétences peuvent être appelées pour éclairer une situation (les puéricultrices ont rencontré en 2021, 533 enfants (contre 273 enfants en 2020) ayant fait l'objet d'une information préoccupante sur les pôles **(242 VAD en 2021 contre 115 en 2020)**).

Par convention avec l'éducation nationale, le médecin de la protection maternelle et infantile est interpellé pour les établissements scolaires, pour les petites et moyennes sections en écoles maternelles en cas de suspicion de mauvais traitement.

Les bilans de santé en école maternelle

Le bilan de santé des enfants de 3 – 4 ans : Ils sont réalisés à l'école maternelle ou à la MDS de secteur pour les enfants de 3 à 4 ans scolarisés en petite section et moyenne section. Au cours de l'année scolaire 2020-2021, 2 804 examens ont été réalisés.

L'enfance handicapée

Les services de la protection maternelle et infantile travaillent en étroite collaboration avec le **centre d'aide médico-sociale précoce (CAMSP)**. Le Conseil départemental finance ce centre à hauteur de 20 %, soit 205 401,34 € en 2021 ; les 80 % restants étant à la charge de la CPAM.

Les assistants maternels et assistants familiaux

L'agrément nécessaire pour exercer la profession d'assistant maternel ou d'assistant familial est délivré par le Président du Conseil départemental. Le service PMI a la responsabilité de leurs agréments, leurs suivis, et leurs contrôles.

Dans le cadre de l'agrément, en 2021, 688 visites à domicile ont été effectuées par les infirmières puéricultrices auprès de 424

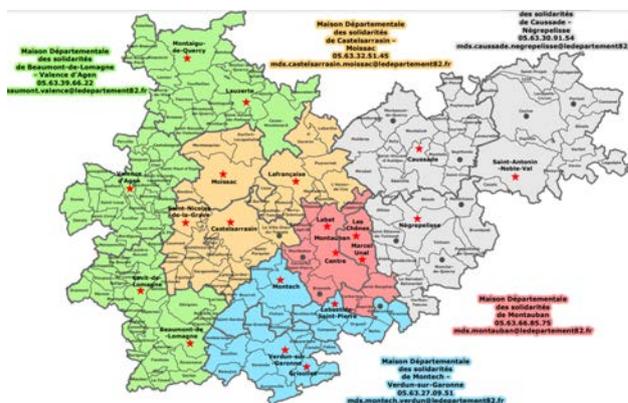
assistants maternels **été effectuées par les infirmières puéricultrices auprès de 1050 assistants familiaux.**

LES MDS AU CŒUR DE L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL DE PROXIMITÉ

Les MDS : le premier accueil social présent dans tous les territoires

Le Conseil départemental est consacré comme l'échelon territorial pilote de l'action sociale, à partir notamment de la coordination des acteurs locaux.

Avec 5 maisons départementales des solidarités (comprenant 20 sites de proximité) et 180 agents affectés, le Conseil départemental offre un service de proximité aux Tarn-et-Garonnais. Ces agents ont pour mission la mise en œuvre des politiques sanitaires et sociales du Conseil départemental. **Les maisons des solidarités reçoivent chaque année près de 28 000 personnes.**



Le **nouveau schéma d'organisation territoriale des maisons départementales des solidarités** permet aujourd'hui de s'engager pleinement dans une stratégie sociale territoriale, en cohérence avec la stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté, l'État et le Département ayant signé le 12 juillet 2019 la convention d'appui qui s'y rattache.

Le Département s'engage notamment dans la mise en œuvre de la démarche du référent de parcours et de l'accueil social inconditionnel de proximité, qui constituent avec la stratégie sociale territoriale, les axes du

projet de service 2019 / 2021 de la direction de l'action sociale territorialisée.

Le projet de service 2019-2022 : l'action ambitieuse du Département

1. La démarche du référent de parcours :

A partir de la nomination d'un référent de parcours, l'objectif est de garantir un accompagnement social global, de qualité et sans rupture aux personnes et familles confrontées à des situations complexes pouvant nécessiter la mobilisation de plusieurs intervenants. **Cette démarche se fonde en particulier sur le principe de participation active de la personne à la construction de son projet**, dans le cadre notamment des instances d'élaboration et de suivi qui seront mises en place et au sein desquelles elle aura un rôle de premier plan.

Aussi, depuis le début de l'année 2020, le Département engage un vaste plan de formation des professionnels au développement du pouvoir d'agir.

De nombreux partenaires ont rejoint la collectivité en signant la convention relative à cette démarche, à partir notamment du guide départemental élaboré et diffusé : ADIAD, Mission locale, DSDEN82, MSA, CAF, CARSAT, CCAS de Montauban, UDAF, la raison des ados, les MAIA, Reliance 82, Espace et vie, SMAD82, SOLIHA.

2. L'accueil social inconditionnel de proximité :

Le Département est engagé à double titre : d'une part dans sa capacité à assurer lui-même un premier accueil social en coordination avec les ressources du territoire et d'autre part dans son engagement en qualité de chef de file en matière d'action sociale et de développement social, à structurer un réseau de premiers accueils sociaux inconditionnels de proximité.

Trois orientations se dégagent et constituent à partir d'un état des lieux, les objectifs du projet de service :

- Un accueil de qualité au sein des maisons départementales des solidarités : il s'organise aujourd'hui à partir d'une plateforme d'accueil d'urgences sur l'agglomération du Grand

Montauban, de (l'agglomération de Montauban) et des permanences d'action sociale en zone rurale, qui viennent compléter localement ce dispositif, répondant ainsi au problème de mobilité que peuvent rencontrer les personnes.

- Une complémentarité des compétences des intervenants sociaux et administratifs au sein des MDS : renforcement en termes de formation et d'outils des secrétaires de MDS qui ont un rôle pivot s'agissant notamment de l'accueil et de l'orientation des personnes.

- Un schéma d'organisation de la réponse sociale sur le territoire. La structuration d'un réseau de partenaires autour du premier accueil social paraît pertinente à l'échelle des sites de proximité et donc des territoires des intercommunalités. Il est envisagé courant 2022 l'organisation sur chaque territoire de réunions de travail à l'initiative du Conseil départemental dans l'objectif de développer une culture commune, coordonner l'accueil social, favoriser les initiatives et développer des outils de travail en réseau, formaliser le maillage territorial par une charte de l'accueil.

3. Un plan de formation au développement du pouvoir d'agir :

L'approche en DPA-PC **vise à recentrer la personne au cœur de l'accompagnement** et constitue un processus apte à rendre aux personnes et aux intervenants une capacité de mise en mouvement, un rapport à l'action et aux expériences porteurs de changements.

Face à la quête de sens des professionnels et au sentiment d'épuisement qui parfois l'accompagne, elle offre l'opportunité d'un pas de côté : l'intervenant se défait (fait un pas de côté) de sa posture d'expert, du réflexe de « prescription pour » et s'offre un espace de « co-construction avec » rejoignant ainsi les principes de la démarche du référent de parcours.

Le choix s'est donc porté sur l'organisation fin 2019 d'une journée forum sur le DPA ouverte aux professionnels intervenant sur les MDS (181 présents sur 221 invités), avec intervention de collègues du Département de la Gironde venus témoigner de leur expérience et d'une formatrice en DPA- PC.

À la suite de la publication d'un marché public, l'organisme de formation FF Formations a été retenu pour élaborer et mettre en œuvre un plan de formation sur 3 ans (6 jours par agent).

Le Département initie une démarche inter-institutionnelle pour assurer le meilleur accueil social de proximité

Tout d'abord, est prévu une **extension du plan de formation aux partenaires**. En signant la convention d'appui à la stratégie pauvreté, le Département s'est engagé à sensibiliser et former des professionnels de la collectivité mais aussi les partenaires locaux ayant vocation à contribuer à la mise en œuvre de la démarche du référent de parcours (CAF, MSA, CH, CARSAT, CDEF). 230 professionnels formés dans le cadre du plan de formation 2020/2022.

Le Département saisit ainsi l'opportunité d'une démarche inter-institutionnelle, créant les conditions futures d'un travail en complémentarité et en transversalité renforcé et fondé sur une participation active de la personne.

La collaboration avec les acteurs étatiques est d'autant plus pertinente depuis la création des Maisons France Services. À l'issue du grand débat national, le Président de la République Emmanuel Macron avait annoncé, en avril 2019, la création de maisons France Services dans chaque canton d'ici la fin de son quinquennat, soit environ 2 000 structures sur l'ensemble du territoire national.

La plupart des Maisons de services au public (MSAP) sont devenues des Maisons France Services. Ces dernières sont au nombre de 15 en Tarn-et-Garonne en 2021 et la Préfecture à le projet d'en développer trois de plus pour fin 2022. Le but des Maisons France Services est d'être un guichet unique, c'est pourquoi il est nécessaire que ces agents puissent rediriger au mieux les usagers vers les services compétents comme les MDS.

Le Département dans la création d'une plateforme mutualisée et collaborative des ressources sociales territoriales (qui est encore en construction en 2022). Ce portail territorial des acteurs sociaux se nomme PASIP82. Il s'agit de construire un outil pratique par territoire pour correspondre au mieux à l'objectif de l'accompagnement social inconditionnel de proximité. Ce principe d'inconditionnalité implique que toute personne se présentant doit recevoir, après avoir été écoutée, un premier niveau d'information, voire une proposition d'orientation vers un interlocuteur expert, même si sa demande ou ses attentes ne relèvent pas d'une prise en compte par cette institution d'accueil.

Dans le cadre de la contractualisation Etat/Département 2019-2022 le Département s'engage à structurer un réseau de PASIP (premier accueil social inconditionnel de proximité) et un maillage partenarial (outils partagés favorisant la connaissance mutuelle des acteurs, l'échange d'informations et notamment le partage des bonnes pratiques, facilitation des professionnels) répondant aux besoins sociaux du territoire. L'atteinte de cet objectif-socle des contractualisations bénéficie du déploiement des maisons France Services qui s'inscrivent pleinement dans la démarche du premier accueil social inconditionnel de proximité.

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE TARN-ET-GARONNE

SLOW



DÉVELOPPER LES SAVOIRS ET L'ANIMATION DES TERRITOIRES

ENGAGÉ POUR CRÉER LES CONDITIONS D'UNE MEILLEURE ÉDUCATION

LE DÉPARTEMENT MOBILISÉ DANS L'ACCOMPAGNEMENT DES ÉLÈVES

Construction, extension, rénovation et fonctionnement des collèges

Le département gère, entretient, rénove, équipe et assure le bon fonctionnement de 18 collèges publics sur l'ensemble du territoire. Dans le cadre de cette compétence obligatoire « collège », le Conseil Départemental doit également répondre aux besoins de construction, d'extension et de réhabilitation de collèges. Le département a réalisé les projets suivants :

- Le collège Simone Veil à Verdun-sur-Garonne est ouvert depuis la rentrée 2020 et accueille tous les niveaux de la 6^{ème} à la 3^{ème} depuis la rentrée 2021. Le département l'a financé intégralement pour un montant de 10 080 609 €.
- Restructuration de la demi-pension du collège de Caussade : ce projet, qui a débuté en juillet 2021, s'est poursuivi au-delà de la fin de l'année. Pendant les travaux, un service de restauration a été mis en place avec un prestataire extérieur, pour assurer la continuité des repas.
- Projet d'extension des collèges de Montech et Labastide-Saint-Pierre : les consultations des usagers ont eu lieu en plusieurs étapes pendant toute l'année, pour aboutir à un scénario définitif en fin d'année pour chacun des deux établissements.
- Réfection des toitures du collège de Labastide-saint-Pierre : la première partie de ces travaux a été réalisée pendant les deux mois d'été 2021.

Un programme pluriannuel d'investissement concernant les collèges (PPI Collèges) est en projet.

Fonctionnement des collèges

En 2021, la dotation affectée aux dépenses de fonctionnement des 18 collèges publics s'est élevée à 2 746 794 € en sus des dépenses directes,

Envoyé en préfecture le 11/07/2022

Reçu en préfecture le 11/07/2022

Affiché le 11/07/2022

SLO

ID : 082-228200010-20220623-CD20220623_76-DE

et 1 391 166 € (n°) pour les collèges privés du territoire.

Quelques chiffres supplémentaires :

- 11 306 élèves inscrits dans les 18 collèges publics en septembre 2021
- 2 537 élèves accueillis dans les 7 collèges privés
- 155 218 € pour l'équipement des collèges, 1^{er} équipement et renouvellement
- 74 830 € de dotations complémentaires et dépenses diverses

Une restauration scolaire de qualité grâce à « Bien manger en Tarn-et-Garonne »

Le Département s'est engagé dans une politique ambitieuse pour améliorer les quelques 1,2 millions de repas servis chaque année dans les seules cantines des collèges publics du département.

La politique « Bien manger en Tarn-et-Garonne » vise à améliorer la qualité des repas distribués en restauration collective en valorisant les produits locaux dans les assiettes des collégiens. Cette politique prévoit également de travailler sur le gaspillage alimentaire, la gestion des biodéchets, des menus adaptés aux produits frais, non transformés. A ce titre, un chargé de mission a été recruté en fin d'année 2019 pour accompagner la démarche auprès des collèges.

Les 15 collèges concernés par la restauration collective ainsi que le restaurant universitaire ont été audités entre 2020 et 2021. L'audit réalisé tout au long de l'année a permis d'évaluer, de comprendre et de mettre en œuvre des aides pour un approvisionnement en aliments locaux et de qualité : 55 868 € y ont été consacrés en 2021.

Une réunion de présentation des résultats de l'audit a eu lieu le 22 novembre 2021 à laquelle étaient invités tous les chefs d'établissement et les gestionnaires. Cela a permis de faire le point sur les moyens en locaux, matériel, personnel mais aussi sur des commandes de produits et menus. Une estimation des denrées déjà achetées localement, en circuit court et les perspectives d'achats a pu être produite ainsi qu'une estimation du gaspillage alimentaire. Le projet d'acquisition d'un logiciel spécifique au niveau des collèges et du Département a été présenté. Il sera mis à disposition des collèges à titre gratuit et opérationnel dès la rentrée 2022. Il permettra notamment une nomenclature commune entre

les établissements, une gestion des stocks, ainsi que des échanges d'informations entre le Département, et les collèges.



La convention proposant une incitation financière pour l'approvisionnement en produits frais, de saison et de proximité avec une participation de 10 cts supplémentaires/repas signée par tous les établissements fin 2020 a été reconduite en 2021.

Public Labos poursuit ses formations à l'équilibre alimentaire et à la qualité nutritionnelle des repas ainsi qu'au repas végétarien.

Accroître les équipements en informatique et communication

Le département a mis en place le Programme Pluriannuel de Modernisation Informatique des Collèges (PPMIC).

Les collèges disposent de 1847 micro-ordinateurs : un micro-ordinateur pour 6 élèves hors ULIS (Unité localisée pour l'inclusion scolaire) et 1 micro-ordinateur pour 3 élèves ULIS.

En 2021, 80 postes informatiques à usage administratif ont été renouvelés et la migration vers EOLE a été achevée dans 14 collèges.

Dans le cadre du programme Collèges numériques et innovations pédagogiques (CNIP) 2016 et 2017, l'ensemble des collèges publics et privés ont été équipés de deux classes mobiles (32 tablettes numériques) et de 6 tablettes pour les professeurs. Dans le cadre du programme Collèges numériques et Ruralité, une solution « wifi à la demande » a été mise en service depuis 2020. Ainsi tous les collèges sont équipés de bornes wifi.

Le Département met également à la disposition des personnels enseignants et non enseignants des collèges un prestataire de service pour la maintenance des matériels informatiques et des logiciels installés lors de leur mise en service pour un montant annuel de 45 000 €.

De nombreuses aides départementales en faveur des collégiens

Compétence facultative prévue par la loi, l'attribution de l'aide départementale aux jeunes collégiens et internes tarn-et-garonnais demeure un volet important de la politique départementale en faveur de l'accès de tous à l'éducation.

Pour l'année scolaire 2020-2021, le Département a attribué 130 900 € d'aides pour 1 199 dossiers de demande de bourses départementales traités. Cela représente en 2021 : plus de 380 000 € de budget, 1 402 enfants aidés.

D'autre part, le Département a également participé aux actions partenariales des projets d'établissement des collèges publics à hauteur de 61 430 € permettant l'organisation d'ateliers cinéma et théâtre en français ou en langue étrangère, venues d'auteurs, découverte du patrimoine et des civilisations anciennes, visites d'entreprises...

Par ailleurs, dans le cadre des classes de découverte et séjours linguistiques organisés par les collèges et les écoles publics et privés et compte-tenu du contexte sanitaire, seuls 2 séjours ont été subventionnés à hauteur de 4 632 €. Parmi les 211 élèves qui ont participé à ces classes de découverte, 6 enfants ont bénéficié d'une aide particulière.

Durant le 1^{er} semestre 2021, au vu du contexte sanitaire, les classes découvertes ont été annulées. Néanmoins les « activités à la journée » ont été plébiscitées.

- 597 élèves du cycle primaire ont participé aux journées sport et environnement.

- 412 élèves de maternelle ont participé aux journées du goût, rebaptisées « journées du goût et de la nature » et ateliers réadaptés.

Pour la troisième année de mise en place, les journées d'intégration réservées aux élèves de 6^{ème} ont permis d'accueillir 969 collégiens du département.

Ce projet est intégralement financé par le Conseil départemental sur la base de 11 € par élève au titre des animations proposées et d'une prise en charge intégrale du coût des transports.

L'aide aux déplacements des élèves pour des sorties culturelles

En 2021, le Conseil départemental a délibéré pour ajouter les sites suivants à la liste des lieux culturels sélectionnés :

- Le site de l'Espace Firmin Bouisset à Castelsarrasin qui accueille des élèves du département en ce lieu mêlant histoire de la publicité alimentaire et arts graphiques ;
- Le Centre Culturel « La Muse » à Bressols qui offre une programmation cinématographique de qualité ainsi qu'une action culturelle d'éducation à l'image, riche et variée et ce, en direction des établissements scolaires et structures périscolaires. Une enveloppe de 22 000 € a été reconduite pour cette politique en faveur des élèves des écoles, collèges et lycées.

Développer le sport en milieu scolaire

En 2021, l'aide du département pour développer la pratique sportive en milieu scolaire représente 148 131 €.

L'investissement en équipements sportifs, indispensables à l'enseignement de l'éducation physique et sportive dans les 18 collèges du Département s'est porté sur l'achat d'équipement avec des dotations en gros équipements sportifs pour l'ensemble des collèges pour un montant total de 66 477,91 € : paniers de basket, buts de handball ; tables de tennis de table ; agrès de gymnastique ; matériel d'athlétisme... et petits matériels sportifs : matériel pour l'escalade, filets de buts, ballons, raquettes...

Le Conseil départemental a soutenu l'Union Nationale du Sport Scolaire (UNSS) et l'Union sportive de l'enseignement du premier degré (USEP) à hauteur de 38 600 €, ainsi que 1 association sportive pour le championnat de France des collèges, à hauteur de 500 €.

La politique du « Savoir-Nager » a permis, durant l'année scolaire 2020-2021 à 1 782 élèves de 66 classes de 6ème du département de profiter de ce dispositif et de participer aux cycles de natation. Les frais d'entrée aux structures aquatiques et le transport sont intégralement pris en charge pour un montant de 16 204 € en 2021. La crise du Covid n'a pas permis aux élèves de profiter des structures aquatiques comme les autres années car celles-ci

ont été partiellement interrompues pour des raisons sanitaires.

Durant l'année scolaire 2020/2021, les collèges du département ont bénéficié d'une intervention du Conseil départemental pour les projets partenariaux :

- le financement pour la réalisation de 22 projets sportifs en direction des élèves des collèges publics de la 6ème à la 3ème à hauteur de 16 610 € dans les domaines de la course d'orientation, la danse, les activités physiques de pleine nature, la gymnastique, la pétanque, la musculation, le judo, le cross, l'aviron, le rugby, l'équitation et le roller ;
- la rémunération des heures d'interventions des associations ou professeurs spécialisés, pour un montant de 9 740 € au bénéfice de 5 classes sportives et d'une section sportive.

- la mise à disposition d'un éducateur sportif du Département au bénéfice du Collège Olympe de Gougues de Montauban pour l'entraînement des sections sportives de rugby.

Comme pour le savoir-nager, les activités des sections sportives ou des sorties pédagogiques prévues par les collèges n'ont pu avoir lieu pendant une bonne partie de l'année en raison des conditions sanitaires.

L'enseignement pour tous grâce au transport adapté

Au regard des dispositions réglementaires en vigueur, le Conseil départemental organise le transport des enfants en situation de handicap sur son réseau spécifique de substitution.

La prise en charge s'adresse aux élèves et étudiants domiciliés en tarn-et-garonne fréquentant un établissement général, agricole ou professionnel, public ou privé et qui ne peuvent utiliser les moyens de transport en commun en raison de la gravité de leur handicap, médicalement établie. Ces enfants sont ainsi transportés, quotidiennement, de leur domicile jusqu'à leur établissement scolaire.

Il est tenu compte de leur lieu de domiciliation, de l'affectation de scolarisation, des horaires d'ouverture et de fermeture des établissements

scolaires pour constituer des services acheminant les élèves.

Cette politique représente :

- 290 élèves transportés sur le réseau de substitution
- 16 élèves acheminés par les parents (remboursement des frais kilométriques)
- 85 services exploités par 6 entreprises de transport
- 1 495 400 € de budget pour 2021

L'aide départementale aux écoles communales

Au titre de ses interventions en faveur des communes, le Département soutient les opérations d'aménagement, de grosses réparations, de constructions et de rénovation énergétique de locaux scolaires de 1^{er} degré.

Il s'agit notamment d'aménagement de salles de motricité ou de jeux, d'extensions de groupes scolaires, de constructions de préaux, de rénovations de revêtements de sol ou de toitures, de réfections de salles de classe, de mises aux normes des cantines scolaires, d'isolations et de mises aux normes électriques, de réfections de chauffage, ou encore de rénovations thermiques de bâtiments.

En 2021 :

- 63 dossiers de subvention d'aides aux communes
- 1 457 902 € de subventions attribuées aux communes
- 778 593 € de subventions ont été versées

DÉVELOPPER L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Le Conseil départemental, en tant que gestionnaire et animateur du Centre universitaire, est l'acteur majeur de l'enseignement supérieur sur son territoire. Toutefois, l'enseignement supérieur n'est pas une compétence obligatoire du Département. Il a fait le choix de s'investir pour offrir localement les moyens et les voies nécessaires pour poursuivre des études de qualité, avec l'accompagnement de services dédiés à la vie étudiante et à l'intégration. En 2021, plus de 1 100 étudiants bénéficient d'un enseignement universitaire.

L'offre de format

Le Centre universitaire offre la possibilité aux étudiants d'accéder localement à des formations d'enseignement supérieur riches et diverses, du bac + 1 au bac + 5, suivant les domaines :

- Juridique : Droit, Université Toulouse Capitole
- Artistique : Institut Supérieur Couleur Image Design (ISCID) Université Toulouse Jean Jaurès
- Éducatif : Institut National Supérieur du Professorat et de l'Éducation (INSPÉ) Université Toulouse Jean Jaurès
- Social : Association ERASME – Institut du travail social : formation de moniteur éducateur
- Santé : Institut de Formation aux Métiers de la Santé : formation des infirmiers et des aides-soignants, accueillis sur le campus en septembre 2021

Ces deux dernières formations sont particulièrement nécessaires pour le territoire au regard de la pénurie de travailleurs sociaux et de professionnels de santé.

Promotion de la vie étudiante

Une médiathèque et un restaurant constituent le cœur des services rendus aux étudiants et usagers. La médiathèque, portée par une équipe CD 82 et universités, propose une documentation (ressources papier & numérique) liée aux enseignements dispensés sur le campus. Elle offre également un large panel de services (reprographie à tarif réduit, aide à la recherche documentaire, salle informatique, salles de travail de groupe, WIFI...).

Les actions culturelles et sportives à tarif préférentiel :

- PASS Cinéma,
- PASS Piscine,
- Actions et animations diverses auprès des associations étudiantes.

Les actions de communication :

- Journée « Portes ouvertes »,
- Promotion et visibilité de l'offre auprès des lycées,
- Semaine de l'étudiant.

Les actions de solidarité et d'intégration :

- Actions de prévention autour de la santé : dépistage, don de sang, petit-déjeuner équilibré...
- Fonds d'aide d'urgence étudiant,
- Dispositif d'aide au logement,
- Offre de jobs étudiants.

Le Département, financeur majoritaire du restaurant du Centre Universitaire

Le Département verse la subvention d'équilibre a été versée à hauteur de 306 151 €, représentant 70 % des recettes de fonctionnement (les autres recettes de fonctionnement sont les recettes d'activités et celle du CROUS, de participations interministérielles). En effet, le restaurant universitaire est aussi le restaurant administratif des agents publics et des élus du département.

Le restaurant a fourni en 2021, 35 318 repas. L'offre de repas proposée par le Conseil départemental s'est adaptée au contexte sanitaire et social, de mars à septembre, par la production de paniers repas, assurée en interne. Concernant la tarification étudiante, le repas à 1 euro pour les étudiants boursiers a été mis en place en septembre 2020. En mars 2021, face à la précarité aggravée par la crise Covid, le repas est passé à 1 euro pour l'ensemble des étudiants. En septembre 2021, le retour du tarif Crous s'est appliqué avec la distinction : boursier 1 euro, non boursier 3,30 €.

Le Département a grandement investi pour restructurer le site

Les travaux de restructuration (cofinancés Région/FEDER, Département et État) débutés en 2019, se sont poursuivis en 2021 avec la livraison des bâtiments ci-dessous :

- le pavillon des Savoirs (phase 2),
- le pavillon de l'Innovation.

Le pavillon de l'Éducation et l'entrée historique constituent la dernière tranche de rénovation.

En parallèle, le chantier IFSI/Région, démarré au premier trimestre 2019, a été livré début 2021. L'IFMS a organisé sa 1ère rentrée sur le campus en septembre 2021.

Le site du centre universitaire a été quasiment remis à niveau, il ne reste plus que des travaux d'optimisation.

FACILITER L'ACCÈS À UNE OFFRE CULTURELLE ET SPORTIVE DE QUALITÉ

PROMOUVOIR LA CULTURE SOUS TOUTES SES FORMES

Bien au-delà de ses compétences obligatoires, il s'agit de promouvoir la culture sous toutes ses formes et de garantir :

- une ouverture sociale et culturelle en offrant à chacun, et notamment aux jeunes, la possibilité d'un épanouissement personnel par une pratique culturelle et artistique ;
- une meilleure solidarité géographique afin que le milieu rural puisse aussi bénéficier d'activités culturelles.

Polarisée par la crise sanitaire, l'année 2021 aura été marquée par la fermeture des lieux de culture et de fait, l'annulation de nombreuses manifestations culturelles et artistiques. Le Département, soucieux de favoriser la vitalité de l'offre culturelle sur l'ensemble de son territoire, a fait le choix de maintenir son soutien aux acteurs culturels dans leurs missions de création et de diffusion du spectacle vivant.

La médiathèque départementale, un pilier de l'action culturelle

Compétence obligatoire du Département depuis les lois de décentralisation de 1986, la Médiathèque départementale de Tarn-et-Garonne est un centre de ressources documentaires et culturelles pour les bibliothèques du département. Elle a également une mission de formation, de conseil et d'accompagnement auprès des bibliothécaires et élus (accompagnement des projets de construction, modernisation et aménagement des bibliothèques, mise en œuvre de nouveaux services, élaboration de projets culturels, conseils en bibliothéconomie).

L'action de la Médiathèque s'inscrit dans le cadre du Schéma Départemental de Lecture Publique 2020-2024, voté lors de l'assemblée plénière du 18 décembre 2019. Trois communes et un EPCI ont sollicité l'aide du Département pour un montant total de 43 843€ en 2021 : aide à l'informatisation des points lecture de Marsac et

La-Ville-Dieu-du-Temple ; aide à l'informatisation et à l'acquisition de mobilier pour la Médiathèque de Beaumont-de-Lomagne et le réseau du Pays de Serres-en-Quercy. Des subventions d'un montant total de 24 454 € ont également été versées en 2021 aux communes de Montauban (réaménagement de la Mémo et acquisition de mobilier) et de Bressols (ré-informatisation).

Dans le cadre du Contrat départemental de Lecture Itinérance (signé en juillet 2020 avec la DRAC Occitanie), dont l'objectif est de renforcer les réseaux de lecture publique, dans une logique d'action culturelle de proximité au plus près des besoins, la Médiathèque a programmé deux manifestations culturelles :

- Le Média'Tour, manifestation qui consiste à inviter et à faire circuler des groupes de musique de la scène locale dans les médiathèques du département, s'est tenu en juin et juillet avec le groupe Tsatsali.

- Le Mois du Film Documentaire (manifestation nationale consistant à faire découvrir le film documentaire de création) : quatre séances tout public (dont la soirée inaugurale à l'espace des Augustins) ont rassemblé 80 personnes et 240 élèves ont assisté aux projections-débats animées par l'association.

La Médiathèque départementale a terminé sa ré-informatisation avec le logiciel full-web Orphée. Elle propose un nouveau portail, dont l'identité visuelle est inspirée du vitrail de Jean-Dominique Fleury installé dans le hall d'accueil.

Elle a également renforcé son offre de ressources numériques, ressources désormais accessibles sur le nouveau portail via un accès unique et disponible pour les usagers de 56 bibliothèques du département. Le nombre d'inscrits à ces nouveaux services a enregistré depuis 2 ans une hausse notable :

- ArteVod Médiathèque numérique : 782 inscrits en 2021 (chiffre doublé depuis 2019), près de 6000 visionnages (+325%) ;

- Tout Apprendre : 553 inscrits (soit le double de 2019), 6324 connexions (2601 en 2019).

Chiffres clés de 2021 :

- 107 communes de Tarn-et-Garonne desservies par la Médiathèque ; départementale par le bibliobus ou par le biais des échanges ;

- 1 bibliobus, un musibus et une navette

desservent les bibliothèques
 • quelques
 et audiovisuels à disposition des bibliothèques du réseau ;

- 16 090 € pour l'action culturelle (manifestations culturelles et matériel d'animation) ;

- 14 600 € pour la formation des bibliothécaires ;

- 168 500 € de budget pour l'acquisition de documents (livres, CD, DVD, périodiques) ;

- 30 000 € pour les ressources numériques

- 401 788, 84 € investis pour l'acquisition d'un nouveau médiabus (subventionné à hauteur de 80 % par l'État dans le cadre de la DGD bibliothèques)

Les Archives départementales entre rénovation et ouverture au public

Compétence obligatoire du Département, les Archives départementales sont placées sous la responsabilité du Conseil départemental qui assure la conservation et la valorisation des archives.

L'une des priorités des Archives départementales est de faire connaître et d'ouvrir leurs ressources historiques à tous les publics (salle de lecture, service éducatif, site internet).

L'accueil des lecteurs et des scolaires a été maintenu tout au long de l'année. Une salle de lecture provisoire a été aménagée sur site pour 5 personnes, jusqu'à la complète rénovation de l'ancienne salle, qui s'est achevée à l'automne 2021. Quant aux scolaires, ils sont depuis 2021 accueillis dans un nouvel espace dédié : l'annexe Razali.

Plusieurs temps forts du chantier de réhabilitation du bâtiment des Archives départementales :

- le réaménagement des bureaux des agents et l'aménagement d'une salle de repos et déjeuner pour les agents

- la rénovation des différents espaces d'accueil du public : la salle de lecture, la salle de détente et les sanitaires des lecteurs. La salle d'action culturelle de l'annexe Razali, a été insonorisée en 2021.

- la création d'ateliers et magasins spécifiques : ateliers numérisation et photographie, atelier reconditionnement, magasins des meubles à plans et des supports iconographiques.

Tous ces espaces ont été dotés d'équipements de qualité, grâce à une enveloppe dédiée du budget départemental et à une subvention de 50 % par la DRAC Occitanie. L'opération s'achèvera en avril 2022 avec l'aménagement des salles d'arrivée, de quarantaine et de tri et l'acquisition d'équipements complémentaires.

La dernière phase du projet est l'aménagement de 11 000 mètres linéaires de rayonnages dans un gymnase à proximité du site a été abandonnée par la nouvelle mandature qui souhaite répondre de manière plus ambitieuse et fonctionnelle aux besoins du service dans les 20 prochaines années. L'écriture d'un nouveau scénario d'extension et de restructuration des Archives départementales est en cours de réflexion.

Le projet de système de gestion et d'archivage des documents électroniques du Département, porté par la cellule GED-SAE (Archives départementales et direction des systèmes d'information), a donné lieu à l'élaboration d'une GED en version de test, qui doit encore être améliorée en vue d'une mise en production au cours du premier semestre 2022.

Le marché de restauration, attribué à trois ateliers privés habitués à travailler dans le réseau des services d'archives, a donné lieu à la restauration de documents du XVe au XXe siècles : registres de notaires, terriers, plans d'architectes, livres et imprimés etc. On signalera tout particulièrement la restauration d'un registre de reconnaissances féodales (livre-terrier) des habitants de Lafrançaise envers Henri et Marguerite de Navarre en 1536.

La numérisation de la presse ancienne en partenariat avec Occitanie Livre et Lecture et la Bibliothèque nationale de France a porté en 2021 sur le journal La Croix de Tarn-et-Garonne de 1892 à 1944 ainsi que les titres suivants : L'Éclair de Tarn-et-Garonne, L'Émancipation de Tarn-et-Garonne et La République de Tarn-et-Garonne.

2021, en chiffres :

- 92 669 visites du site internet
- 14 430 fichiers de numérisation réalisés sur des collections de presse ancienne
- 5 569 consultations en salle de lecture
- 852 scolaires sensibilisés aux archives

- 237 lecteurs inscrits
- 587 séances de travail
- 80 mètres linéaires d'accroissement (archives publiques et privées)

Le soutien financier et techniques aux acteurs culturels

Les acteurs culturels et socioculturels, associations, communes et intercommunalités ont bénéficié en 2021 d'un montant global de subventions de 1 149 044 €.

Par ailleurs, une subvention globale de 430 000 € a été allouée à Tarn-et-Garonne Arts et Culture (ex ADDA) lui permettant de développer ses missions, d'organiser des manifestations nombreuses et variées notamment dans le cadre du Big Bang des Arts, sur le territoire départemental.

Le service Tarn-et-Garonne Régie Spectacles (ex-Service départemental de matériel scénique), composé de trois techniciens spécialisés en lumière et son, propose ses interventions avec prêt de matériel de scène aux communes et associations socioculturelles du département, organisatrices de manifestations, qui bénéficient ainsi de prestations de qualité professionnelle.

Au regard du contexte sanitaire de l'année 2021, ce service a effectué 48 prestations (contre 131 en 2019) entre juin et décembre, parmi lesquelles :

- des participations aux soirées du festival « des voix, des mondes »
- des journées consacrées aux événements de la Lyre de Castelsarrasin,
- des prestations pour la mairie de Caussade et Communauté de communes Quercy Caussadais ;

2021 en chiffres :

- 205 200 € pour l'organisation de festivals,
- 530 400 € au profit d'associations culturelles,
- 215 900 € aux acteurs structurants de la politique départementale, inventaire du patrimoine, centre d'art, théâtre, musique et danse
- 150 acteurs culturels soutenus et 159 dossiers instruits

Coordonner les enseignements artistiques

La politique du Département en la matière concerne 8 écoles de musique publiques dont le Conservatoire à Rayonnement Départemental du Grand Montauban et 6 écoles de musique associatives. Tarn-et-Garonne Arts et Culture a pour mission d'animer ce réseau d'établissements d'enseignements artistiques selon le nouveau schéma adopté par l'assemblée départementale le 18 décembre 2019 pour la période 2020-2024.

Le Schéma Départemental des Enseignements Artistiques vise à :

- Lutter contre les inégalités territoriales, pour un enseignement de qualité sur l'ensemble du territoire,
- Lutter contre les freins d'accès à la culture, pour une pratique artistique proposée au plus grand nombre,
- Favoriser l'innovation pédagogique.

Le soutien aux écoles de musique et au Conservatoire représente en 2021 un montant de 197 544 €.

La langue et la culture occitanes

L'action départementale en faveur de la langue et de la culture occitanes se décline en deux axes.

Premièrement, les opérations « Al Canton » destinées à recueillir des témoignages écrits et oraux du passé sur le territoire d'un canton afin de sauvegarder et restituer les éléments recensés, ont permis, en 2021, avec le concours d'associations locales investies dans la promotion de la langue et la culture occitanes, la fabrication et la diffusion du coffret DVD consacré aux anciens cantons de Caussade / Montpezat.

Deuxièmement, l'enseignement (bilingue, initiation et sensibilisation) de la langue occitane en 2021 a touché 4 835 élèves du primaire et 395 collégiens. Le financement départemental en faveur de l'enseignement de l'occitan a été de 60 000 € en 2021.

L'Espace des Augustins

L'Espace des Augustins propose une programmation riche et variée à destination du jeune public et du tout public qui est caractérisée par une montée en puissance au niveau des actions et de la fréquentation depuis 2018. Ce lieu est toujours identifié comme l'espace culturel départemental et repéré comme tel parmi les institutions culturelles par le grand public et les établissements scolaires.

Programmation des Augustins en 2021 (hors interventions partenaires) :

-Exposition « Trans Naturam II » Danielle Chevalier : Dix ans après l'exposition inaugurale de l'espace des Augustins, l'artiste tarn-et-garonnaise Danielle Chevalier est revenue avec un nouvel éclairage sur le travail complice qu'elle a tressé de longue date avec notre environnement naturel.

-Exposition « Empreintes industrielles en Tarn-et-Garonne » : L'espace des Augustins et le photographe Emmanuel Delandre ont proposé un voyage sur les traces du passé industriel du Tarn-et-Garonne et les marques qui demeurent aujourd'hui.

-Spectacle : Mademoiselle Molière, Magic Malik, Un monde fou, Rocio Marquez, Patricia Guerrero

Quelques chiffres en 2021 :
Budget : 119 450 € (dont 53 000 euros de contrats-cession)

Nombre de spectateurs : 3100

Recettes : 6324 euros

Nombre d'évènements ayant pu avoir lieu : 16 (sur 46 programmés)

L'Abbaye de Belleperche

Ancien monastère du Moyen Âge, l'abbaye de Belleperche est ouverte à la visite et abrite le Musée des arts de la table. L'abbaye de Belleperche, fondée au XIIe siècle, comptait parmi les plus riches abbayes cisterciennes du Midi.

En 2021 le service des publics de l'abbaye de Belleperche a reçu 4 294 personnes, pour atteindre malgré tout un niveau très proche de celui 2019 (4 410 personnes). Cela représente 238 visites, ateliers ou activités menées par un médiateur culturel. Le nombre total d'élèves accueillis est de 2 555.

Une attention particulière est accordée aux groupes de personnes en situation de handicap ou de fragilité sociale (289 personnes accueillies lors

de 27 médiations) avec des visites et/ou ateliers adaptés dans le détail à chacun de ces publics.

Enfin les groupes d'adultes, souvent des autocaristes, ont été reçus lors de 41 médiations pour 611 personnes. C'est au niveau de ce public que la baisse la plus significative a été enregistrée, directement liée à des annulations (29 médiations) en raison de la pandémie (fermeture de l'abbaye ou suspension des activités de ces groupes).

En 2021, 14 515 personnes ont visité l'abbaye et 5 164 personnes ont participé aux Médiévales.

Les animations 2021 :

- Nuit de l'abbaye, flânerie musicale
 - Scholae Magicae, soirée interactive
 - Mini festival Apportez votre chaise
 - Hamlet par la compagnie Arène Théâtre
 - Pique-nique concert avec Captain Star
 - Jeux de rôle et escape game en famille
 - Les Médiévales
 - déjeuner organisé par le lycée professionnel Jean de Prades
 - Concertos baroques par Les Passions, dans le cadre du festival Passions baroques
 - Nom d'une pipe ! Spectacle jeune public,
- A noter que contrairement à 2020 aucune prestation professionnelle n'a été annulée, l'une d'elle a seulement été reportée.

DÉVELOPPER LES PRATIQUES DU SPORT

L'aide départementale aux projets structurants

Le Département intervient pour la réalisation, l'extension d'équipements sportifs, terrains multi-sports, parcours sportifs, city-park, skate-park, terrain de tennis, boulodromes, circuits VTT... A ce titre 6 projets communaux ont été subventionnés pour un montant global de 96 264 € (rénovation de pelouse du stade de foot à Cazes, rénovation de la piscine d'hiver de Golfech, création d'un cityparc à Canals...) et 14 projets associatifs pour un montant global de 39 514 € en 2021. En 2021, plus de 20 projets communaux et associatifs d'investissement subventionnés pour un montant de 135 778 €.

Le soutien au sport

Le Département subventionne les clubs et les sportifs de haut niveau, dans le cadre du « sport performance ». Ainsi, 28 clubs de haut niveau pour un montant de 778 407 € et 31 sportifs individuels ou équipes ont été aidés pour leur participation à des championnats régionaux, nationaux ou internationaux pour 72 433 €. En 2021, le département a subventionné 59 associations pour un montant de 850 840 €.

Le sport, vecteur de cohésion sociale et d'éducation

60 comités départementaux et clubs uniques, toutes disciplines confondues ont été subventionnés pour leur fonctionnement en 2021, pour un montant de 293 900 €.

Près de 72 536 € ont bénéficié à 61 associations dont 15 projets à destination des jeunes intégrant ceux de l'Aide Sociale à l'Enfance ainsi que pour l'achat de matériel sportif (46 projets).

Par ailleurs, 54 associations ont été subventionnées pour l'organisation de manifestations sportives, soit un budget global de 107 400 €.

Dans le cadre de cette politique, le Conseil départemental a financé des tenues sportives pour 29 clubs ayant formulé une demande (shorts et maillots) pour un budget de 19 225 € (football, rugby, badminton, course à pied, basket-ball, cyclisme, parapente, tennis de table, pétanque et les activités de pleine nature).

Les conditions sanitaires liées à la crise COVID ont conduit le département à attribuer des aides exceptionnelles pour les associations en difficultés. Ainsi, 35 associations ont obtenu une subvention en 2021. Le montant total attribué est de 75 126 €.

Le sport solidarité

Le Département s'implique également auprès des publics prioritaires par la mise à disposition d'une éducatrice sportive spécialisée dans 8 établissements à raison de 30 heures par semaine :

- Etablissement et service d'aide par le travail (ESAT) Le Pech Blanc à Lamothe Capdeville,
- ESAT Les Rives de la Garonne à Castelmeyran,

- Foyer occupationnel de Pousiniès à Saint-Etienne de Tulmont,
- Foyer occupationnel du Barradis à Lavit,
- Foyer d'accueil médicalisé de Bordeneuve à Saint-Etienne de Tulmont,
- Foyer d'accueil médicalisé Les Canneles à Valence d'Agen,
- Foyer d'accueil médicalisé Les 4 Vents à Lavit,
- Maison d'accueil spécialisée Les Capucines à Nègrepelisse,
- l'ESAT-Ageris 82 à Castelsarrasin

La Base de loisirs du Tarn et de la Garonne

La base de loisirs, reconnue site Natura 2000 pour la directive « Habitats et Oiseaux » attire un large public. Elle est au cœur de la « station verte », label obtenu par la commune de Saint-Nicolas-de-la-Grave.

De nombreux aménagements ont été réalisés sur la base, dont 194 200 € d'investissements du département :

- Fin de réhabilitation du bâtiment location de matériel nautique (alimentation en eau et électricité),
- Les travaux de réhabilitation et d'aménagement du bâtiment administration et animation ont été finalisés (réfection des murs et sols des bureaux administratif, technique, animation, et salle de vie des agents)
- Aménagement d'un terrain de pétanque ombragé en libre accès,
- Mise aux normes de l'éclairage intérieur et extérieur du camping individuel,
- Acquisition de deux bungalows d'occasion pour le snack/restauration,
- Acquisition d'un siège pour accéder au bassin de la piscine pour les Personnes à Mobilité Réduite
- Installation de deux pontons de pêche en partenariat avec la fédération départementale de pêche du Tarn et Garonne
- Installation de 6 tentes équipées dans le camping groupe

- Installation de deux tentes type bivouac, pour les cyclotouristes au camping individuel

Le camping individuel, d'une capacité de 42 emplacements ouvre du 1er juin au 30 septembre. L'aire de camping-car aménagée en gestion libre reste ouverte toute l'année. Cette aire connaît toujours un franc succès. La fréquentation des cyclo-touristes y avoisine les 20 % en 2021. Le camping a obtenu la labellisation « hébergement pêche ». En 2021, 3 041 nuitées ont été comptabilisées sur le camping et l'aire de camping-car, soit 13 % par rapport à 2020.

Vif succès des « journées Olympiques » proposées en partenariat avec le Comité Départemental Olympique du 2 au 12 août. L'objectif étant de permettre aux usagers de s'initier aux sports des Jeux Olympiques dans le cadre du label Terre de Jeux 2024.

La Base de loisirs a accueilli 10 325 personnes (Piscine + Plage 82). « Plage 82 » a ouvert ses portes du 3 juillet au 29 août. 7 796 personnes ont profité des services de la Base de loisirs : hébergement, restauration ou activités encadrées.

Le snack a proposé des repas et des boissons du 1er juin au 30 septembre.

Toujours aussi apprécié, le feu d'artifice tiré sur le confluent a eu lieu le 22 juillet.

La location du matériel nautique a ouvert en juillet et août et reste stable avec 600 embarcations louées.

La base répond à une demande croissante et à un réel besoin, pour l'apprentissage à la natation. Des cours collectifs d'apprentissage de la natation ont été proposés au public durant l'été. 389 cours ont été pratiqués dont 129 séances financées par le Comité Départemental Olympique et Sportif 82, dans le cadre du plan « j'apprends à nager » lancé par le Ministère des Sports. A cet effet, une convention a été signée entre le Département et le CDOS 82.

Il est à noter en 2021 des particularités : une météo néfaste du mois de juillet et la mise en place du contrôle du Pass sanitaire pour les lieux accueillant du public a eu un impact sur l'accueil du nombre de personnes fréquentant la piscine. Des protocoles d'hygiène et sécurité ont été

maintenus à la piscine, aux vestiaires, au camping, à l'hébergement afin d'accueillir les vacanciers dans les conditions sanitaires optimales. Aucun cas de covid n'a été déclaré.

En ce qui concerne l'accueil des centres de loisirs et centres de vacances, 180 nuitées ont été proposées en location de tentes collectives en pension complète. Prestation proposée en nouveauté cette année et qui a suscité déjà un vif intérêt. Dans le contexte sanitaire, autorisé à réouvrir ses structures d'hébergement, la Base comptabilise plus de 785 nuitées sur la période du 1/07 au 31/08.

L'année 2021 a été marquée par une impossibilité d'héberger et d'utiliser la restauration de janvier à fin juin 2021 par décision gouvernementale dû à la crise sanitaire.

Faire des jeux olympiques, les jeux de tous les territoires : label « Terre de jeux 2024 »

Dans le cadre du label « Terre de Jeux 2024 » obtenu par le Département, un certain nombre de projets et d'actions ont été menés, en direction de la jeunesse et du mouvement sportif associatif.

Ces actions, ces projets ont pour unique ambition de faire, d'ores et déjà, des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024, une fête universelle :

1) Un dossier a été déposé auprès de « Paris 2024 » qui a abouti à la reconnaissance de la Base de loisirs du Tarn et de la Garonne comme « Centre de Préparation des Jeux » pour les quatre disciplines suivantes : aviron olympique, canoë-kayak sprint, para-aviron, para-canoë.

La Base est donc officiellement inscrite sur le site de « Paris 2024 » parmi les 889 centres en France (toutes disciplines confondues), susceptibles d'accueillir des délégations étrangères en phase de préparation olympique.

Pour renforcer son pouvoir d'attractivité dans ce domaine, il a été prévu, par délibération de l'assemblée Départementale en date du 14 décembre 2021, de compléter les équipements sportifs existants par l'aménagement d'une salle

de musculation, l'amélioration des locaux d'accueil... Dans ce cadre, des demandes de subvention ont été déposées auprès de l'Agence Nationale du Sport.

2) L'ensemble des supports de communication de la Direction des Sports et de la Base de loisirs, ont été et sont retravaillés, de manière à clairement afficher l'engagement du Département dans ce label « Terre de Jeux 2024 », dont l'ambition essentielle est de faire des Jeux Olympiques de Paris 2024, les Jeux de tous les territoires, les Jeux de tous les Français.

L'affichage de cet engagement du Département est également présent sur tous les événements sportifs organisés sur le territoire du Tarn-et-Garonne, avec des supports de communication spécifiques.

3) Les « Journées Olympiques » ont été organisées sur la Base de loisirs du Tarn et de la Garonne, en partenariat avec le CDOS et les Comités sportifs départementaux concernés, du 2 au 13 août 2021, afin d'animer le site et de promouvoir l'action départementale en faveur du développement de la pratique sportive auprès du plus grand nombre, des jeunes en particulier.



ACCOMPAGNER UNE TRANSITION ÉCOLOGIQUE EXIGEANTE

SOUTENIR LES AGRICULTEURS ET LES FILIÈRES AGRICOLES

Le cadre d'intervention des départements en matière agricole a largement évolué avec la loi portant Nouvelle Organisation des Territoires de la République (NOTRe).

Les politiques d'intervention définies par le Conseil Départemental lui permettent ainsi de continuer à jouer un rôle de proximité et de soutien auprès des professionnels agricoles et de leurs partenaires, en matière :

- d'aménagement foncier, qui demeure une compétence obligatoire,
- de sécurité sanitaire tant en prévention des risques qu'en gestion de crises,
- de solidarité territoriale,
- de cofinancements, par convention et en complément avec la Région.

Grâce à l'ensemble de ces mesures, le Conseil départemental a conservé son rôle de soutien au service des agriculteurs et des filières locales qui jouent un rôle incontournable dans l'économie du département et en **font le premier producteur national de fruits frais.**

Favoriser la production locale et les circuits-courts

Adopté en 2017, le projet départemental « *Bien manger en Tarn-et-Garonne* » a pour objectif, d'une part, **de valoriser la production alimentaire locale en développant l'approvisionnement de proximité et, d'autre part, d'améliorer la qualité des repas distribués en restauration collective** (la restauration collective est traitée dans la partie relative au collège à la page 64.)

La valorisation de la production locale a pu se faire au travers de différentes actions :

- Favoriser l'achat local en adaptant l'achat public (critères techniques, définition de lots, etc.)
- Promouvoir les produits lors de manifestations et salons, par le biais des restaurateurs, développer l'agrotourisme et l'oénotourisme
- Afin de mobiliser des producteurs autour de la restauration collective, le Conseil départemental soutient indirectement les producteurs Tarn

Envoyé en préfecture le 11/07/2022

Reçu en préfecture le 11/07/2022

Affiché le 11/07/2022

SLO

ID : 082-228200010-20220623-CD20220623_76-DE

et Garonnais en écologiques et en mobilisant de la ressource en eau.

Par ailleurs, le Conseil départemental a soutenu deux appels à projets portés par la chambre d'agriculture :

- **un projet alimentaire de territoire (PAT) départemental**
- une expérimentation visant à tester **un projet de plateforme de regroupement** sur le site de Bexianis à Montbeton.

Assainissement des terres

Le Département aide les travaux d'entretien de fossés mères (à l'exclusion des cours d'eau et des fossés de bord de route) sous maîtrise d'ouvrage communale, intercommunale ou d'association foncière. **Ces travaux permettent de garantir le bon fonctionnement hydraulique de ces ouvrages qui jouent un rôle d'assainissement des terres agricoles et favorise une bonne évacuation des eaux en cas de fortes précipitations.**

En 2021, le département a participé au financement d'un dossier pour 4 895 €.

Subventions aux CUMA

Le Département accompagne les investissements du secteur agricole, notamment par des aides en faveur des coopératives d'utilisation de matériel agricole (CUMA), **qui jouent un rôle important en permettant aux agriculteurs d'accéder à du matériel performant**, tout en leur évitant un endettement trop important.

En 2021, 43 CUMA locales bénéficiaires pour un budget de **188 406 €.**

Aménagement du foncier agricole

Les **échanges amiables de parcelles agricoles** améliorent la structure foncière des exploitations sur la base du volontariat et ce, pour un coût raisonnable. Seuls sont pris en compte les échanges qui présentent un intérêt agricole manifeste. **Le Conseil départemental prend en charge 80 % des frais de notaire et de géomètre inhérents à**

ces procédures.

En 2021, il y a eu 14 bénéficiaires pour un budget de 8 288 €.

Incitation à l'assurance contre la grêle et aide exceptionnelle

À défaut d'une offre assurantielle multirisque climatique abordable les producteurs de fruits et légumes s'assurent quand ils le peuvent contre le risque grêle seulement. Le département les encourage donc à s'assurer grâce à une incitation financière de 15 % d'une dépense éligible jusqu'à 7 600 € HT.

L'objectif de ce dispositif est de permettre aux producteurs d'assurer un capital minimum leur offrant la capacité de maintenir et de redémarrer leur activité, à la suite d'un sinistre climatique. En 2021, 156 agriculteurs sont bénéficiaires pour un budget de 48 656 €.

Afin de soutenir les exploitations les plus touchées par les gelées historiques du mois d'avril, le Département a voté une enveloppe de plus d'un million d'euros lors du budget primitif 2021. Une première partie de cette enveloppe était dédiée au fonds d'urgence national versé en cofinancements avec l'État et la Région. Ainsi, 220 bénéficiaires ont reçu 1 250 ou 2 500 € de la part du Département. Les crédits restants ont permis de proposer une aide forfaitaire unique de 2 500 € à 199 exploitants supplémentaires de la liste de bénéficiaires établie par la direction départementale des territoires, n'ayant pu bénéficier des premiers versements effectués en cofinancements avec l'État et la Région. Ces aides se poursuivent début 2022. En 2021, 419 agriculteurs sont bénéficiaires pour un budget de 871 250 €.

Les aides aux investissements dans les entreprises du secteur agricole

Le Département aide les organisations de producteurs et les entreprises du secteur agricole, en complémentarité avec la Région pour l'acquisition, la modernisation, l'amélioration de l'équipement nécessaire à la production, la transformation et/ou la commercialisation des produits. En 2019, deux nouvelles interventions ont été adoptées par l'assemblée départementale :

Aides aux mesures

Le **Département soutient particulièrement les mesures en faveur de l'environnement mises en œuvre par les exploitants**, les organisations professionnelles agricoles ou les associations qui développent des programmes d'expérimentation, de diffusion d'information et d'appui technique auprès des agriculteurs, **favorisant ainsi le développement de l'agro-écologie.** En 2021, 7 organismes sont bénéficiaires pour un budget de 238 535 €.

PRÉSERVER LA RESSOURCE EN EAU

Sécurisation de la ressource

Le département s'investit sur la thématique de la ressource en eau avec un double objectif : compenser et sécuriser les prélèvements, agricoles notamment, et répondre aux besoins du milieu naturel.

Le département est ainsi propriétaire de 5 ouvrages : les barrages du Gouyre, du Tordre, du Thérondel, le plan d'eau des Falquettes, ainsi que le barrage de Saint-Géraud (avec le Tarn).

De plus, **il participe au soutien d'étiage** (baisse périodique des eaux) de l'Aveyron, du Tarn et de la Garonne, à partir d'ouvrages hydroélectriques concédés à EDF par le biais de financements conséquents. En 2021 l'étiage a été relativement peu marqué. Toutefois le soutien d'étiage a été nécessaire sur les cours d'eau réalimenté afin de respecter les objectifs de débits réglementaires.

Le département pilote les lâchures (quantité d'eau lâchée en ouvrant puis refermant une écluse) sur l'axe Aveyron.

Dans le cadre des déstockages contractualisés avec EDF, un important travail entre EDF, l'État et les collectivités a lieu pour d'une part modifier **les modes de facturation de l'eau et d'autre part mieux mobiliser les stocks hydro-électriques sans désoptimiser la production d'énergie.**

Les barrages départementaux

En 2021, l'ensemble des ouvrages départementaux a fait l'objet d'une modernisation des équipements de télégestion. Cette opération a également permis la mise en œuvre de nouveaux instruments de mesures. A ce titre, de nouvelles données techniques sont maintenant collectées et enregistrées en continu. La connaissance de l'état de fonctionnement des équipements et la réalisation de certaines manœuvres d'exploitation sont depuis possibles à distance et accessibles depuis différents périphériques informatiques.

Les démarches pour la rehausse du barrage de Saint-Géraud en lien avec le conseil départemental du Tarn ont continué avec les acquisitions de terrain et la finalisation de l'étude d'impact.

Les réflexions interdépartementales sur la gestion de l'eau

Sur le bassin du Lemboulas, **un recensement exhaustif de tous les lacs collinaires** ainsi que de leur utilisation a été réalisé par les 2 chambres d'agriculture du Lot et du Tarn et Garonne en 2020 et 2021. **Un programme d'actions** dans la continuité de cette première phase d'étude a été bâti et sera finalisé début 2022.

Le projet de création d'une structure de type association, pour la **gestion quantitative du bassin hydrographique Tarn-Aveyron** en partenariat avec les conseils départementaux de l'Aveyron, du Tarn, et dans un deuxième temps, avec la Haute-Garonne et la Lozère a été poursuivi. Les statuts de cette structure ont été bâtis de même qu'une feuille de route et qu'une fiche de poste pour le recrutement d'un chargé de mission.

Une charte **départementale visant à sécuriser l'accès à la ressource en eau par la création de retenues individuelles de substitution a été établie à l'initiative du conseil départemental**, en partenariat avec la chambre d'agriculture. Elle a été signée le 26 mars 2022 par 12 partenaires représentants des sensibilités différentes. L'agence de l'eau a débloqué un fond exceptionnel de 2 M d'€ pour la mise en œuvre de la charte. La chambre d'agriculture a réalisé fin 2021 un audit juridique pour vérifier la pertinence de porter la maîtrise d'ouvrage des retenues,

condition nécessaire à la substitution des aides de l'agence de l'eau.

Une **association de gouvernance sur la Garonne pour la gestion quantitative** a été créée le 28 mai 2021 pour une durée de 2 ans. Son objectif est de créer un collectif de travail autour de la gestion quantitative sur les bassins Garonne, Ariège, Neste et rivières de Gascogne, estuaire. Les adhérents sont les 7 départements concernés, les 2 Régions, les 2 métropoles, l'agence de l'eau et l'État.

Le Département de Tarn-et-Garonne est étroitement associé au **Schéma d'Aménagement des Eaux Neste et rivière de Gascogne**.

Les périmètres de protection des captages d'eau potable

À la suite de la loi sur l'eau du 3 janvier 1992, le Conseil départemental s'est porté maître d'ouvrage délégué de la phase administrative de la procédure d'instauration des périmètres de protection des captages d'eau potable pour le compte des collectivités qui le souhaitent. En 2021, il y a **43 points de captages protégés**.

Au cours de l'année 2021, **les procédures sur les captages du syndicat des eaux de Cazes Mondenard** (à Castelnau Montratier - 46) et du **Syndicat des eaux de la Lomagne** (lac et rivière Gimone à Beaumont-de-Lomagne), qui constituent les 2 derniers captages structurants à protéger, ont été poursuivies et ont donné lieu à des comités de pilotage spécifiques. Ces 2 procédures, ainsi que celle du **puits d'Escatalens** (menée par Grand Montauban Communauté d'agglomération), n'ont pas encore pu aboutir. Au vu des études complémentaires à réaliser, des délais en jeu, il a été acté par délibération de mettre fin à une maîtrise d'ouvrage directe du Département sur cette politique. Lors du budget primitif 2021, il a été proposé d'intervenir non plus en tant que maître d'ouvrage délégué, mais sous la forme d'une aide financière (au taux de 30 %) venant en complément de celle de l'Agence de l'eau (taux de 50%).



Périmètre de protection des captages

Eau potable et assainissement collectif

En 2021, le département a instruit 23 dossiers en assainissement, 94 dossiers en eau potable et attribué 63 subventions (pour un montant en annuités de 544 521 € et en capital de 507 986 €)

Le Département soutient financièrement les porteurs de projets dans ces domaines. En 2021 les principales opérations suivies en eau potable sont :

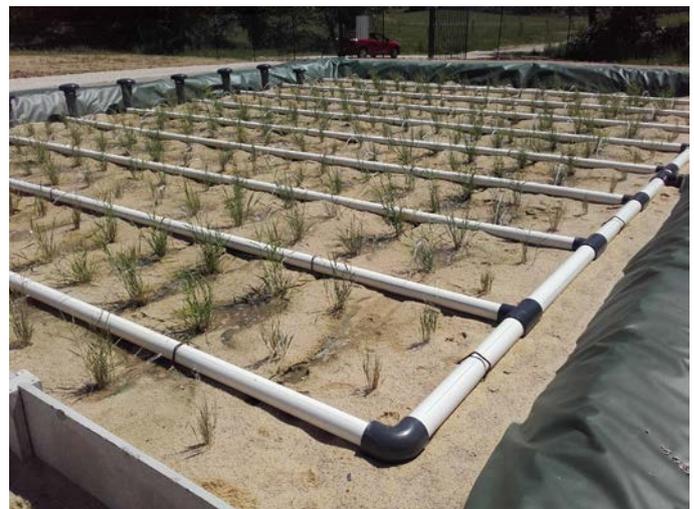
- **le renouvellement des réseaux** du SIEA Cande Aveyron, du SIAEP de Lauzerte, du SIAEP de Bourg de Visa, du SMEP (basé à Golfech), du Syndicat des eaux de la Lomagne, du Syndicat Mixte Eaux Confluences, du SIAEP de la région de Grisolles.
- **les projets de travaux sur les usines d'eau potable** de la CCQVA (à Nègrepelisse), du Grand Montauban Communauté d'Agglomération (usine de Verlhaguet), de la commune de Montech (déplacement de l'exhaure en Garonne).
- **les études et schémas directeurs** : syndicat des eaux de la région de Mas Grenier, Communauté de Communes Quercy Rouergue Gorges de l'Aveyron, syndicat des eaux de la région de Grisolles, syndicat des eaux de Verdun-Beaupuy Bouillac, SIEA Cande Aveyron.

Afin d'avoir une approche globale de la mise en œuvre de ces projets, le Département a participé à de nombreuses réunions avec les partenaires administratifs (DDT 82, Agence Régionale de Santé) et financiers (agence de l'eau Adour Garonne) également impliqués.

Dans le cadre de la Feuille de Route de l'Adour Garonne, l'Agence de l'eau Adour-Garonne a accordé des aides exceptionnelles concernant les travaux de **renouvellement des réseaux d'eau potable**. Ces aides sont complétées par des subventions départementales définies au taux de 20 %.

En ce qui concerne l'assainissement, le suivi réalisé en partenariat avec le SATESE, a porté sur :

- **les projets de travaux pour les stations d'épuration** de la CCQVA (Albias), du Syndicat Mixte Eaux Confluences (Saint Porquier, Larrazet), des communes de Sérignac, Savenes, Codres Tolosannes.
- **les travaux sur les réseaux** de Sérignac et du SIEA Cande-Aveyron.
- **les diagnostics de réseaux** auprès de la CCQVA (à Albias) de la CCQRGA (Caylus, Saint Antonin Noble Val), du SIEA Cande Aveyron, du Syndicat Mixte Eaux Confluences (Larrazet), des communes de Montech - Finhan - Montbartier, Beaumont-de-Lomagne, Sérignac, Labastide-Saint-Pierre, Comberouger, Saint-Nicolas-de-la-Grave.



Station d'épuration filtres plantés de roseaux

Concernant ces dossiers, et les contraintes apparues pour l'épandage des boues de stations d'épuration susceptibles d'être contaminées par la COVID, le Département a également échangé à plusieurs reprises avec les partenaires administratifs (DDT 82) et financiers (agence de l'eau Adour Garonne). Cela a abouti à la décision de lancer une **étude départementale concernant le devenir des boues de station d'épuration, des matières de vidange et des déchets issus de l'assainissement collectif en 2022**.

Les interventions du SATESE

Le Service d'Assistance au Traitement des Effluents et au Suivi des Eaux (SATESE) assure principalement des missions d'assistance technique, d'animation, et de conseil auprès des collectivités du Tarn-et-Garonne dans le domaine de l'assainissement et des milieux aquatiques. En 2021, le SATESE a réalisé plus de 800 visites sur le terrain, près de 150 réunions. Ses missions sont financées à 46 % par l'Agence de l'Eau Adour Garonne et 17 % par les collectivités et 37 % par le Département.

La mission d'assistance technique à l'assainissement collectif a porté en 2021 sur la réalisation de 261 visites sur les stations d'épuration dont 57 autosurveillances réglementaires (visites sur 2 jours), mesures obligatoires à la charge des maîtres d'ouvrage. Une part importante de cette mission est le suivi des projets dans le cadre de création/réhabilitation de stations d'épuration, ou de diagnostic du système d'assainissement pour lequel le SATESE participe à toutes les réunions et donne son avis technique d'expert à chaque phase du projet.

La mission assainissement non collectif (ANC) intègre une animation territoriale du réseau des techniciens SPANC du département (une quinzaine de techniciens publics et privés) afin de permettre les échanges d'expérience, l'harmonisation des pratiques, la diffusion d'information (veille réglementaire, juridique, technique), des visites sur site...

La mission comprend également l'animation de la **Charte départementale de l'assainissement non collectif**, lancée en juillet 2013, à laquelle adhèrent 26 entreprises du département, ainsi que l'animation régionale, au niveau de l'ARTANC (Association Régionale des Techniciens de l'Assainissement Non Collectif). Un **recensement des assainissements** non collectifs de grande capacité a été initié sur le département et se poursuit afin d'identifier, caractériser et localiser ces assainissements particuliers.

Enfin, en 2021, 143 visites ont été réalisées pour le contrôle des nouvelles installations d'assainissement non collectif, dans le cadre d'une convention entre le Conseil départemental et 10 communes signataires.

La Cellule

Rivières et Zones Humides (CATER-ZH) apporte conseil, expertise et appui technique auprès des 18 structures du Tarn-et-Garonne en charge de la GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations). Elle anime le réseau des techniciens et agents de rivière, les accompagne dans l'élaboration et le suivi des **Plans Pluriannuels de Gestion (PPG)** des cours d'eau et met à leur disposition des outils d'acquisition de données.

L'application SALAMANDRE, outil développé par le Conseil départemental (cellule SIGD et CATERZH) est mis à disposition des collectivités concernées du département, et permet la **réalisation d'un diagnostic de la qualité hydromorphologie des cours d'eau**.

En ce qui concerne les enjeux liés aux **zones humides**, le SATESE a réalisé un **inventaire départemental ayant permis d'identifier 2 935 zones humides**, pour une superficie cumulée de 3 649 ha, soit 0,98% du territoire départemental. Depuis la réalisation de cet inventaire qui a vocation à être actualisé au gré de nouvelles recherches, les services départementaux poursuivent des **missions de suivi, de conseil et d'expertise technique sur divers projets et chantiers ayant trait aux zones humides**, activités qui montent en puissance ces dernières années du fait de l'intégration de volets « zones humides » dans les PPG.

La mission de suivi de la qualité des eaux des rivières a porté, en 2021, sur le suivi de 24 stations de mesure sur des cours d'eau, en complément des réseaux de suivi et de surveillance de l'Agence de l'eau Adour-garonne. L'activité de cette mission a représenté 172 prélèvements et mesures sur le terrain. Les analyses de ces prélèvements sont réalisées par **Public-Labo** (site de Montauban).

Concernant le **suivi quantitatif des cours d'eau**, les campagnes de jaugeages ont porté sur 34 rivières pour un total de 71 mesures de débits sur l'année.

PROTÉGER ET VALORISER LES SITES NATURELS

Créer un réseau des Espaces Naturels Sensibles

Les Espaces Naturels Sensibles (ENS) sont des sites qui présentent des richesses écologiques et paysagères. Ils sont gérés à des fins environnementales et ont vocation à être ouverts au public. A ce titre, ils comportent des aménagements adaptés : parkings, sentiers d'interprétation, passerelles, observatoires ...

Pour « faire vivre » ces ENS, le Conseil départemental y organise des animations, par le biais notamment d'associations compétentes comme les Centres Permanents d'initiatives pour l'Environnement (CPIE).

Le **Conseil départemental s'est donné pour ambition de créer un réseau de sites ENS** à l'échelle du département et intervient à deux niveaux :

- soit en se portant maître d'ouvrage des opérations,
- soit en accompagnant techniquement et financièrement des maîtres d'ouvrage locaux.

Afin de mettre en lumière les ENS et de les faire connaître par le plus grand nombre, le Conseil départemental a engagé la **création d'un site Internet dédié**.

Le Département assure l'aménagement de sept ENS en maîtrise d'ouvrage directe

Sur le corridor garonnais :

Le Département gère et valorise 4 sites par le biais de plans de gestion : l'île de Labreille à Verdun-sur-Garonne, l'îlot de Saint-Cassian à Mas-Grenier, le site de l'Espinassié à Bourret/Montech et le site du Pont de Bioule à Saint-Nicolas-de-la-Grave. Ce dernier bénéficie actuellement d'un contrat Natura 2000.

Selon la nature des opérations, le Conseil départemental intervient en régie, par le biais en particulier de sa brigade verte (6 agents) qui dispose d'un matériel adapté, ou à l'aide de prestataires.

Les bilans des 2 plans de gestion 2016-2020 de l'île de Labreille et de l'îlot de Saint-Cassian ont été réalisés courant 2021. Avant que ne soit aboutie la rédaction des prochains plans de

gestion, il a été effectué :

- sur l'île de Labreille, l'entretien d'une prairie centrale dans la perspective d'y installer un éco-pâturage et un sentier d'interprétation.

- sur l'îlot de Saint-Cassian, l'entretien des milieux pour maintenir sur ce site des mosaïques d'habitats (boisements et zones ouvertes) propices à la biodiversité et, en particulier, à une héronnière d'intérêt majeur.

Les travaux de réouverture du bras-mort et de revégétalisation des abords étant terminés, **la gestion et la valorisation du site de l'Espinassié à Bourret/Montech s'orientent désormais vers des plantations** (boisements multi-espèces sur 3 ha et parcelles agroforestières sur 10 ha plantés à l'automne/hiver 2021) et l'entretien des prairies. Les réflexions et les travaux de préparation pour la création d'un sentier (4 km) parcourant la centaine d'hectares de ce site ont été engagés. Il s'agit notamment d'installer un platelage sur le bras-mort réouvert.

Concernant le **Pont de Bioule à Saint Nicolas de la Grave** : restauration et gestion d'une parcelle (propriété du Département 82 - Base de Loisirs), composée d'une prairie humide et d'un boisement :

- 4 ha maintenu en prairie, gérée par **éco-pâturage par un éleveur local**,
- 450 ml de haies champêtres ont été plantées sur et aux abords de la prairie,
- un boisement de 3 ha, composé de feuillus divers ont été plantés,
- aménagement d'un parking aux abords du site,
- création d'une petite aire d'accueil et d'un sentier de découverte au sein des milieux restaurés.

Cet ouvrage, dans le cadre d'un contrat Natura 2000 a été mis à l'honneur lors la **Journée Mondiale des Zones Humides**, le 28 février 2021.



Vue sur plantations et prairies (arrière-plan) au Pont de Bioule

Tous ces sites du corridor garonnais sont régulièrement entretenus, notamment à la suite des épisodes de crues : enlèvement d'embâcles, entretien des boisements, évacuation des déchets, etc.

Deux espaces lacustres :

Les **plans de gestion des lacs du Tordre** à Léojac/Génébrières et **du Gouyre** à Vaissac/Puygaillard-de-Quercy sont désormais dans la phase de mise en œuvre.

À la suite de la délimitation précise de la propriété départementale sur ces 2 lacs, il a été engagé :

- la création d'un tronçon en rive droite du lac du Gouyre, permettant à terme de faire le tour à pied de la retenue principale ;
- l'ouverture de tronçons au lac du Tordre pour engager, comme au lac du Gouyre, la création d'un sentier pédestre autour du lac.

L'entretien des prairies et des boisements se poursuit. A noter qu'il est envisagé la réhabilitation de l'ancienne maison d'habitation en vue d'y installer une association de protection de l'Environnement.

Un milieu caussenard :

Le **site des Caussadeze est une propriété départementale** d'une trentaine d'hectares. En 2021, il a été lancé la rédaction d'un **plan de gestion** par un prestataire compétent. Avant que ce document ne soit terminé, l'entretien des milieux est réalisé par un cheptel d'ovins appartenant à un éleveur local. Parmi les actions

qui seront proposées : **création d'une liaison pédestre** avec le cirque de Bône, liaison jalonnée de panneaux facilitant la découverte de la faune et de la flore inféodées aux milieux caussenards.

Accompagner des maîtres d'ouvrages locaux

À ce titre, le Conseil départemental est amené à suivre la gestion de sites comme le cirque de Labarthe à Caylus ou encore l'île de Nègrepelisse labellisés "ENS" depuis plusieurs années. A noter l'émergence d'un projet sur la commune de Gasques lié à la présence d'un ruisseau et de ses zones humides associées. Ce projet porté par la Communauté de Communes des 2 rives devrait permettre la **labellisation du vallon de Gasques en "ENS"** et sa valorisation par le biais d'un plan de gestion en cours d'élaboration.



Ruisseau de Barbe et zones humides associées à Gasques

Gestion des rivières et prise en compte des zones humides

Le Département finance les structures gestionnaires des cours d'eau non domaniaux qui exercent la compétence « GEMAPI ». Les subventions portent sur les études et travaux prévus dans des plans pluriannuels de gestion qui visent le bon état des cours d'eau et de leur bassin-versant. Les structures sont aussi aidées techniquement par les techniciens CATERZH (**Cellule d'animation territoriale à l'entretien**

des rivières et zone humide) du Département.

En 2021, 23 dossiers (3 pour des études et 20 pour des travaux) de demandes de subventions ont été retenus, en référence à la nouvelle politique d'aide adoptée en 2019.

L'entretien des sentiers de randonnée et des espaces naturels par la brigade verte

En 2021, les agents de la brigade verte, composée de 6 agents, ont poursuivi :

- l'entretien et la mise en valeur des 500 km de sentiers de randonnée GR et GR de Pays : tonte, girobroyage, taille des boisements, pose de signalétique ou mobilier, réalisation de petits aménagements...

- la gestion et la valorisation des Espaces Naturels Sensibles (ENS). Elle est intervenue à ce titre sur les sites de l'île de Labreille (Verdun/G), de l'îlot de St-Cassian (Mas-Grenier) de l'Espinassé (Bourret/Montech), du Pont de Bioule (St-Nicolas-de-la-Grave) et, enfin, sur les espaces lacustres du Tordre (Léojac / Génébrières) et du Gouyre (Vaissac / Puygaillard-de-Quercy).

La brigade verte intervient par ailleurs sur certains espaces départementaux comme l'abbaye de Belleperche (Cordes-Tolosannes).

ENCLANCHER LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Face au défi majeur que constitue la transition énergétique, les élus locaux sont des acteurs incontournables pour porter des actions en matière d'économies d'énergie. En effet la **puissance publique se doit d'être exemplaire en se donnant les moyens en matière de sobriété et de rénovation énergétique**. Elle doit aussi pouvoir accompagner les usagers, en particulier les plus en difficulté.

Par ailleurs, les élus doivent pouvoir soutenir les projets d'énergie renouvelable les plus pertinents du point de vue technique, mais aussi sociétal, en permettant par exemple aux citoyens d'être partie prenante en participant à leur financement.

Des projets concourant à la transition énergétique et les réseaux de chaleurs

Plusieurs projets notables soutenus financièrement par le Département sont en cours pour faire **évoluer des systèmes de chauffage vers des énergies renouvelables, comme : l'installation d'une chaufferie bois au collège de Nègrepelisse, le raccordement au réseau de chaleur de Montauban du collège Ingres**, du centre technique départemental et de la maison des solidarités, ainsi que le raccordement au réseau chaleur de Lafrançaise de la gendarmerie.

Une étude d'implantation de panneaux solaires photovoltaïques en collaboration avec la SCIC Midi Quercy énergie sur des toitures de bâtiments départementaux est aussi en cours. Enfin, un projet d'effacement des crêtes de consommation électrique est à l'étude, sous l'impulsion du SDE.

Développer une filière bois locale

Le Conseil départemental est aussi engagé sur une réflexion avec le Syndicat départemental des déchets ainsi que le Syndicat Départemental de l'Énergie pour développer la filière bois locale. Il est envisagé de créer une 2^{ème} plateforme de stockage et broyage de bois sur la partie Ouest du département permettant de produire de la plaquette bois.

L'intérêt du dispositif est :

- d'offrir un combustible peu onéreux (1/3 environ du coût du granulé),
- de recycler les déchets de bois,
- de développer une filière locale de production de bois,
- de créer un dispositif, basé sur une énergie renouvelable, totalement public.

Soutenir la rénovation énergétique

Le Département, intervient sur les bâtiments départementaux, dont il est propriétaire (113 bâtiments), ou bien qu'il a en location (45 bâtiments), soit un total de 259 890 m² à gérer.

La **précarité énergétique** constitue un véritable enjeu dans notre département puisque près de 70 % des ménages sont éligibles à un logement social.

Concernant les politiques développées par le département, il y a celles à destination du public précaire au travers **du fond de solidarité pour le logement en partenariat avec l'Anah** et l'État, ce qui représente une enveloppe annuelle de 150 000 €. Le département apporte aussi une aide aux communes et intercommunalités pour l'animation des dispositifs d'amélioration de l'habitat.

Par ailleurs le Département soutient les collectivités pour **la réhabilitation ou l'amélioration énergétique** des bâtiments communaux et des écoles à des taux pour certains très incitatifs, pouvant aller de 15 % à 54 % selon les communes et les types de travaux, représentant une **enveloppe annuelle Départementale largement supérieure au million d'euros**.

Le Département héberge et finance le guichet Rénov82 porté par le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) qui a vocation à intervenir sur tout le Tarn-et-Garonne à l'exception du pays Midi Quercy et qui rencontre un très grand succès auprès des usagers.

L'action du département en matière de déchets

Le **Conseil départemental a financé à ce titre le syndicat départemental des déchets** à hauteur de 253 283 € ainsi que **les collectivités pour la mise aux normes et la construction de déchetteries-recycleries** (77 969 € en 2021 pour CC Terres de confluences et CC 2 rives). Il verse aussi, **une compensation annuelle de 23 575 € au Conseil régional à la suite du transfert de la compétence de la planification des déchets ménagers et d'activités** à ce dernier.

Le soutien aux associations

Le Département subventionne de nombreuses **associations et structures diverses œuvrant pour la protection de l'environnement et pour les économies d'énergie** pour un montant de 298 475€. Il conventionne annuellement pour définir des objectifs communs ainsi que des programmes d'intervention avec la plupart d'entre elles.

En 2021, le Conseil départemental a noué un partenariat avec la Société de Sciences Naturelles de Tarn-et-Garonne, association dont les compétences seront mises à profit dans le cadre de la politique des Espaces Naturels Sensibles : évaluation des plans de gestion, suivis écologiques, animations...

GARANTIR LES SÉCURITÉS SANITAIRES ET ENVIRONNEMENTALES

Un investissement de longue date

Afin de répondre aux nécessités locales économiques, environnementales et de sécurité sanitaire en santé animale, hygiène alimentaire et hydrologique, **le laboratoire vétérinaire départementale de Tarn-et-Garonne s'est regroupé avec les laboratoires départementaux du Gers, du Lot et du Tarn pour former une structure juridique publique unique : Public Labos**. Cette nouvelle entité permet de proposer à ses clients et usagers des services de qualité validés par les nombreuses lignes d'accréditation COFRAC.

Les membres fondateurs de Public Labos, dont le conseil départemental de Tarn-et-Garonne, répondent ainsi à leurs missions de maintien d'un outil de service public de proximité, indispensable au dispositif sanitaire tel que repris dans les différents textes réglementaires.

Ce dispositif est complété par la participation du laboratoire Public Labos comme membre de la Commission locale d'information de Golfech, prévue par la loi sur la transparence et la sécurité en matière nucléaire (2006).

La sécurité sanitaire animale

La mission de Public Labos 82 dans ce cadre est de :

- **participer au maintien du bon état sanitaire des cheptels** pour limiter les maladies, les pertes de production et favoriser le commerce,
- diagnostiquer les maladies, détecter de nouveaux syndromes, des résistances aux antibiotiques,
- **effectuer une veille sanitaire des maladies transmissibles à l'homme.**

En 2021, le laboratoire a travaillé pour plus de 1 300 clients en santé animale et a réalisé environ 114 000 analyses portant sur :

- les prophylaxies, introductions et exportations des bovins, caprins, ovins, équins, aviaires
- les recherches virologiques sur le BVD (Bovine Virale Diarrhée),
- la Fièvre Catarrhale Ovine pour les exportations
- l'Influenza aviaire, les contrôles salmonelles des exploitations aviaires
- les ESST en abattoir et équarrissage
- l'aide au diagnostic avec notamment les autopsies, les bactériologies et parasitologies couplées aux analyses de sérologie et virologie.

Concernant la tarification, le laboratoire applique :

- **un tarif réduit pour certaines analyses appliquées à tous les éleveurs du département** (Actions collectives de grand volume),
- des aides supplémentaires selon les plans d'action de l'ALMA pris charge par la Politique Départementale en Santé Animale.

Ces aides concernent les éleveurs engagés à suivre certaines contraintes pour contrôler systématiquement des maladies importantes sur le plan sanitaire et ou économique lors des prophylaxies et mouvements d'animaux (achat, concours), et les éleveurs confrontés à des pathologies animales entraînant des pertes économiques importantes et nécessitant des aides au diagnostic.

La sécurité alimentaire

L'objectif de Public Labos site du Tarn-et-Garonne est de **vérifier la salubrité des denrées alimentaires à tous les stades de la production.**

Le laboratoire réalise des analyses bactériologiques (Salmonella, Listeria, Escherichia coli...).

En 2021, Public Labos 82 a compté plus de 300 clients en hygiène alimentaire pour plus de 22 500 analyses, 2300 prélèvements de produits alimentaires et 6200 contrôles de surface (vérification du processus de nettoyage et désinfection).



À cette activité analytique de Public Labos 82, s'ajoute une forte compétence de formation, d'audit et de conseil dans le domaine de l'hygiène et l'équilibre alimentaire. À noter qu'en 2021, **le service « Audit Conseil Formation » de Public Labos a obtenu la certification QUALIOPi qui atteste de la qualité du processus de formation mis en œuvre au laboratoire.**

La sécurité sanitaire des eaux

Public labos 82 est un acteur majeur de la sécurité sanitaire liée à l'utilisation de l'eau. Le laboratoire répond principalement à deux contextes réglementaires :

1- La **gestion du risque de légionellose**, en réalisant les prélèvements et les analyses de Legionella dans les réseaux d'eau chaude sanitaire et sur tours aéro-réfrigérantes.

2 - **Le risque sanitaire lié à la consommation d'eau** : le laboratoire est fortement impliqué dans le contrôle sanitaire des eaux piloté par l'Agence Régionale de Santé en réalisant les analyses des eaux destinées à la consommation humaine, de production et de ressource :

- analyses de bactériologie et de chimie du département de Tarn-et-Garonne,

- analyses radiobiologiques des départements du Tarn-et-Garonne, du Gers et du Lot.
 À noter que Public Labos 82 réalise aussi les analyses réglementaires de bactériologie et de chimie des eaux des piscines et des baignades naturelles.

En 2021, Public Labos 82 a compté environ 250 clients pour son activité sécurité environnementale et sécurité sanitaire des eaux pour plus de 30 000 analyses et 1000 prélèvements. Cette activité analytique est complétée par des formations sur la gestion du risque légionelles et par la réalisation de carnets sanitaires pour les établissements recevant du public susceptible d'utiliser des douches collectives.

La sécurité sanitaire humaine

Grâce à son plateau technique puissant, à sa compétence en analyses biomoléculaires, à sa réactivité et à son adaptabilité, **le laboratoire Public Labos participe depuis le mois de mai 2020 à la lutte contre la crise sanitaire de la COVID-19** en réalisant les analyses de SARS-COV-2 sur les prélèvements naso-pharyngés et salivaires. Sur le site du Tarn-et-Garonne, plus de 200 000 essais ont été réalisés depuis mai 2020, sur demande de deux groupements de laboratoires d'analyses médicales. L'activité "COVID" continue en 2022.

La surveillance environnementale

Public Labos 82 **réalise des prélèvements et analyses** (chimie et bactériologie des eaux) nécessaires au suivi environnemental :

- **du fonctionnement des stations d'épuration urbaines et industrielles,**
- **de la qualité des cours d'eau,**
- **des rejets industriels,**
- **de la qualité des eaux de puits des particuliers.**

Depuis 2019, Public labos s'est doté **d'un service d'hydrobiologie** sur son site du Tarn-et-Garonne. Cette unité est **chargée du prélèvement et de la détermination des invertébrés aquatiques, indicateur majeur dans la qualification de l'état écologique d'un cours d'eau.** En 2021, 26 stations ont été traitées sur les départements du Gers et du Tarn-et-Garonne.



Surveillance de la radioactivité

Une des missions de service public historique (depuis 1989) de Public Labos 82 concerne la surveillance indépendante de la radioactivité de l'environnement autour de la **centrale nucléaire de Golfech qui est une volonté du département d'informer la population de manière transparente et indépendante des services de l'Etat et de l'exploitant.** Le service de radiobiologie du laboratoire réalise dans le cadre de cette mission :

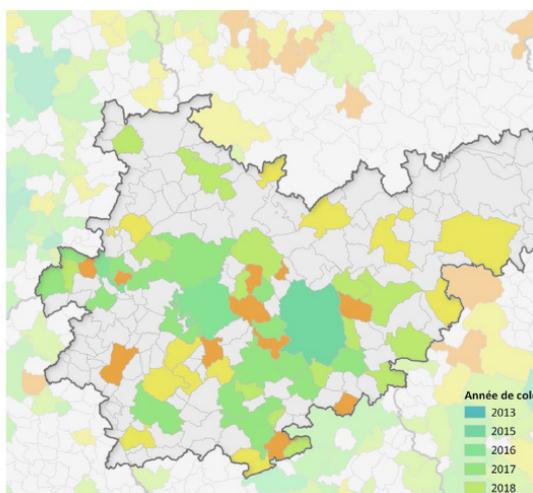
- une surveillance mensuelle (prélèvements et analyses) sur plus de 400 matrices liquides ou solides par an,
- une surveillance 24h/24 avec astreinte des trois balises atmosphériques mesurant la radioactivité, avec mise à jour du site www.lvd82.fr
- une surveillance de l'impact du traitement biocide (EDF) à l'encontre de la prolifération amibienne d'avril à octobre,
- une surveillance (radioactivité) inédite en France des eaux souterraines sous le site nucléaire en tant que laboratoire indépendant : 10 campagnes par an.
- en cas d'exercices nucléaires ou de situations accidentelles à Golfech, une collecte d'informations remise aux instances nationales (Préfecture, IRSN, ASN,)

L'ensemble des **données environnementales ainsi collectées est publié sur le site www.lvd82.fr et transmis à la Commission Locale d'Information de Golfech.**

Le Laboratoire répond également via son accréditation COFRAC et **agrément aux demandes de mesures pour les industriels** (importations, exportations) notamment.

Surveillance du moustique tigre

La surveillance du moustique tigre, autre mission de Public Labos 82, est réalisée par la **pose de pièges pondoirs** (25 dans le département) : de 3 communes colonisées en 2016, 37 communes en 2018, 50 communes en 2019, 60 communes en 2020, nous sommes passés à 114 communes colonisées en 2021, soit 90 % des Tarn-et-Garonnais concernés.



Surveillance de la qualité de l'air

La surveillance de la qualité de l'air intérieur est obligatoire dans les écoles maternelles, élémentaires et les crèches depuis le 1^{er} janvier 2018, ainsi que dans les centres de loisirs, les collèges et les lycées depuis le 1^{er} janvier 2020. La mutualisation des compétences entre les différents sites de Public Labos a permis au laboratoire de répondre aux exigences réglementaires qui s'imposent aux collèges du département de Tarn-et-Garonne. À ce jour, le diagnostic et bilan de la qualité de l'air intérieur de 5 collèges ont été réalisés.

Envoyé en préfecture le 11/07/2022

Reçu en préfecture le 11/07/2022

Affiché le 11/07/2022

SLOW

ID : 082-228200010-20220623-CD20220623_76-DE



RAPPORT D'ACTIVITÉ 2021